Etude sociologique des pratiques des riverains des rivières Isle, Dronne et Belle

Rapport final

septembre 2014

Sommaire général

A - La consultation des riverains

1 - Résultats de l'enquête par entretiens 1

1.1. La démarche d'enquête et d'analyse 5

1.1.1. Les modalités de l'enquête 8

1.1.2. La composition de l'échantillon d'enquête 10

1.1.3. L'accueil réservé à l'enquête par les personnes consultées 13

1.1.4. L'organisation de l'analyse 14

1.2. Trois rivières : trois univers imaginaires singuliers 15

1.2.1. L'ISLE : Une image entre passé industrieux et avenir suscitant des sentiments ambigus 16

1.2.2. LA DRONNE : Une rivière familiale, aux multiples richesses paysagères et environnementales, attractive et attachante 17

1.2.3. LA BELLE : L'image d'un cours d'eau aux dimensions domestiques entre attachement et déprise 18

1.2.4. Des composantes imaginaires inégalement représentées sur les trois rivières 19

1.3. Les valeurs associées à la rivière : le témoignage d'une diversité des intérêts 20

1.3.1. La rivière valeur intime et/ou valeur ajoutée à défendre 21

1.3.2. La rivière, bien commun à sauvegarder 23

1.4. L'ETAT DE LA RIVIERE : une évaluation subjective 26

1.4.1. Les principaux constats sur la construction de la perception de l'état de la rivière 26

1.4.2. Les principaux critères d'appréciation de l'état de la rivière 28

1.5. LA NOTION DE «BON ETAT» : une notion abstraite, renvoyant à des représentations contrastées 32

1.5.1. Une notion de « bon état » *a priori* peu propice à susciter seule l'engagement des riverains 32

1.5.2. Deux conceptions sous-jacentes associées à la notion de « bon état » 34

1.6. LA RIVERAINETE : moins qu'une réalité sociale, un vécu individuel 36

1.6.1. Un statut de riverain sans fondement social réel 36

1.6.2.Une connaissance approximative des droits et devoirs … dénotant une riveraineté peu « normalisée » : 38

1.6.3.Différentes gestions de la rivière et de ses abords déterminées par le statut d'occupation, … 40

1.7. Les acteurs de la rivière : des interlocuteurs méconnus, bien que suscitant des attentes 45
1.7.1. Des acteurs à distance des riverains …*et vice versa* 45
1.7.2. Des interventions des Syndicats de rivière suscitant des avis partagés 47
1.8. Des attentes préfigurant les enjeux du dialogue avec les riverains 48
1.8.1 La valorisation de la PLACE DE LA RIVIÈRE 48
1.8.2. La mise en avant et partage des CONNAISSANCES 49
1.8.3. La RECONNAISSANCE des riverains dans leur statut et/ou leurs savoir-faire 49
1.8.4. L'ANCRAGE dans la réalité riveraine et locale 50

2 - Résultats de l'enquête par questionnaires 47
2.1. Les modalités de l'enquête et de l'analyse des résultats 52
2.1.1. Une enquête par questionnaires auto administrés auprès d'environ 1 000 riverains 53
2.1.2. Une exploitation statistique à vocation tant descriptive qu'analytique 54
2.2. Les caractéristiques de la population riveraine (enquêtée) 55
2.2.1. Des riverains également mobilisés sur les trois rivières, malgré des contextes différents 55
2.2.2. Une population enquêtée dont les caractéristiques signent une mobilisation en partie sélective 56
2.2.3. Des riverains globalement plutôt « familiers » de la rivière 58
2.2.4. Des pratiques révélant l'intérêt dominant pour les activités d'agrément, malgré la diversité des profils de riverains 60
2.3. Les points de vue des riverains sur la rivière et ses abords 62
2.3.1. Les valeurs de bien être et de tranquillité prégnantes dans le rapport à la rivière 62
2.3.2. La richesse et la naturalité du milieu comme premier facteur de satisfaction … devant l'état du lit et des berges 69
2.3.3. Des critères de « bon état » alliant préservation et intervention 72
2.4. Les usages en matière de gestion de la rivière et de ses abords 75
2.4.1. La notion d'entretien au cœur des préoccupations 75
2.4.2. Des contraintes surtout associées au manque de moyen 81
2.4.3. Des riverains inégalement convaincus de bien faire 83
2.5. Les sources de connaissances et de conseils sur la rivière et la riveraineté 84
2.5.1. Une transmission essentiellement orale des connaissances sur la rivière 84

2.5.2. La recherche d'interlocuteurs de proximité 85

2.6. Les attentes et suggestions des riverains en matière d'aide à l'amélioration de l'état de la rivière 87

2.6.1. Des attentes privilégiant globalement l'accompagnement versus la contrainte 87

2.6.2. Des suggestions convergeant vers la reconnaissance du statut de riverain (et usagers de la rivière) 89

B - Synthèse et Propositions 94

1 – Synthèse 96

Qui sont les riverains ? 99

Que pensent-ils des cours d'eau ? 102

Quels sont leurs intérêts, préoccupations et attentes ? 104

Que pensent-ils des objectifs et de l'action des acteurs institutionnels ? 107

2 – Enjeux et clés d'intervention 110

1.1. Les enjeux 112

1.2. Les clés d'intervention 113

3 – Plan d'intervention proposé 122

Annexe 126

Préambule

Le projet SUD'EAU 2 s'intéresse aux manières d'impliquer les entités locales et régionales dans la gestion durable de l'eau et des rivières et la mise en œuvre locale des plans de gestion issus de la DCE.

Impliqué dans cette démarche, EPIDOR, établissement public territorial du bassin de la Dordogne et structure porteuse du SAGE Isle Dronne (en cours d'élaboration), a souhaité être accompagné dans sa réflexion sur les moyens d'instaurer un dialogue avec les riverains et mobiliser leur contribution aux objectifs de la directive cadre sur l'eau, ainsi qu'à la réussite du SAGE Isle Dronne.

L'objectif général de l'étude étant d'améliorer la contribution des riverains des cours d'eau à l'atteinte du bon état écologique, la présente étude a donc été ciblée sur deux cas :

- les propriétaires riverains de deux rivières privées, statut impliquant un droit de propriété s'étendant jusqu'au milieu du lit de la rivière :
  - la Dronne entre Brantôme et Coutras, soit un linéaire de 120 km répartis sur 32 communes et 4 départements (16,17, 24 et 33) ;
  - La Belle, cours d'eau de taille plus limitée, s'étendant sur un linéaire de 16 km, traversant 6 communes au nord de la Dordogne (à titre de comparaison).;
- les propriétaires riverains d'une rivière appartenant au DPF (Domaine Public Fluvial), dont le droit de propriété s'arrête à la limite de débordement de la rivière et est grevé d'une servitude de marchepied de 3,25 mètres et d'une servitude de pêche de 1,5 mètre : l'Isle entre Périgueux et Libourne, soit un linéaire de 146 km, sur 43 communes et 2 départements (24 et 33)[1].

Elle a consisté à explorer et analyser les points de vue des riverains dans leurs diversités et s'est attachée en particulier à :

- étudier les perceptions des riverains sur l'état des rivières,
- connaître les pratiques et comprendre les motivations des riverains vis-à-vis de leurs interventions sur les rivières,
- analyser les interférences (convergences et divergences) entre les intérêts des riverains et l'intérêt collectif d'atteindre le bon état écologique,
- fournir des éléments de compréhension sur les moyens de mieux mobiliser et impliquer les riverains et développer des synergies entre l'action des riverains et les politiques publiques.

A la demande du Maître d'ouvrage, les observations et analyses ont été ciblées sur les riverains, *versus* une approche systémique

[1] On précisera que l'Isle et la Dronne sont en secteur Natura 2000.

intégrant le contexte institutionnel et les autres acteurs techniques et politiques de la rivière.

La démarche d'étude s'est donc déroulée en quatre temps destinés à permettre la compréhension progressive du sujet étudié, la mise en perspective des résultats issus de différents modes d'investigation combinant les approches complémentaires, qualitative d'une part et quantitative d'autre part, ainsi que la meilleure articulation possible entre l'équipe d'étude et le comité de suivi d'Epidor.

Il s'est ainsi agi :

- dans un premier temps, de prendre connaissance du contexte réglementaire et d'appréhender le public ciblé, par le biais d'une étude documentaire et de quelques entretiens préliminaires auprès de 6 riverains (phase 1). Suite à quoi, une série entretiens exploratoires semi-directifs a été menée en face-à-face auprès d'un échantillon de 40 riverains des trois rivières, identifiés sur la base du fichier cadastral et sollicités en amont au travers d'une pré-enquête en porte-à-porte réalisée par les étudiants de l'Université de Limoges (phase 2) ;
- d'évaluer dans un troisième temps le poids des différentes pratiques, perceptions et attentes par le biais d'un questionnaire auto-administré adressé aux riverains situés dans les secteurs non touchés par les enquêtes en face-à-face et retournés par courrier. Grâce à un taux de retour de 25,8 %, plus de 900 questionnaires ont put être exploités[2] (phase 3) ;
- de rendre compte des principaux éléments de synthèse à retenir et des enjeux à considérer pour favoriser la contribution des riverains à de la protection de la ressource, d'envisager des pistes d'interventions possibles.

[2] Le taux de retour évalué sur l'ensemble des retours a atteint 26%

A -La consultation des riverains

1-Résultats de l'enquête

par entretiens

1.1. La démarche d'enquête et d'analyse

1.1.1. Les modalités de l'enquête

Les entretiens menés auprès des riverains des trois rivières ont eu pour objectifs d'explorer et de comprendre les représentations et le rapport qu'entretiennent ces derniers à la rivière :

- la manière dont ceux-ci abordent la rivière, la façon dont ils en parlent (terminologie utilisée, catégories mobilisées, …),
- leurs vécu, perceptions, attentes vis-à vis de la rivière et leur conception de leur rôle et celui des autres acteurs vis-à-vis du bon état de celle-ci,
- les composantes et caractéristiques sociologiques et géographiques susceptibles d'influer sur le rapport à la rivière.

La nature des informations recherchées a impliqué le recours à des questionnements ouverts et neutres, favorisant la libre expression des riverains sur des thématiques suffisamment larges.

Afin de préparer cette enquête qualitative et exploratoire, et pour faciliter la prise de contact avec les riverains, différentes démarches ont été mises en œuvre en amont :

- un échantillonnage de secteurs géographiques répartis sur les trois rivières, au sein desquels ont été identifiés des riverains sur la base du fichier du cadastre ;
- des entretiens préliminaires auprès de quelques riverains en vue d'une première exploration et de la mise au point du guide d'entretien ;
- une pré-enquête en porte à porte menée par les étudiants de l'Université de Limoges auprès de 219 riverains localisés sur différents secteurs répartis le long des trois rivières. 70 secteurs ont été identifiés, chaque secteur étant constitué de 30 parcelles et distants de 5 km. Cette pré-enquête a permis entre autres de constituer une base de sondage en vue de l'enquête par entretiens. Une base dans laquelle étaient précisées les caractéristiques des riverains utiles au travail d'échantillonnage et les riverains acceptant de se prêter à la démarche (63% de réponses positives).

Menée sur des jours ouvrés et non ouvrés, on est en droit de penser que cette enquête en porte-à-porte a permis de minimiser les risques de sous-représentation de certaines catégories de riverains moins disponibles et/ou plus promptes au refus ;

- la mise au point d'une grille d'échantillonnage destinée à contrôler un certains nombre de critères et s'assurer de la diversité des profils consultés. Les critères suivants ont été retenus : statut d'occupation de la parcelle *(propriétaire occupant, non occupant, locataire),* modalité d'acquisition *(héritage, achat motivé, achat non motivé)*, fonction d'usage de la parcelle riveraine *(exploitation agricole/ élevage, commerce/activité touristique, habitation)*, distance de la résidence à la rivière *(plus et moins de 100 mètres)*, âges, sexe, CSP.

A l'issue de cette phase préliminaire, quarante entretiens semi-directifs en face à face d'une durée de 1h30 à 2h00 ont pu être menés auprès de riverains des trois rivières. Ces entretiens ont été conduits sur la base d'un guide ouvert visant à laisser les personnes consultées témoigner de leur rapport à la rivière et la riveraineté, et ainsi appréhender sans *a priori* la façon dont s'organisent leurs représentations. Les entretiens ont été menés entre les 16 septembre et 13 décembre 2013.

1.1.2. La composition de l'échantillon d'enquête

Quarante-six entretiens en face-à-face au total répartis sur chacune des trois rivières : 6 entretiens préliminaires et 40 entretiens lors de la phase d'enquête proprement dite.

	ISLE	DRONNE	BELLE	TOTAL
Phase 1 *Entretiens préliminaires*	*2*	*3*	*1*	***6***
Phase 2 *Entretiens semi directifs*	*20*	*15*	*5*	***40***
TOTAL	**22**	**18**	**6**	**46**

Localisation géographique des riverains consultés

Les modalités d'échantillonnage ont permis de consulter des riverains présentant des profils relativement diversifiés sur les trois rivières. Ainsi, ont été rencontrés à la fois :

- des propriétaires résidents dont le lieu d'habitation se trouvent ou non sur la parcelle riveraine,
- des propriétaires de résidence secondaire en bordure de rivière,
- des propriétaires de moulin,
- des riverains dont l'activité économique est liée plus ou moins directement à la rivière (location de canoës, exploitation agricole, élevage, production hydro-électrique, pisciculture, gîte, …),
- des maires de communes disposant de parcelles en bordure de rivière,
- des riverains pêcheurs, jardiniers,…

Au regard des critères de pré-sélection, l'échantillon des personnes consultées dans le cadre de l'enquête par entretien présentait les caractéristiques suivantes :

- une majorité de propriétaires occupants (83%),

- des riverains en majorité d'« âge mûr » : 3/4 des riverains interrogés âgés de 45 ans et plus, 24% ont moins de 45 ans, 33% entre 45 et 60 ans et 43% de plus de 60 ans[3],

[3] La part de 60 ans et plus était de 40% lors de la pré-enquête en porte-à-porte.

– une plus grande part de riverains consultés (3/4), que de riveraines (1/4). Une répartition conforme à celle de la base de sondage issue de la pré-enquête (74% d'hommes)[4] :

– près de la moitié (46%) des propriétaires riverains consultés ont acquis leur parcelle par héritage, un peu plus d'un quart dans le cadre d'un achat motivé par la rivière (27%) et la même proportion dans le cadre d'un achat non motivé.

– une répartition quasi égale entre les riverains résidant à moins de 100 mètres de la rivière et ceux résidant plus loin :

– quelques catégories socioprofessionnelles davantage représentées : les retraités (30%), les agriculteurs (28%) et la catégorie des commerçants / artisans / chefs d'entreprises (16%).

[4] 101 hommes ont accepté d'être contactés sur 137 personnes.

1.1.3. L'accueil réservé à l'enquête par les personnes consultées

Des personnes enquêtées globalement intéressées par la rivière

Basée sur le principe de la participation volontaire (inhérent à la démarche d'enquête), cette première phase de consultation par entretien a vraisemblablement davantage touché des riverains sensibles à la présence de la rivière. De manière générale, les entretiens ont en effet dévoilé, au fil des échanges, un intérêt des riverains, voire un attachement non-dit pour la rivière.

Au-delà de cet intérêt globalement partagé, l'accueil de la démarche d'enquête par les personnes rencontrées a révélé des attitudes contrastées de la part des riverains consultés, lesquelles peuvent parfois se superposer :

- un intérêt pour l'amorce d'une prise en compte des riverains et de leur place dans la gestion de la rivière et de ses abords ;

  «Je ne connais pas tous les organismes, mais c'est bien que quelques-uns s'intéressent. Cette enquête c'est un début. »

- le scepticisme / l'incompréhension à l'égard d'une consultation dont on ne voit pas très bien à quoi elle va mener, ni dans quelle logique elle s'inscrit, d'autant que l'on est en attente d'interventions concrètes et peu enclins à considérer spontanément que les riverains ont un rôle à jouer en faveur du bon état de la rivière ;

- la méfiance vis-à-vis d'une initiative associée à une démarche pro-environnementale aux prises avec des jeux d'influences : suspicion d'une tentative d'instrumentalisation des riverains, certains craignant de se voir imposer de nouvelles pratiques et/ou contraintes ou bien tendance à développer un discours démontrant l'exemplarité des pratiques riveraines pour mieux se prémunir de toute ingérence.

  « D'un seul coup, on vient voir les riverains, ça n'aboutit à rien, mais ça permet au moins de faire connaissance. »

  « Epidor a une idée derrière la tête. En répondant à cette enquête est-ce qu'on ne donne pas le bâton pour se faire battre ? C'est pas ce que j'ai contre eux, c'est ce qu'ils ont contre moi. »

On pourra par ailleurs s'interroger sur le rapport à la rivière de riverains ou usagers non rencontrés, dont certaines pratiques ont pu être rapportées par quelques-unes des personnes consultées, comme étant particulièrement peu respectueuses de la rivière, des usages et de l'environnement. Outre la disparité des usages, ce discours ainsi porté par les uns sur les autres pourrait dénoter un intérêt inégal pour la rivière.

1.1.4. L'organisation de l'analyse

Partant d'un corpus issu de méthodes d'investigations ouvertes, l'analyse a cherché à rendre compte des éléments constitutifs du rapport à la rivière, soit des perceptions associées à l'état de la rivière, des pratiques et de leurs motivations, du regard porté sur la notion de bon état, du vécu de la situation de riverain, …

Elle a été menée selon les principes d'une analyse structurale, consistant au-delà de la description des contenus recueillis, à faire apparaître les liens et mettre en perspective les différents éléments du rapport à la rivière et la riveraineté (perceptions, pratiques, attentes, …) de façon à comprendre comment s'organisent et sur quoi reposent les différences de points de vue.

Pour ce faire, il s'est agi d'inventorier chaque élément du corpus sur la base d'une grille thématique et à en faire l'analyse au regard des phénomènes de correspondance et/ou de récurrence observés (occurrences et co-occurrences).

S'agissant de dégager les éléments nécessaires à l'élaboration du questionnaire support d'enquête de la phase suivante, il a également été nécessaire de repérer les différents items représentatifs de la diversité des points de vue.

Le rapport d'enquête, présenté ci-après, reprend ainsi les grands thèmes abordés dans le cadre de cette consultation par entretiens. Pour chacun, sont proposés d'une part des éléments d'analyse descriptive démontrant la disparité des situations et des points de vue, d'autre part des éléments d'analyse structurale cherchant à mettre en évidence la façon dont s'organisent les différents types de rapport à la rivière et à la riveraineté.

1.2. Trois rivières : trois univers imaginaires singuliers

Du fait de leurs contextes géographiques, socio-économiques, paysagers, historiques, les trois rivières étudiées suscitent chacune un imaginaire différent qui, intériorisé par les riverains, émerge de leurs discours et peut rendre compte de postures spécifiques.

Au-delà des composantes du rapport à la rivière communes à l'ensemble des riverains consultés, on verra en effet qu'à chacune des trois rivières sont associées des valeurs et des attitudes singulières.

L'analyse comparative des dimensions (socio-historiques - paysagères – économiques – hydrologiques – écologiques), constitutives de ces trois imaginaires, permettent d'apprécier leur poids respectif, soit l'importance que les riverains leur accordent et leur prégnance dans les représentations véhiculées sur chacune des rivières.

Les imaginaires spécifiques aux trois rivières observées se déclinent comme suit :

- **l'Isle :** une image entre passé industrieux et avenir incertain suscitant des sentiments ambigus,
- **la Dronne :** une rivière familiale, aux multiples richesses paysagères et environnementales, attractive et attachante,
- **la Belle** : l'image d'un cours d'eau aux dimensions domestiques entre attachement et déprise.

Chacun de ces imaginaires, qui semblent marquer leur rapport à la rivière, se décline en différentes composantes d'images développées ci-après.

1.2.1. L'ISLE : Une image entre passé industrieux et avenir suscitant des sentiments ambigus

— Dimension socio historique :

Une rivière largement associée à son histoire industrieuse, évoquant l'activité autour de la rivière *(transport fluvial, gravières, barrages, pêche, élevage, …)* …aujourd'hui entachée du goût amer du déclin des entreprises locales et associée à une impression d'abandon des usages et de la rivière elle-même.

«Il y a 20 ans, elle était sur exploitée, aujourd'hui elle est abandonnée ! »

«Autrefois, cette rivière, elle concernait tout le monde, on allait pêcher »

«La grange à côté a des bois qui sont arrivés par l'Isle. »

— Dimension paysagère :

Un lit majestueux constitutif du paysage, … mais une entité géographique tendant à être oubliée.

«C'est une belle rivière …beaucoup de méandres, de virages très sinueux. »

«Les gens ne savent plus qu'il y a une rivière »

— Dimension économique :

Une ressource potentielle pour l'économie touristique et résidentielle, … malgré les incertitudes sur sa valorisation possible.

«La rivière est porteuse de projets, c'est attractif, déjà à l'œil. On peut y faire un tas d'activités. »

— Dimension hydrologique :

Une rivière à la fois « indomptée » dont la mémoire est marquée par les grandes inondations, qui vit aux rythme des marées, qui est peu canalisée, … et régulée par ses nombreux barrages.

«Les crues régulières qui inondent les quais, tout ça, ça marque le fonctionnement de la commune. »

— Dimension écologique :

Un monde vivant, riche de sa faune et de sa flore, …, mais dont l'équilibre écologique est perturbé.

«Avant il y avait des roselières, des nénuphars, des iris d'eau, c'était représentatif de notre rivière. »

1.2.2. LA DRONNE : Une rivière familiale, aux multiples richesses paysagères et environnementales, attractive et attachante

— Dimension socio historique :

Une rivière qui occupe une place majeure dans l'histoire des familles riveraines, avec laquelle les riverains ont noué des relations d'attachement qui semblent se transmettre. Une rivière « nourricière » au cœur de la vie sociale et économique rurale : pivot d'une économie rurale passée, la Dronne constitue le produit phare du tourisme vert.

«On se baignait en famille, c'est là qu'on a tous appris à nager. »

«La Dronne c'est des souvenirs d'enfance, la pêche, la baignade, les plus jeunes se regroupaient toujours au bord de la rivière. »

«Je suis né dedans. »

«J'ai grandi avec la rivière. »

— Dimension paysagère :

Une rivière à taille humaine, au charme bucolique (à l'écart de l'urbanisation), offrant la possibilité d'un contact direct avec l'eau et un milieu naturel préservé qui tend à créer un lien intime et singulier.

« Il n'y a que des prairies ou des bois, c'est ça qui fait le charme de la rivière »

«C'est encore très varié, il y a des frênes, des charmes, ça donne un caractère »

«C'est la plus belle rivière de France, l'Isle est déjà beaucoup plus grosse, c'est une machine froide et sans chaleur »

« Elle fait des arabesques, elle est bordée d'arbres de toute part… à toutes les saisons c'est beau. »

— Dimension économique :

Un patrimoine naturel et culturel (du fait des aménités paysagères et environnementales unanimement reconnues), dont la valorisation touristique et résidentielle actuelle (pêche, baignade, canoë) est amenée à se développer.

— Dimension hydrologique :

Une rivière sauvage, une eau vive, bien qu'artificialisée (barrages) menaçante lors des crues mais pas dangereuse ou inquiétante pour autant.

«L'Isle c'est une feignasse, la Dronne c'est une eau vive, sans les barrages ce serait un torrent »

« Ici on vit avec la Dronne. On est conscient du danger, mais pas inquiet, elle s'étale. »

— Dimension écologique :

Un cours d'eau vivant, complexe (méandres) aux multiples facettes et porteur de richesses écologiques (faune, flore), à la fois considérées comme précieuses et pouvant être menacées.

1.2.3. LA BELLE : L'image d'un cours d'eau aux dimensions domestiques entre attachement et déprise

— Dimension socio historique :	Une mémoire de la vie rurale autour de la rivière, composante de l'histoire locale, dont le château, les moulins, … sont les vestiges.	*«Si elle disparaissait, elle me manquerait. Ne serait-ce que regarder l'eau couler quand je passe sur le pont. »* *«Elle a toujours été là. »*
— Dimension paysagère :	Un petit cours d'eau (un ruisseau « banal » plutôt qu'une rivière), qui bien que tendant à s'effacer dans le paysage au profit de la route notamment, continue à faire repère et constituer une présence familière	*«Elle ne donne plus à manger, elle n'a plus aucun attrait économique. »* *«Les gens ont hérité. Ils sont propriétaires, mais ils ne savent pas où c'est. Les ronces ont 20 ans. »*
— Dimension économique :	Une ressource limitée à l'économie domestique, voire les pâturages, peu à peu désinvestie et considérée comme peu valorisable. Une ressource qui pourrait néanmoins être mieux exploitée en termes d'offre de loisirs (pour certains)…	*«Et puis il n'y a pas eu de remembrement parce que c'était des terres humides. »* *«Au quotidien je ne m'en soucie pas, c'est juste un indicateur de sécheresse. »*
— Dimension hydrologique :	Un cours d'eau discret par son débit, mais capable d'affirmer sa présence par les zones humides qui l'accompagnent et ses débordements ponctuels (un indicateur hydrologique).	*«Il y a différents milieux, il y a une alternance. »*
— Dimension écologique :	Un filet de vie parcourant des espaces écologiques relativement diversifiés, mais marqué par une faune piscicole décimée. *«Il y a plein de moulins qui sont aujourd'hui abandonnés. Beaucoup ont perdu leur droit d'eau. Les canaux ont été bouchés. C'est un patrimoine qui n'a pas été conservé. »*	

1.2.4. Des composantes imaginaires inégalement représentées sur les trois rivières

	Dimension socio-historique	Dimension paysagère	Dimension économique	Dimension hydrologique	Dimension écologique
L'Isle	+ + + *Une histoire industrieuse associée aux trente glorieuses, évoquant l'activité autour de la rivière (le transport fluvial, l'exploitation des gravières, les barrages)… et laissant aujourd'hui une impression d'abandon associée à la diminution des activités et au développement de la végétation sur les berges.*	+ + *Un lit large et majestueux constitutif du paysage, mais une entité géographique de moins en moins sensible dont on tend à retenir l'image vue d'avion.*	+ + *Une ressource patrimoniale susceptible de constituer un potentiel pour l'économie touristique et résidentielle, malgré des incertitudes concernant sa valorisation possible*	+ + *Une rivière à la fois sauvage dont la mémoire est marquée par les grandes inondations, vivant aux rythmes des marées et peu aménagée,* *… et aux manifestations relativement tempérées par ses nombreux barrages.*	+ *Un monde vivant riche de sa faune et de sa flore, mais dont les équilibres tendent à être perturbés*
La Dronne	+ + *Pivot d'une économie rurale passée basée sur la production agricole et sa transformation relayée par le développement du tourisme vert, dont la Dronne constitue le produit phare. Une place majeure dans l'histoire des familles riveraines, un lien d'attachement qui perdure.*	+ + + *Une rivière à taille humaine dont les qualités paysagères et patrimoniales (boisements, moulins…) sont unanimement reconnues et lui confèrent un charme singulier*	+ + + *Un patrimoine naturel et culturel dont la valorisation touristique et résidentielle est déjà engagée et est amenée à se développer*	+ + *Une rivière sauvage, une eau vive, bien qu'artificialisée (barrages) menaçante lors des crues mais pas dangereuse ou inquiétante pour autant.*	+ + + *Une rivière réputée poissonneuse, une ripisylve dense et diversifiée mais une évolution importante des espèces*
La Belle	+ *Une mémoire de la vie sociale autour de la rivière composante de l'histoire locale, dont les moulins et le développement des villages le long de la vallée sont les vestiges.*	+ + + *Un petit cours d'eau (plus qu'une rivière) qui bien que tendant à s'effacer dans le paysage au profit de la route, continue à faire repère, en tant que présence familière*	+ *Une ressource limitée à l'économie domestique, voire le pâturage, et jugée peu valorisante pour les parcelles agricoles.* *Une ressource qui pourrait être mieux exploitée en termes d'offre de loisirs….*	+ *Un cours d'eau discret mais capable d'affirmer sa présence par des débordements ponctuels, investi comme un indicateur hydrologique*	+ + *Un filet de vie de la vallée marqué par sa faune piscicole décimée.*

1.3. Les valeurs associées à la rivière : le témoignage d'une diversité des intérêts

En parallèle des univers imaginaires singuliers qui tendent à imprégner les représentations véhiculées par les riverains, ceux-ci projettent, dans leur rapport à la rivière, différents types de valeurs subjectives qui semblent inhérentes à leur profil social, leur vécu et leurs attentes personnelles.

Reflet de la diversité des situations et des points de vue des riverains, ces valeurs peuvent également rendre compte des différentes façons d'appréhender la rivière et de justifier les pratiques. Elles se répartissent autour de deux pôles qui semblent globalement s'opposer dans les discours émis par les riverains rencontrés et dessinent l'axe ci-dessous.

Moins que la description d'un clivage entre différentes postures, ces pôles permettent de décrire des tendances entre lesquelles les riverains se positionnent, en lien le plus souvent avec leurs différences de statut (propriétaire/exploitant, porteurs de projets) et de centres d'intérêt.

Entre ces polarités, on peut observer des positions intermédiaires susceptibles de révéler des situations de compromis, voire processus changement. Il est également possible d'observer des postures contradictoires adoptées par la même personne selon le contexte dans lequel elle se trouve.

1.3.1. La rivière valeur intime et/ou valeur ajoutée à défendre

Le vécu et l'intérêt personnel, que les riverains associent à la rivière, paraissent le plus souvent fonder les valeurs qu'ils lui associent.

Les valeurs intimes et/ou valeur ajoutée associées à la rivière renvoient aux bénéfices ressentis par le riverain pour lui-même et/ou sa parcelle. La rivière et ses abords, bien que perçus comme « connectés » avec l'amont et l'aval et intrinsèquement dépendant du milieu, sont davantage regardés par ces riverains du point de vue de leurs intérêts, que de ceux de la collectivité. Pouvant être considérés comme faisant partie de leur sphère privée, voire de leur patrimoine, ces espaces peuvent susciter de ce fait des postures défensives chez certains.

Les riverains rencontrés tendent ainsi à valoriser la rivière selon les points de vue suivants :

- la rivière agrément du cadre de vie, en tant qu'elle représente une source de qualité résidentielle assimilée à un privilège auquel les riverains peuvent se montrer attachés, ceci *a fortiori* lorsqu'ils résident à proximité de la rivière qui peut alors représenter :
  - un gage de tranquillité et d'isolement vis-à-vis de l'urbanisation et du voisinage,
  - la proximité avec un environnement faunistique privilégié.

  «La tranquillité, car c'est inaccessible. J'ai un voisin de moins. » Isle

  «Sur la terrasse on ne voit que l'eau et les arbres. Çà, personne ne nous le prendra ! »Isle

  Cette valeur d'agrément particulièrement prégnante sur la Dronne, mais aussi sur l'Isle révèle la propension des riverains à s'approprier leur cadre de vie indépendamment du statut public/privé.

- la rivière composante identitaire/intime, à laquelle les riverains associent des souvenirs sensoriels et des émotions inscrits dans leur histoire familiale et personnelle. Des facteurs d'attachement qui en font :
  - un héritage transmis à perpétuer,
  - un lien affectif associé à une histoire familiale, un vécu personnel, …

  Observée sur les trois rivières, cette valeur intime associée à la rivière est apparue plus prégnante sur la Dronne du fait sans doute de ses attributs *(cf. : 1.2.2).*

  «Ça fait 63 ans que je dors dessus, c'est ma rivière, ça fait partie de mon univers, je vis à son rythme, je respire son odeur… un ami me disait qu'on avait la même maîtresse !». » Dronne

- la rivière productive pour l'exploitation des parcelles riveraines. Non nécessairement recherchée, elle est considérée comme un don de la nature source de bienfaits pour les terres.

  « *Les bêtes ont à boire, les cultures sont irriguées. »Isle*

  «La rivière à pour nous l'avantage d'avoir des près plus fertiles » Belle

  Une dimension qui semble être particulièrement investie sur l'Isle du fait de son passé industrieux.

Forts de l'intérêt porté à leur bien et à la valorisation de sa proximité avec la rivière, les riverains concernés n'en seront que plus soucieux d'en préserver les agréments et vigilants à l'égard de tout ce qui pourrait amoindrir ceux-ci.

Ces valeurs, le plus souvent à connotation positive et témoignant de la tendance à considérer globalement la proximité de la rivière plus comme un atout, que comme un inconvénient, peuvent néanmoins

s'accompagner d'une sensibilité marquée aux contraintes et limitations du sentiment d'être chez soi et dans une moindre mesure aux risques inhérents à la proximité de la rivière.

Bien que de natures différentes, les contraintes évoquées par les riverains consultés vont ainsi de la simple nuisance que l'on tend à accepter, à la contrainte perçue comme pénalisante, jusqu'à susciter des plaintes :

- des limites imposées par la réglementation sur l'exploitation de la parcelle :
  - PPRI (limites de constructibilité, dévaluation du bien),
  - servitudes portant atteinte au caractère privatif (DPF) du fait de l'accès ouvert aux personnes extérieures),

    «Il y a des promeneurs des gens en mobylette. On m'a volé des choses dans le jardin. » Isle

    «Il y a des gens qui rentrent par l'écluse. On les retrouve au milieu de nos parcelles. Ils utilisent les clôtures pour descendre en rappel. » Isle
  - limites imposées sur l'entretien, le drainage,
- des contingences pouvant peser sur la valeur et la facilité d'exploitation des terres :
  - nuisances et faible productivité des zones inondables,
  - dépendance des solidarités amont/aval pour l'irrigation,

    « Quand ils remontent les pelles pour faire monter le niveau d'eau en haut, en bas on n'a plus d'eau. »Dronne
  - diminution des parcelles due à l'érosion.
- les difficultés et le coût de l'entretien des berges,
- des nuisances/risques inhérents à la proximité de l'eau que les riverains ont le plus souvent intégrés comme une composante de la riveraineté, notamment :
  - l'humidité,

    «Dans la maison c'est humide dès octobre. »Belle

    « Avec l'humidité et la chaleur, ça pousse, ça pousse. On ne peut plus rien contrôler. »Dronne
  - les inondations qui bien que plus rares restent une menace potentielle pour les biens notamment,

    «Les inondations, ça traine un tas de déchets sur les terres, mais ça enrichi » Isle
  - les risques de noyade pour les enfants pour les résidences à proximité *(Isle).*

S'inscrivant dans un rapport à la rivière que l'on pourrait qualifier d' « individualistes», les riverains les plus critiques semblent portés à évaluer leur situation essentiellement en termes de bénéfices/coûts personnels. Une évaluation qui paraît être en effet d'autant plus défavorable qu'ils se montrent moins attachés à la rivière. Ceux ayant acquis leur bien sans motivation particulière pour la rivière se montent notamment plus portés au bilan. Pour ceux-ci, les aspects règlementaires peuvent être considérés comme autant de contraintes grevant les bénéfices qu'ils souhaitent retirer de leur parcelle.

1.3.2. La rivière, bien commun à sauvegarder

Si nombre de riverains semblent aborder la rivière avant tout du point de vue de leur vécu et intérêt personnel, d'autres bien que plus rares (exploitants et élus surtout[5]), paraissent y associer également des valeurs positives intégrant la notion de bien commun.

Considérés comme un espace partie intégrante du territoire (son histoire, sa vie sociale, son économie locale, …) et/ou d'un milieu naturel avec ses exigences propres, la rivière et ses abords sont appréhendés comme une ressource à partager, à sauvegarder, voire à valoriser :

- un milieu vivant en partage, un espace dont l'équilibre précaire est à préserver ou rétablir, que ce soit en tant que :
  - ressource naturelle potentiellement riche des diverses pratiques d'agrément qu'elle permet (pêche, promenade, activités nautiques, …).

    Des usages qui semblent conçus comme devant être à la portée de tous. Plus ou moins légitimes sur l'Isle où existent des règles de droit d'accès aux berges, ces pratiques sont sur la Dronne considérées comme devant rester sous le contrôle des propriétaires.

    «Il y a beaucoup de jeunes qui font du canoë, des pêcheurs. J'aime bien les voir passer, on discute. » Isle

  - ressource économique (économie rurale essentiellement, mais aussi industrielle pour l'Isle) prolongeant le souvenir d'une époque (idéalisée par les plus âgés) où les activités humaines étaient considérées en harmonie avec la nature et dont le déclin signe le désintérêt pour la rivière.

    « C'est un atout important pour la vie sociale et la vie économique. » Isle

    «La rivière est porteuse de projets, c'est attractif, c'est intéressant déjà à l'œil. On peut y faire un tas d'activités.» Isle

[5] 4 élus ont en effet été rencontrés ainsi que 2 exploitants d'activités de loisirs, 1 pisciculteur et 7 propriétaires de moulin, lesquels tendaient à valoriser cette dimension « rivière bien commun ».

- un patrimoine environnemental et historique à valoriser, vue par les porteurs de projets publics ou privés en particulier comme :
  - une ressource environnementale, support potentiel du développement de la vie locale nécessitant d'être mieux mise en valeur pour être reconnue,
  - un espace dont la réappropriation par les usagers pourrait passer par l'implication de la puissance publique *(Isle).*

De façon corollaire, la rivière conçue comme bien commun peut générer des regrets et critiques quant aux évolutions et au défaut d'investissement parfois constatés, ceux-ci pouvant aller jusqu'a un certain défaitisme, tant les changements sont considérés comme peu maîtrisables. Il en est ainsi pour :

- les phénomènes perceptibles de la dégradation du milieu tendant à être appréhendés avec une sorte de fatalité contre laquelle on ne peut rien ;

  «Ça peut servir pour faire de l'aviron, mais il n'y a pas de charme puisqu'elle n'est pas claire. La pêche avec la pollution n'a plus d'intérêt. » Isle

- l'évolution de modes de vie et des activités autour de la rivière, considérée par les riverains les plus âgés comme un bouleversement irrémédiable des équilibres entre les activités humaines et la nature ;.

  « C'est plus ce que c'était. Autrefois, il y avait une vie avec beaucoup de pêcheurs (…), aujourd'hui c'est plus facile d'aller au supermarché. » Isle

  « Autrefois, il y a 35 ans, il y avait plus de vaches que d'habitants. Les vaches entretenaient la rivière, les paysans nettoyaient leurs champs pour leurs vaches. On curait les canaux à la main. » Belle

- des modes d'appropriation de la rivière empêchant l'accès à la rivière domaniale *(Isle) :* suppression des chemins d'accès, non respect des servitudes, …

  « De moins en moins de gens pêchent à cause des accès. C'est pas normal, s'il y a des poissons, que les gens ne puissent pas en profiter. »Isle

Associant la rivière avant tout à un bien collectif, ce point de vue met en perspective les dimensions sociale, économique, culturelle et environnementale de la rivière. Que l'on se réfère à un passé révolu autant qu'idéalisé, où ces différents aspects étaient perçus en équilibre, ou que l'on considère la rivière comme une ressource pour l'avenir du territoire, on est là dans une représentation intégrée de la rivière.

La représentation schématique ci-après propose de figurer la répartition des valeurs dont les riverains sont porteurs autour des deux pôles dont on a vu qu'ils structuraient le discours sur la rivière et ses abords.

Des valeurs subjectives et positives qui semblent être plus ou moins prégnantes, ou prendre des connotations différentes, selon que l'on considère l'une ou l'autre rivière, ceci du fait de leurs atouts et contraintes respectives (cf. : hypothèse de la prégnance des différentes valeurs indiquées en orange).

1.4. L'ETAT DE LA RIVIERE : une évaluation subjective

1.4.1. Les principaux constats sur la construction de la perception de l'état de la rivière

La façon dont l'état de la rivière dans ces différents aspects est perçue varie notablement selon les riverains rencontrés. La diversité des opinions exprimées pour une même rivière pourrait ainsi être la résultante de situations contrastées selon les secteurs et/ou être liée à la nature essentiellement empirique et subjective des connaissances de chacun sur la rivière.

A défaut d'évaluation consensuelle de l'état de la rivière, on observe quelques constantes, qui tout en étant révélatrices de la complexité du rapport à la rivière, dénotent de la subjectivité des points de vue.

– L'évaluation de l'état général de la rivière apparaît comme d'autant plus positive pour les riverains qui ont à faire avec elle *(agriculteurs, exploitants, porteurs de projets, pêcheurs)* et/ou résident à proximité.

  Une évaluation qui paraît donc soumise à une recherche de congruence entre pratiques et opinions formulées, pour les riverains tirant parti (ou envisageant de tirer parti) de la rivière. Ces derniers se montrent en effet moins enclins à relayer les perceptions négatives sur l'état de la rivière, saluant par exemple la présence des barrages qui permet de garantir un bon niveau d'eau ou affichant une plus grande tolérance au développement de la végétation sur les berges, comparativement à des riverains dont l'activité et/ou la résidence sont à distance de la rivière.

– L'état de l'eau semble constituer un critère d'évaluation d'autant plus prégnant qu'il est en prise avec un discours convenu, voire galvaudé.

  Dès lors que l'on aborde la question de l'état de la rivière ou des changements observés, l'état de l'eau constitue un élément d'appréciation essentiel, devant d'autres critères concernant la rivière elle-même ou ses abords. Pour autant, ce critère phare apparaît comme sensible aux effets de rumeurs *« il paraît que… »*, *« on m'a dit que … »*, ou d'observations subjectives à défaut sans doute de pouvoir se saisir les données objectives dans leur complexité.

  On notera ainsi que, lorsque les riverains expriment un avis sur l'état de la rivière, c'est le plus souvent sans référence à des données, ni à des sources d'informations officielles, lesquelles ne font pas en général l'objet d'intérêt, ni de recherche de la part des riverains rencontrés. Soumis à des *a priori,* cet avis peut prendre appui sur des «faux-semblants» de connaissances, être sujet à des effets de halo liés au discours ambiant sur l'environnement.

- Pour autant, la diversité des critères d'appréciation de l'état de la rivière auxquels ont recours les riverains semble témoigner de l'existence d'une certaine « culture de la rivière » et un intérêt pour l'enrichir.

  Bien que l'on constate une absence de consensus dans l'appréciation de l'état de la rivière, la diversité des critères pris en compte montre combien celui-ci peut être appréhendé sous différents angles et en lien avec son proche environnement.

  Nourrie de bribes d'informations et d'observations empiriques accumulées au fil des années par le biais des pairs (ascendants, autres pêcheurs, techniciens, documentation, …), cette culture personnelle/autodidacte (plus que partagée) de la rivière laisse aussi apparaître de nombreuses incertitudes et flous de connaissances, dont les riverains conviennent, tout en paraissant s'en accommoder.

  Il en résulte que l'état de la rivière, tel que se le représentent les riverains, loin de relever d'une vision consensuelle et fondée sur une connaissance avérée, découle d'une construction «bricolée» au gré des expériences et des sources d'information disponibles.

- Les déterminants de l'état de la rivière perçus comme complexes et incertains… sont associés à la tendance à mettre en cause « les autres » …. et ainsi à se dédouaner de toute responsabilité en tant que riverains.

  Alors même qu'ils invoquent des causalités diffuses (environnementales et/ou sociétales) pour rendre compte des dégradations de l'état de la rivière (pollution ou turbidité de l'eau, défaut d'entretien des berges, ….), les riverains tendent pour la plupart à s'affranchir de toute responsabilité, aux dépens des autres riverains *(agriculteurs, industriels, …)* dont les pratiques peuvent être incriminées et jugées néfastes.

  Tout semble se passer comme si, face à la complexité que sous-tend l'évaluation de l'état de la rivière et faute de connaissances scientifiques accessibles et facilement appropriables, les riverains se satisfaisaient de connaissances partielles et parcellaires, relatives à leurs usages.

1.4.2. Les principaux critères d'appréciation de l'état de la rivière

Comme on l'a évoqué ci-avant, les riverains mobilisent, pour évaluer l'état de la rivière, différents critères qui, par ordre d'importance approximatif, sont les suivants :

– L'état de l'eau *(niveau de pollution, de propreté) :*

Son appréciation procède plus souvent de déductions *(état de la faune et de la flore)*, de la part des riverains eux-mêmes au vu d'observations empiriques *(couleur, limpidité, déchets flottants, mobilité de l'eau*), voire de rumeurs, …que de la prise en compte de données objectives émanant d'experts.

Cette évaluation approximative de l'état de l'eau, qui tend à alimenter les rumeurs, semble procéder d'une démarche de simplifications au regard de la complexité des critères d'appréciation de l'état de l'eau, qui n'échappe pas aux riverains. De la même manière, la complexité des facteurs en cause les amène à invoquer des responsabilités diffuses à l'échelle du bassin versant *(assainissement, gestion des eaux pluviales, remembrement, …).*

« Elle est propre, ça monte et ça descend. »

«Ils ont interdit l'alose et l'anguille parce que il y avait du pyralène. Ce n'est pas moi qui fait les analyses, mais tout le monde le dit. »Isle

«La faune a disparu, c'est la pollution des agriculteurs, les désherbants, la pollution des bagnoles par infiltration. »Belle

«Il y a des usines qui lâchent des mousses, je ne sais pas d'où ça vient.» Isle

– L'état de la faune et la flore *(diversité des espèces ou présence d'espèces invasives) :*

De l'observation de la faune et de la flore découle également l'appréciation de l'état de la rivière. Les changements observés tendent ainsi à être perçus comme emblématiques du péril de la rivière et plus généralement des évolutions du milieu.

Des changements observés empiriquement qui peuvent amener les riverains à mettre en cause la perturbation des écosystèmes au sein du lit de la rivière (sans que la question des barrages et de la continuité écologique soit évoquée, sinon par les propriétaires de moulins eux-mêmes comme étant un faux problème).

Ce type d'observation précise sur la faune et la flore est plus particulièrement le fait des riverains ayant (ou ayant eu) une activité de pêche, ainsi que les propriétaires de moulins. On notera que les riverains de la Dronne se montrent plus avertis, citant de multiples espèces (*ragondins, silures, écrevisses de Louisiane, nénuphars, jussie, …).*

«On trouvait des moules, des écrevisses, des vairons, des épinoches. Où est-ce que c'est passé ? On ne sait pas. » Belle

«Les nénuphars se développent sur toute la largeur de la rivière chaque année un peu plus. Un jour on aura des soucis. » Isle

«…les anguilles, elles se débrouillent, elles font des cordons et remontent des barrages de 2 mètres de haut. » Dronne

Bien que les vallées de l'Isle et de la Dronne soient situées en zone Natura 2000, les riverains ne font guère de commentaires à ce sujet.

– L'entretien de la ripisylve et des boisements des berges *:*

Ce critère est davantage évoqué par les *riverains âgés* sensibles à l'évolution des pratiques et se référant à ce qui se faisait autrefois *(ex. : taille régulière pour le bois de chauffe).*

Ce qui est considéré comme un « manque d'entretien » est ainsi souvent associé au passage mal accepté d'une rivière que chacun avait intérêt à entretenir, à une rivière qui peut être ressentie aujourd'hui par certains comme « abandonnée ».

La notion d'entretien fréquemment associée à celle de nettoyage renvoie à la responsabilité des riverains ou du Syndicat de rivière, dont les interventions auront tendance à être évaluées à l'aune des représentations *a priori* de ce qu'est supposé être une berge « bien entretenue » (voir plus loin).

Faisant l'objet de jugements normatifs, l'évaluation de l'entretien des berges paraît prendre davantage appui sur des croyances de ce qu'il convient de faire que de « connaissances » des bonnes pratiques.

« Il faut garder des arbres, mais pas trop gros. Quand ils meurent il ne faut pas les laisser tomber dans l'eau. Tout ça ne va pas nuire à la faune et à la flore, au contraire. » Dronne

«Tant qu'on aime la nature, on l'entretien et on nettoie. » Dronne

– La protection des berges contre l'érosion *:*

Il s'agit d'un critère plus particulièrement sensible pour les riverains *résidents et agriculteurs* dont les parcelles risquent d'être consommées et pour lesquelles l'érosion est mesurée en nombre de mètres « perdus ». L'observation de ce phénomène amène à mettre en cause, outre le phénomène naturel, le défaut d'entretien, mais aussi des pratiques inadaptées *(ex. : quads, manque d'entretien)* de certains usagers (riverains ou non)

On soulignera que le maintien des arbres morts en bordure de berge constitue un aspect sur lequel achoppent nombre de riverains de l'*Isle* en particulier, lesquels y voient une cause d'ensalissement du lit et un risque d'embâcle… Un aspect qui semblerait faire davantage débat sur la *Dronne* où l'on considère que les arbres morts et embâcles devraient être enlevés ou maintenus selon les situations.

« Les bords de rivières sont détruits par les quads. Il y a un chemin vicinal emprunté par les motos. J'imagine que ça va déstabiliser les sols. » Isle

« C'est phénoménal cette érosion, il n'y a aucun entretien. » Isle

« Les bêtes sont au milieu de la Belle, les agriculteurs se croient tout permis… Elle est encombrée d'arbres partout en travers ! » Belle

– Les niveaux d'étiage et de crues *(affleurements / débordements) :*

Associé à la vitalité et au bon équilibre du cours d'eau, le niveau d'eau de la rivière est un critère qui s'impose à l'observation.

La baisse du niveau des eaux, plus que les phénomènes de crue, est de nature à inquiéter, pouvant aller jusqu'à laisser certains craindre un amenuisement de la rivière.

La baisse du niveau de la rivière en été, tout comme des crues hivernales, suscite la mise en cause du changement climatique, tout autant que les pratiques d'irrigation.

« Cette eau, elle est faite pour courir, pour partir, pas pour stagner comme une mare. En plein été, elle est presque stagnante, il n'y a pas assez de débit. » Dronne

«J'ai peur qu'il n'y ait plus d'eau, qu'elle n'existe plus. » Dronne

«Les années de sécheresse, l'eau ne court pas comme elle devrait. » Isle

«Cette rivière a été malmenée avec l'irrigation. Ce sont les agriculteurs qui détruisent le pays. Ca va retomber sur tout le monde. » Isle

«Certains arrosent quand il pleut pour avoir les mêmes quotas l'année d'après. » Dronne

– L'état du lit *(envasement, développement des herbiers, présence d'embâcles) :*

L'évaluation de l'état du lit ne fait pas l'unanimité et semble marquer la différence entre partisans de l'intervention plus ou moins soutenue *(curage, dragage, chômage)* et partisans du laisser-faire.

Selon les riverains, le mauvais état du lit se traduit ainsi soit par des problèmes d'inondation et/ou de développement de zones humides, soit par la disparition de toute vie organique.

Il peut amener à mettre en cause l'entretien insuffisant et/ou les mauvais choix en la matière, ou encore le phénomène d'eutrophisation attribué aux nitrates.

«La rivière n'est pas en bon état, il faudrait qu'elle soit curée pour éviter que les gens soient inondés. » Belle

«Le fait d'avoir interdit le dragage, elle s'envase et a tendance à s'élargir. Ça a été une erreur. » Isle

«La rivière devait être nettoyée, elle a été curée comme un fossé ! » Belle

«Il y avait une plage de galets qui s'est beaucoup réduit. Il y a beaucoup d'herbes, ça vient du maïs avec les nitrates. » Isle

— L'accessibilité *(chemins d'accès, possibilités de longer la rivière, signalétique)*

Les difficultés croissantes d'accès à la rivière, du fait de la disparition de certains chemins d'accès sur l'Isle (privatisés et labourés) et le développement de la végétation, peuvent être rendus responsables d'une limitation de certains usages (promenade, pêche, …), par les riverains attachés à la notion de bien commun. Des contraintes qui peuvent, en outre, renvoyer aux riverains l'image d'une rivière dont on se désintéresse.

« La rivière est à tout le monde, c'est très bien que tout le monde la découvre.» Isle

« Je me souviens quand j'étais jeune on se promenait, c'était propre. Maintenant, c'est impossible, il y a des ronces.» Dronne

« Le passage avait été laissé par le remembrement et a été vendu en terre agricole. On devrait rétablir l'accès pour aller à la rivière. Les agriculteurs ont fermés tous le s chemins.» Isle

A noter que la notion d'accessibilité suscite des points de vue ambivalents chez les riverains qui, considérant la rivière comme le bien de tous, peuvent néanmoins aspirer à ne pas être importunés par des personnes extérieures et vouloir conserver leur libre-arbitre sur le fait de permettre ou non l'accès à leur propriété, que l'on soit sur le domaine public ou non.

Ce rapport ambivalent à l'intrusion se pose différemment sur l'Isle et la Dronne :

- sur la Dronne (domaine privé) : la conscience d'être bénéficiaire d'un cadre d'exception impose aux riverains d'afficher une position d'ouverture, tout en renforçant leur souhait de rester maître chez eux. Valorisée pour sa composante paysagère et écologique favorisant son appropriation, y compris par des non-riverains (ex. : canoës), la Dronne n'en serait que plus un « objet » jalousement défendu par ceux qui en sont les usagers de droit…

« Je laisse passer (les pêcheurs), mais ce n'est pas un droit, c'est une possibilité que je leur donne. » Dronne

« Je suis content d'ouvrir mon portail, c'est vraiment un moulin. Ça ne me dérange pas de voir des touristes se balader, j'adore leur montrer mon île. » Dronne

- sur l'Isle (DPF) : la dimension domaine public fluvial imposant une servitude de passage (que les riverains semblent avoir intégrée), la fréquentation des berges peut être tolérée si elle n'engendre pas d'intrusion ou de dégradation sur la propriété.

  En revanche, tout constat d'initiative de riverains visant à exercer un contrôle sur les accès tend à être vue comme un abus de pouvoir et à susciter l'indignation ou récriminations.

Dans tous les cas, les riverains semblent tirer une certaine fierté de l'intérêt porté à la rivière par les non-riverains, que ceux-ci se traduisent par le développement de pratiques de loisirs ou des projets locaux, …

— L'état des ouvrages *(barrages, ponts)*

Des ouvrages dont le maintien est perçu comme étant menacé par un défaut d'entretien, et dont la restauration relève, aux yeux de certains riverains, d'une démarche volontariste et coûteuse.

1.5. LA NOTION DE «BON ETAT» : une notion abstraite, renvoyant à des représentations contrastées

1.5.1. Une notion de « bon état » *a priori* peu propice à susciter seule l'engagement des riverains

L'objectif d'atteinte du « bon état » est largement ignoré par les riverains, à l'instar de la plupart des législations relatives à l'eau, tout en étant investi *a priori* d'une image positive.

Considéré comme une finalité louable *(« C'est une bonne chose »)*, il tend à susciter une sorte de « consensus mou » qu'accompagnent souvent des valeurs environnementales et la mise en cause des pollutions de toutes sortes. Sans être contesté, il appelle toutefois une « externalisation des responsabilités ».

> *« C'est bien, à condition de commencer par le début. Interdire tous les nitrates, le tout à l'égout, les pollutions industrielles,… ».*

Les riverains n'établissent en effet pas de relation directe entre cet objectif et leurs pratiques. Tout au plus implique-t-il pour eux la poursuite des règles de précaution auxquelles la plupart considèrent déjà se prêter.

Outre les obligations réglementaires (telles que celles relatives à l'usage des pesticides, les pratiques d'irrigation, les rejets dans la rivière,…), qu'ils pensent connaître et respecter, les riverains consultés n'identifient pas spontanément quelles peuvent être les marges de manœuvre à leur échelle.

Leurs interventions sur les berges notamment semblent davantage procéder de leur appréciation personnelle des bonnes pratiques et/ou d'usages hérités de leurs aînés en rapport avec le bon état de la parcelle, que de règles précises relatives à une connaissance partagée de l'intérêt environnemental. Loin de chercher à s'affranchir de l'objectif d'atteinte ou de préservation du bon état de la rivière, les riverains paraissent ainsi réfléchir leurs interventions sur la rivière et ses abords en dehors de toute référence « externe » à des règles de bonnes pratiques.

> *« Les responsables du bon état de la rivière, ce sont les riverains qui sont autour (…), cela doit signifier ne plus mettre de désherbant, ni d'engrais. Mais normalement, on n'a pas le droit d'en mettre. » Belle*

> *« Moi, ce qui me semble important, ce n'est pas de connaître les organismes. Ce qui m'intéresse, c'est de ne pas polluer (…). Le mieux c'est de gérer en bon père de famille… »*

> *« Les propriétaires, ils ont l'instinct de ce qu'il faut faire. Ils ont des règles qu'ils se sont instituées eux-mêmes. » Dronne*

La notion de bon état peut toutefois appeler une certaine défiance de la part de riverains *(agriculteurs notamment)* se sentant potentiellement interpellés dans leurs responsabilités. Ces riverains peuvent se montrer hostiles à la remise en cause de leur libre arbitre, comme au principe d'un engagement personnel sur une démarche d'intérêt collectif, que cet engagement soit financier ou qu'il implique la mise en œuvre de nouvelles pratiques.

> *«Le problème c'est le financement, ça va être énorme et si c'est les riverains, ça va pas le faire ! » Isle*
>
> *«Nous les agriculteurs, on n'est pas formés pour ça. On a juste un peu entendu parler de la ripisylve.» Belle*

Cette notion de « bon état » érigée comme un objectif à atteindre est donc accueillie comme un concept abstrait (d'expert) qui semble aujourd'hui soulever plus de questions, qu'il n'apporte de réponses.

Elle tend en effet à être comprise comme relevant de politiques environnementales définies à distance des riverains. Associée à la complexité qui accompagne ces politiques, dont les enjeux dépassent le stricte cadre de la rivière, un tel concept suggère plusieurs types de questions : *Qu'est-ce que le Bon Etat ? Quels critères ? Quels indicateurs ? Comment l'atteindre ? Avec quels moyens ? A qui incombe la mise en œuvre ?*

La simplicité apparente de la notion de « bon état » intégrant un jugement de valeur pourrait même contribuer à renforcer les interrogations et poser la question de sa légitimité (voir ci-après).

1.5.2. Deux conceptions sous-jacentes associées à la notion de « bon état »

Sur la notion de « bon état », telle qu'ils l'appréhendent personnellement, les riverains rencontrés projettent des conceptions différentes, qui semblent faire écho aux conceptions contrastées de la relation homme-nature. Si nombre des riverains rencontrés accueillent cette notion sans objection apparente, voire une pseudo-indifférence, faute de lui associer un contenu explicite, d'autres peuvent s'attacher à en rechercher le sens, laissant émerger des points de vue contrastés.

— Les uns, majoritaires, associent le « Bon état » à un objectif de maintien ou restauration d'un état d'équilibre défini *a priori (conception statique).*

Prenant souvent pour référence la rivière de leur enfance ou une rivière s'apparentant à une image d'Epinal, ces riverains aspirent à re-trouver cette image visuelle de la rivière à laquelle ils sont attachés. Soit, l'image d'un paysage stable et vivant. Un retour en arrière qui suppose d'intervenir activement pour la restauration d'aspects considérés comme plus significatifs du bon état, à savoir :

- le beau et le propre (entretien des berges, du lit, limpidité de l'eau, …) ;
- la rivière vivante et saine (prospérité et diversité de la faune et de la flore autochtones, ...).

«Revenir, il y a 40 ans avec des joncs, des nénuphars, ça paraît sain. » Dronne

«Ça devrait signifier le nettoyage de la rivière et des abords. Que l'on retrouve une rivière claire et agréable à regarder. » Dronne

«Qu'elle soit nettoyée régulièrement, de moins en moins polluée, que les poissons reviennent comme les gardons et les goujons. » Belle

— Pour d'autres, qui semblent faire davantage exception et se situer dans une vision prospective de la rivière, le « Bon état », est vu comme la résultante d'objectifs ajustés en fonction des projets définis (*conception dynamique).*

Ces riverains voient moins le bon état comme un objectif défini *a priori*, que comme la résultante d'une décision collective négociée et/ou d'un compromis entre projet local et souci de préservation du milieu. Portés à concevoir la nature comme douée d'une autonomie positive *(« la nature se débrouille très bien toute seule »),* ils accordent leur conception du bon état aux exigences des activités humaines. Il s'agit de trouver le projet permettant le développement d'activités humaines sans endommager la rivière.

« Tout dépend ce que l'on veut en faire. Si on ne veut rien en faire, elle est très bien comme ça. » Belle

« Que se soit préservé, sauvage, mais avec des activités possibles. » Isle

« Ça ne pourra pas fonctionner si c'est pensé comme quelque chose qui vient d'en haut. Ça ne marchera qu'avec la peur du gendarme. » Belle

« Tout utilisateur à sa définition du Bon Etat selon les besoins. » Belle

Une conception qui implique une certaine forme de « collaboration » avec la rivière, et de compromis entre :

- une valorisation et une incitation au respect de la rivière sous-tendue par les intérêts que chacun peut y trouver (ex. : exploitation piscicole, chemins de promenades, irrigation,…), plutôt que le développement d'actions protectrices coercitives ;

- l'application d'un principe de précaution destiné à prévenir la dégradation du milieu, par les activités développées (ex. : aménagement de zones d'accès piétonnes pour limiter/contrôler l'impact des activités de loisirs, …).

La vision d'un Bon Etat associé à une image de stabilité et d'équilibre retrouvé entre les activités humaines et la préservation de la rivière en tant que lieu de vie est, prédominante chez les riverains consultés. Pour les plus âgés, ce bon état semblerait aujourd'hui d'autant plus inatteignable qu'il renvoie à un passé révolu, sinon au prix d'interventions volontaristes sur la rivière et ses abords.

Alors qu'elle appelle de ses vœux la biodiversité, l'esthétique des paysages de bords de rivière, la pureté de l'eau, …, cette conception semble nier toute interaction dynamique de l'environnement avec les besoins et les activités humaines d'aujourd'hui.

Ce sont les riverains sensibles au développement local qui se montrent davantage porteurs de la vision dynamique du bon état, renvoyant à des objectifs à définir ensemble (plutôt qu'a priori). Ils semblent quant à eux considérer qu'une gestion intégrée pourrait être envisageable. L'Isle, rivière publique héritière d'un passé industrieux et sur laquelle existent des projets portés par les collectivités semblerait plus propice à cette vision prospective.

1.6. LA RIVERAINETE : moins qu'une réalité sociale, un vécu individuel

1.6.1. Un statut de riverain sans fondement social réel

Les riverains, principalement centrés sur leurs intérêts personnels ou sectoriels, sont d'autant moins enclins à prendre en compte les enjeux de la rivière qu'ils ne partagent guère leur vécu de riverain avec d'autres. Tout semble en effet se passer comme si la rivière isolait, plus qu'elle ne réunissait ceux qui en sont riverains, …, comme si elle constituait aux yeux de ces derniers uniquement une ressource vis-à-vis de laquelle des droits sont à revendiquer ou à défendre et, dans une moindre mesure seulement, un espace commun en regard duquel des devoirs sont à partager. Une situation ayant pour corrolaire la prégnance de la dimension valeur ajoutée à défendre (voir plus haut) et que plusieurs constats permettent d'attester.

Les témoignages recueillis permettent ainsi plusieurs observations.

— Un statut / une identité riveraine peu «vivace», les riverains, tendant à souligner leurs différences plutôt que leurs points communs, ne considèrent pas qu'ils appartiennent à une catégorie particulière.

«Je connais mes voisins, on ne discute pas de la rivière, elle a toujours été là, sauf si on avait un souci avec. Ce n'est pas le cas. » Isle

«Les autres propriétaires habitent ailleurs. Il n'y a pas d'association de riverains parce que ça ne sert à rien. » Isle

— Des rapports de voisinage distants, … voire potentiellement conflictuels, en référence à des intérêts et points de vue divergents, à savoir :

- des modalités d'appropriation de l'eau, suscitant des mises en causes des uns accusés de spolier les intérêts des autres (ex. : mise en cause de l'irrigation, gestion de l'eau par les moulins, …),
- accès aux berges (ex. : possibilités d'accès à la rivière pour les pêcheurs, …) qui, lorsqu'il est délibérément empêché sur le DPF *(Isle)*, est considéré comme un rapport de force pouvant appeler l'arbitrage de la Commune,
- des pratiques en matière d'entretien des berges, parfois jugées inadaptées, car non conformes à ses propres manières de faire, … Des différences de pratiques, dont la mise en exergue révèle une mixité des situations, voire des cultures riveraines, qui semblent être révélatrices des évolutions sociologiques dont les secteurs ruraux sont témoins depuis les dernières décennies.

«Ils ne sont pas du tout comme moi, trop de gens qui ne savent rien de rien et en plus ils ne sont pas sympas. Ils ont la mentalité citadine. » Dronne

«Les agriculteurs trouvent gênant que j'ai cette parcelle avec accès à la rivière. Ils ne voulaient pas voir des gens qui ont le temps de se promener… Le Maire m'a interdit d'autoriser les campeurs sur ma parcelle… » Isle

On notera que les relations amont/aval, inhérente à l'interdépendance autour de l'accès à la ressource et à l'espace de la rivière *(ex. : propriétaires de moulins / agriculteurs irrigants ; propriétaires de moulins /loueurs de canoës ; ICPE*[6]*/autres*

[6] ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

riverains) nécessitent parfois d'être médiatisées par l'administration. Des interventions médiatrices qui témoignent d'une tension sous-jacente entre riverains.

« Ils (propriétaires du barrage) m'ont fait le chômage au mois d'août, j'ai passé 8 jours sans arroser. J'ai fait venir la police de l'eau. Il avait trop vidé, il n'a pensé qu'à lui. » Isle

— Des propriétaires de moulins dont les trajectoires et les motivations à l'égard de la rivière diffèrent et que l'Association des Amis des Moulins, mobilisée sur des objectifs spécifiques, ne parvient guère à fédérer.

« Maintenant, il y a des gens qui se targuent d'être meuniers, mais moi je ne m'y reconnaît pas. » Dronne

« L'association s'occupe beaucoup des moulins en eux-mêmes, elle cautionne la transformation en maison d'habitation, au lieu de les inciter à les garder comme moulins. » Dronne

A signaler toutefois, la présence d'actions ou manifestations ponctuelles en lien avec la rivière qui sembleraient démontrer sa capacité à susciter un intérêt collectif et à fédérer des usagers, plus que des riverains proprement dit.

On évoquera notamment :

— des actions groupées pour l'entretien ou la protection les berges, menées par des associations d'usagers riverains ou non (fédérations de pêche, association de piégeurs amateurs) ;

— des pratiques de loisirs / manifestations festives révélant des motivations convergentes par rapport à la rivière, dès lors que les conditions sont réunies…

1.6.2. Une connaissance approximative des droits et devoirs … dénotant une riveraineté peu « normalisée » :

Chez la plupart des personnes consultées prédomine l'impression de mal connaître leurs droits et devoirs de riverains, ceux-ci semblant être le fait essentiellement d'une transmission orale par les pairs et laissant place à une connaissance approximative des règlementations.

Pour autant, les riverains paraissent s'accommoder de leurs incertitudes (voire de leurs connaissances erronées) et montrent relativement peu de curiosité notamment à l'égard des droits et devoirs en matière d'intervention sur la rivière. Une attitude qu'ils justifient par le fait de chercher à s'affranchir des règlementations, comme si méconnaître leurs droits et obligations les dégageait de toute contrainte et les protégeait d'éventuelles sanctions. Tenant ainsi à distance les aspects règlementaires, ils peuvent espérer préserver leur sentiment d'être chez eux, sans avoir de comptes à rendre.

«Je ne sais pas trop, la loi évolue tous les jours.» Isle

«Je ne connais pas bien les droits, c'est flou. Les devoirs, je pense que c'est de veiller à la bonne qualité de l'eau.» Isle

«J'essaie de faire preuve de responsabilité, je n'ai pas l'impression d'être néfaste à la rivière. Je ne connais pas la réglementation, mais je ne vois pas ce qui m'interdirais …..» Dronne

«C'est pas clair, ce qu'on a le droit de faire ou pas. Du coup on fait ce qu'on a le temps de faire.» Belle

Néanmoins, un certain nombre de principes semblent être acquis, à savoir :

- la notion de limites de propriété et de servitudes associées au DPF, bien que, sur ce dernier point les mesures exactes soient souvent incertaines, et que certains propriétaires ignorent les règles précises liées à la domanialité,

  «Autrefois, le passage était le chemin de halage. Il a plus ou moins disparu. On ne sait pas où on est chez nous… C'est flou, mais pas gênant.» Isle

  «Je sais qu'il y a une partie que l'on doit laisser libre, mais je ne sais pas combien de mètres.» Isle
- les restrictions en matière d'usages de produits nocifs,
- le principe d'un « devoir d'entretien » de la part du riverain, sur les rivières non domaniales.

Sur ***les cours d'eau non domaniaux***, les déclarations d'intérêt général (DIG) contribuent à la confusion des riverains quant à leurs droits et devoirs en matière d'intervention sur la rivière et ses abords notamment. Celles-ci tendent en effet à induire un fonctionnement en « tout ou rien » : tantôt totalement ignorées, elles ne paraissent guère impacter les pratiques habituelles ; tantôt elles peuvent être également comprises comme un principe de substitution aux riverains, lesquels tendent à retenir qu'ils n'ont plus le droit d'intervenir sur la rivière. Une interdiction qui peut être vécue comme abusive, dans ce dernier cas.

*Sur l'**Isle,*** la servitude plus ou moins bien acceptée renvoie à la problématique de la maîtrise foncière :

Elle est accueillie par certains *(plutôt agriculteurs et résidents devenus propriétaires par héritage ou acquisition motivée par la présence de la rivière)* comme une spoliation partielle du droit de propriété (jusqu'alors considéré comme acquis) et peut alors susciter opposition et indignation. Ces riverains, considérant plutôt la rivière comme une valeur ajoutée sur leur parcelle, davantage que comme un bien commun, se montrent particulièrement sensibles à toute intervention sur leurs berges :

Ex. : . hostilité au droit de passage pour les propriétaires résidents,

. attitude critique vis-à-vis de l'intervention sur les berges,

. mise en cause de certaines pratiques riveraines se jouant de la réglementation.

Comprise par d'autres *(riverains devenus propriétaires par acquisition non motivée par la présence de la rivière)* comme un état de fait, le principe de servitude tend à être moins contesté.

Parfois difficile à faire respecter et considérée comme un obstacle aux projets de certaines collectivités, il peut donner lieu à des démarches d'acquisition foncières.

«Il y a une in-considération du propriétaire sur la question qui relève de l'intérêt supérieur…. Mon intérêt privé et l'intérêt général se télescopent jusqu'à 3 mètres 25..» Isle

«Personne ne surveille les gens qui coupent les arbres. Il y a une dimension de non droit en bordure de rivière.» Isle

«Il a fallu que l'on donne 3,50 mètres aux entretiens de St Martial d'Artenset… On paye des impôts jusqu'au bord de l'Isle, mais c'est eux qui gèrent, je ne suis pas d'accord.» Isle

1.6.3. Différentes gestions de la rivière et de ses abords déterminées par le statut d'occupation, la nature de l'intérêt porté à la rivière :

Les pratiques décrites par les riverains consultés et surtout leurs justifications paraissent se rapporter à quatre ou cinq logiques différentes *(hypothèse typologique).* Des différences entre riverains qui semblent en effet être plus liées au discours qu'ils portent sur leurs pratiques qu'à leurs pratiques elles-mêmes, celles-ci pouvant être difficiles à discriminer.

Des points de vue, décrits plus loin, se déclinant comme suit :

- *une logique de gestion,*
- *une logique de jardinage,*
- *une logique de préservation,*
- *une logique d'abstention,*
- *une logique de développement.*

A noter que les logiques identifiées chez les riverains rencontrés ne relèvent pas nécessairement de postures fixes, mais sembleraient pouvoir faire l'objet de changement.

Ainsi, par-delà les représentations et conceptions de l'entretien de la rivière et de la manière de contribuer à son bon état, il semble que les riverains puissent, au fil des informations reçues et des expériences vécues, modifier leurs points de vue et leurs pratiques.

Les représentations, peu étayées par des connaissances scientifiques, ni même des certitudes quant à ce qui est bon pour la rivière en particulier chez les plus jeunes, sembleraient pouvoir « muter » sous l'effet d'une argumentation adaptée, voire d'expériences sensibilisatrices.

Les différentes postures identifiées, au vu des entretiens qualitatifs, font l'objet des descriptions et analyses qui suivent.

— Une logique de gestion optimisée de la rivière et de son entretien en vue de garantir la pérennité de la ressource qu'elle représente pour les parcelles riveraines ayant vocation à être productives *(agriculteurs, éleveurs)* :

Pour ces riverains, qui voient dans la rivière une plus-value dont ils bénéficient au quotidien, il s'agit d'optimiser les avantages qu'ils peuvent en retirer, tout en cherchant à limiter les nuisances qu'elle peut leur imposer, … soit en évitant autant que faire se peut de lui porter préjudice.

Telles qu'ils les décrivent, leurs pratiques se caractérisent comme suit :

- entretien des berges *a minima* en fonction de principes « hérités » des aînés,
- prises d'initiatives ponctuelles destinées à prévenir ou limiter les incidences négatives sur les parcelles et les productions :

  Ex. : .tronçonnage arbres dont la chute risquerait d'entraîner la berge ;

  . organisation de piégeage des animaux «nuisibles » (ragondins) dégradant les cultures ;

  .curage pour éviter les débordements et les nuisances liées aux inondations (Belle) ;
- tolérance relative vis-à-vis du développement de la végétation en bordure de rivière, sous réserve de ne pas concurrencer la bande enherbée.

Faisant appel à leur expérience, ils revendiquent un certain savoir-faire venant justifier leurs interventions.

«Les ragondins font des trous énormes. Personne n'est venu voir ça. Je me suis débrouillé avec la société de chasse pour les piéger.» Isle

«Quand le syndicat ne vient pas, je prends mon gyrobroyeur et je le fait.» Isle

«Faire qu'il n'y ait plus d'arbres qui tombent dans la rivière, en gérant la broussaille. En la gérant et ne pas faire table rase.» Dronne

— Une logique de jardinage du terrain riverain ayant valeur d'agrément du cadre de vie *(résidents, jardiniers)* :

Avant tout soucieux du conserver un cadre de vie soigné et considérant la rivière comme une valeur d'agrément essentielle à ce cadre, ces riverains témoignent :

- d'un souci de « propreté » des abords du cours d'eau, en conformité l'image d'une certaine représentation du cadre habité,

  Ex. : . tonte régulière et jusqu'au bord,

  . taille des arbres,

  . ramassage systématique des déchets,…
- de peu d'initiatives, sinon visant à contrôler tant bien que mal l'érosion susceptible d'entamer la parcelle.

Leurs argumentations s'appuient sur les notions de respect de l'environnement et le souci de bien faire en référence à une norme implicite de « bonne tenue » des berges.

«On nettoie tout ce qu'on trouve. » Isle

«Mon premier devoir c'est de nettoyer les berges, le plus propre possible.» Belle

«Je nettoie, je replante les arbres, j'entends que ce soit beau et propre quand les gens passent chez moi…. Les pêcheurs et les randonneurs me remercient.» Dronne

— Une logique de « préservation du milieu » et des équilibres *(pêcheurs, certains résidents, …)* en référence à des critères auto-définis :

Plutôt moins préoccupés de la valeur patrimoniale ou productive de leur parcelle riveraine, ces riverains, considérant la rivière et ses abords comme un monde vivant menacé de déséquilibre, s'efforcent de contribuer par leurs actions au bon état de l'ensemble :

- entretien restreint aux besoins d'accès à la rivière *(ex. : fauchage jusqu'au bord),*
- prises d'initiatives ponctuelles (ou préconisations) destinées à consolider l'existant *(ex. : plantations en bordure, …)* et corriger les déséquilibres *(ex. : éradication des prédateurs des joncs de rivières,…)*, voire restaurer les berges.
- tolérance relative au maintien de la végétation en bordure de rivière.

Conscients du fonctionnement complexe de cet environnement sensible, ils peuvent mettre en avant leurs connaissances et/ou argumenter en faveur d'un développement de la connaissance des milieux et des règles d'usages et d'entretien à définir et à faire partager.

«J'ai planté des arbres tout au bord pour tenir les berges. Ces arbres sont à couper. Je vais les couper pour qu'ils puissent se reproduire. » Isle

« On devrait initier les riverains pour savoir que la rivière doit se respecter, les riverains et les autres. Il y en a qui ont besoin d'être éduqués. » Isle

— Une logique de l'abstention *(plus rare)* :

Affichant une certaine forme de confiance dans la capacité de la rivière à s'autoréguler et considérant les différentes interventions comme non indispensables, voire comme susceptibles d'être préjudiciables, cette catégorie de riverains a tendance à opter pour un laisser-faire diversement argumenté :

- entretien *a minima,* ponctuel en cas de nécessité pour l'écoulement de l'eau par exemple,
- hostilité (suspicion) à l'égard des interventions jugées trop « radicales » et/ou non justifiées explicitement,
- tolérance au maintien de la végétation en bordure de rivière, d'autant qu'elle tient lieu d'écran,…

Sur l'Isle, une telle attitude peut aller dans le sens du *« Pour vivre heureux, vivons caché »*, les interventions menées par des personnels spécialement mandatées pouvant être ressenties comme intrusives.

«Je n'oserais pas trop y faire quelque chose. J'aurais peur de dégrader. ça se régule tout seul avec les crues.» Belle

«De toute façon, la rivière fait son boulot elle-même, je suis pour le laisser-faire… La faune et la flore c'est pas compliqué, il suffit de leur fiche la paix.» Dronne

«Je laisse repousser autour, pour moi c'est beau, pour eux c'est sale.» Dronne

— Une logique de développement en lien avec la mise en valeur de la rivière *(porteurs de projets publics ou privés) :*

Envisageant la rivière et ses abords comme ressources naturelle et patrimoniale à valoriser et à promouvoir, ces riverains affichent des choix de compromis entre préservation et aménagement :

- souci de préservation de la qualité environnementale comme élément de patrimoine naturel,
- intérêt pour un traitement séquentiel des berges faisant alterner des sections « sauvages » et des sections plus « entretenues », voire aménagées *(ex. : rampes de mises à l'eau),…*

Ils considèrent les riverains, ainsi que l'ensemble des usagers de la rivière et habitants de la région, comme des maillons essentiels de ce qui pourrait être vu comme une démarche globale de reconquête de la rivière. La restauration de l'intérêt pour la rivière passe à leurs yeux par la sensibilisation aux bénéfices (socio-économiques, environnementaux ou culturels), dont elle est potentiellement porteuse. Sensibilisation qui devrait prendre appui sur le développement de différents usages en lien avec la rivière qui, placée au cœur de la vie sociale et économique locale, en serait d'autant mieux investie et respectée.

«Il faudrait des aménagements raisonnés. Ça permettrait d'avoir des espaces identifiés, aménagés où les gens se rendraient et des espaces préservés. » Isle

«On pourrait développer des trucs sans nuire à sa préservation. C'est à travers les loisirs que l'on peut mettre en exergue son histoire. » Isle

Au-delà de ces différentes logiques qui semblent en partie conditionner les pratiques en termes d'entretien, les riverains peuvent être confrontés à plusieurs types de contraintes limitant ou empêchant leurs souhaits d'intervention. On mentionnera par exemple :

- l'accessibilité de la berge,
- les compétences, les moyens financiers et/ou la main d'œuvre dont on dispose,
- la longueur du linéaire,
- la réglementation (ex. : DIG) imposée sur tel ou tel cours d'eau…

« Je ne suis plus en âge de m'occuper des bois qui tombent dans la rivière. » Dronne

«Mon mari nettoyait, il est parti depuis 7 mois, moi je ne peux pas.» Belle

«Ceux qui ont un linéaire important c'est impossible de le nettoyer.» Isle

«Tout ce qui est en surplomb à 10 mètres, il n'y a pas d'entretien possible.» Isle

A titre indicatif, on proposera une représentation schématique figurant le positionnement des différentes catégories d'usagers, identifiées sur les deux axes énoncés et décrits plus haut.

1.7. LES ACTEURS DE LA RIVIÈRE : des interlocuteurs méconnus, bien que suscitant des attentes

1.7.1. Des acteurs à distance des riverains …*et vice versa*

Globalement, les riverains témoignent d'une connaissance assez médiocre des acteurs concernés par la rivière, comme de leurs missions respectives.

Eloignés du contexte de leur vie quotidienne et associés à une administration dont les missions sont peu lisibles, la connaissance de ces acteurs ne suscite guère d'intérêt *a priori.*

> *«On n'est pas informé, mais ça ne manque pas. On peut se poser la question, mais bof ! » Belle*

Les acteurs de la rivière les mieux identifiés sont les intervenants de proximité *(syndicats de rivières, associations en charge de l'entretien, VNF et DDT sur l'Isle,…)*, même si ces derniers ne semblent pas faire l'objet d'échanges fréquents. A leur côté, la mairie (ou la Communauté de Communes) est considérée comme le premier interlocuteur à solliciter[7], en cas par exemple d'interrogation relative à l'entretien de la rivière, de litiges autour de l'accès aux berges, …

La DDT ou VNF sur l'Isle peuvent également être identifiés comme des interlocuteurs susceptibles de répondre à des questions précises relatives notamment aux droits et devoirs des riverains. Ceci, non sans quelques difficultés éprouvées lors de la recherche d'information *(ex. : règles de navigation sur l'Isle, aides pour le renforcement d'une berge :*

- difficulté d'identification de l'interlocuteur adéquate,
- difficulté à obtenir l'information souhaitée, …

Les autres organismes, que certains riverains ont pu ponctuellement côtoyer, sont porteurs d'une image d'autant plus négative, voire stéréotypée, que leur rôle est perçu comme éloigné des intérêts des riverains :

- ONEMA (porteuse d'une image très négative),

  > *«Je conteste simplement leur façon de se conduire, ce sont des cow-boys. Il te parle la main sur le pétard comme si tu étais un grand bandit » Dronne*

- EPIDOR essentiellement identifié par les riverains participant à des instances de concertation locales et pouvant être porteuse, d'une image de « techno penseurs » pour certains riverains de la Dronne en particulier.

  > *«Epidor, ils ne sont pas pour le monde agricole. » Dronne*

  > *«Je sais pas ce qu'ils font. Je sais qu'il y a des têtes pensantes qui pensent trop. » Dronne*

[7] Les communes et EPCI se voient aujourd'hui assigner la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) par la loi 2014-58 du CGCT (27 janvier 2014). Facultative, cette compétence devient obligatoire et devra être mise en œuvre en 2017.

1.7.2. Des interventions des syndicats de rivière suscitant des avis partagés

Selon leur conception et degré d'exigence quant à l'entretien de la rivière, les riverains expriment des points de vue contrastés sur les interventions des syndicats de rivière, ceci sans lien majeur avec le fait de se trouver sur le domaine public ou privé.

Lorsqu'ils ont été bénéficiaires de ces interventions, les riverains se montrent plutôt favorables, d'autant que celles-ci sont comprises comme un service leur étant rendu personnellement, plutôt qu'à la rivière et qu'elles ont donné lieu à un échange positif.

Les points de vue exprimés mettent en avant :

- la reconnaissance et l'intérêt pour les travaux d'entretien réalisés,
- l'appréciation de certains échanges … en dépit d'un sentiment d'intrusion qui semble plus marqué sur le domaine privé.

«Au niveau des berges, il a été fait des choses, il ne faut pas trop que l'on se plaigne.. »Isle

«C'est bénéfique, même si ça ne me convient pas trop, les organismes qui interviennent sur la propriété privée. »Dronne

Néanmoins relativement nombreuses, les critiques se rapportent pour la plupart au défaut d'intervention :

- fréquence insuffisante, irrégularité et caractère sporadique des interventions,
- qualité et la pertinence du travail réalisé,
- manque de réactivité en cas de demande d'aide.

«Il faudrait qu'ils viennent plusieurs fois dans l'année et non une fois par an. Ils ne voient pas l'évolution des choses» Isle

«C'est une calamité… Elle devait être nettoyée et en fait, elle a été curée comme un fossé ! » Belle

«Les anses, ça ronge les bords. …Pour ne pas faire un petit effort, on va devoir en faire un gros ! » Belle

… et plus rarement à des interventions considérées comme excès de zèle.

«Ils coupent tout… S'ils devaient renforcer les berges, ils ne feraient pas çà. Ils ont des sous donc ils les dépensent avec ce qu'il y a de plus facile. »Isle

Le manque de clarté des missions et attributions des syndicats de rivière, en matière d'entretien notamment, laisse certains riverains dans l'incertitude des tâches qui leurs reviennent, y compris sur le domaine privé où les DIG sont tantôt ignorées, tantôt mal comprises (voir plus haut)).

Certains peuvent aller jusqu'à la remise en cause la légitimité du syndicat de rivière, dont les interventions sont jugées trop dispendieuses en regard de leur pertinence.

«Je ne vois pas l'utilité d'avoir un syndicat qui intervient perpétuellement, c'est coûteux. Une opération ponctuelle tous les 10 ans organisée par la Communauté de Communes pour enlever les arbres morts suffirait. »Dronne

1.8. Des attentes préfigurant les enjeux du dialogue avec les riverains

Les attentes exprimées s'organisent autour des quatre dimensions, lesquelles font chacune écho à un intérêt plus ou moins marqué pour la rivière ou un souhait de meilleure prise en compte de la riveraineté.

Des attentes, on le verra plus loin, qui semblent coïncider en partie avec nos hypothèses typologiques, soit avec les deux axes sur lesquels nous avons positionné les différentes postures des riverains consultés vis-à-vis de l'entretien de la rivière et de ses abords (*logique de gestion, une logique de jardinage, une logique de préservation, une logique d'abstention, une logique d'aménagement).*

1.8.1 La valorisation de la PLACE DE LA RIVIÈRE

En particulier pour des riverains soucieux de conserver la dimension « bien commun » et de promouvoir la rivière en tant que ressource locale à partager, il s'agit de redonner à celle-ci une véritable place. Partant du constat que la rivière tend à occuper une moindre importance dans le vécu quotidien des habitants (y compris riverains) et à s'effacer de l'imaginaire collectif, au profit d'un rapport individualisé à la rivière, ces riverains expriment des attentes alliant préservation et valorisation de la rivière.

- **Contribuer à une meilleure appropriation de la rivière par les riverains et non riverains :**
  - développer la communication / l'information sur son histoire, les projets, l'action publique qu'elle sous-tend,
  - rendre lisible les codes d'usages (signalétiques en rapport avec la navigation et les activités nautiques)…

  «Si on ne fait pas comprendre aux gens l'intérêt de la rivière, on ne pourra pas leur faire comprendre les efforts à consentir sur d'autres aspects…. » Isle

  «Dans le bulletin municipal, on ne parle pas des activités concernant la rivière et pourtant il titre « Ménesplet au fil de l'eau ! » » Isle

- **Permettre des usages diversifiés sur des espaces circonscrits, tout en préservant à la rivière sa dimension naturelle,**

  « Il faudrait concentrer le plus possible les pêcheurs et baigneurs sur des zones et ne rien toucher en dehors de ces zones le long de la berge. » Dronne

- **Préciser le cadre légal relatif notamment aux servitudes sur la rivière domaniale et aux DIG.**

  «Il serait bien que la loi soit rappelée impersonnellement par d'autres… La puissance publique se substitue aux riverains pour l'entretien, c'est donc légitime que cette privatisation au bord de la rivière cesse. » Isle

1.8.2. La mise en avant et le partage des CONNAISSANCES

Afin de pallier le manque de connaissance sur l'état de la rivière, les « bonnes pratiques » et les menaces auxquelles elle est assujettie, certains riverains qui semblent considérer la connaissance comme un moteur indispensable préconisent de travailler à :

— **sensibiliser les riverains aux exigences du milieu rivière:**

- communiquer des données objectives sur l'état de la rivière, et ses facteurs de vulnérabilité,
- informer/conseiller sans culpabiliser les riverains supportant mal d'être mis en cause dans leur volonté de bien faire ;

«Il y a des données que l'on n'a pas, que l'on ne nous dit pas. J'aimerais bien que l'on nous dise : « on a analysé l'eau, il y a tant de métaux lourds… » ça permettrait de prendre conscience. » Isle

— **légitimer le discours sur les bonnes pratiques :** constituer un corpus de connaissances scientifiques opposable aux acteurs *(« Dire d'experts »).*

«Il faudrait une entité neutre qui s'occupe de l'environnement… une institution avec des intervenants passionnés de l'eau, qui connaisse et vise à protéger l'environnement. » Isle

1.8.3. La RECONNAISSANCE des riverains dans leur statut et/ou leurs savoir-faire

Vigilants quant à l'équilibre coût/bénéfice associé à leur situation de riverains et soucieux d'être impliqués dans toute décision concernant leur parcelle, certains (agriculteurs en particulier) font part de leurs attentes concernant les relations avec les acteurs de la rivière :

— **clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs de la rivière, y compris les riverains :**

- expliciter les droits et devoirs respectifs,
- rappeler les termes du « contrat » liant les riverains au syndicat de rivière ;

— **conférer une réelle place aux riverains :**

- les considérer comme partenaires et reconnaitre leurs savoir-faire empiriques,
- les concerter sur les méthodes d'entretien et permettre une qualité de dialogue,

«On n'ose pas prendre la parole, ils ne savent pas communiquer, ils arrivent avec des idées en tête. On ne veut pas que les choses se fassent sans négociation. » Dronne

- définir un cahier des charges à soumettre aux riverains et les informer, voire les former sur les bonnes pratiques.

«Mettre à contribution les riverains. Redonner l'autorisation de couper des arbres, avant qu'ils meurent. » Isle

«Avoir un interlocuteur avec qui on puisse trouver une solution ensemble, sans charges supplémentaires. » Isle

«C'est pas à nous de définir ce qu'il faut faire. Ce sont aux acteurs de définir les marges de manœuvre, après on fait moyennant finances. » Belle

1.8.4. L'ANCRAGE dans la réalité riveraine et locale

Pour une large part des riverains, ayant à composer leurs aspirations personnelles et les exigences environnementales et/ou réglementaires, il importe de pouvoir identifier et solliciter des interlocuteurs de proximité permettant d'offrir :

— **un accompagnement sur mesure dans la mise en œuvre des pratiques :**

- interventions renforcée sur la rivière… que ce soit pour un « nettoyage » plus soutenu *(riverains « jardiniers ») ou bien* pour un entretien plus ciblé sur certaines parties, accès notamment ;
- aide spécifique apportée au riverains contraints ou limités dans leurs possibilités d'intervention (ex. : personnes âgées, femmes seules,…) ;
- visites de terrain plutôt que des réunions ;

«Il faut impliquer les riverains et les utilisateurs sans tomber dans l'intellectualisme » Dronne

«Il faudrait des visites de terrain pour conseiller, informer et parfois agir » Dronne

— **un réinvestissement de l'échelle locale,** à savoir communale ou intercommunale comme échelle pertinente d'intervention.

«Une commune peut réunir les riverains, avoir un projet commun, il faut avoir la confiance des gens de proximité. Quand ça vient de plus haut, il y a de la méfiance. » Dronne

NB : Concernant les attentes de rappel de la loi et/ou de clarification des règlementations, les collectivités rencontrées semblent peu promptes à assumer ce rôle impliquant une confrontation directe avec leurs administrés. Un rôle qu'élus comme riverains attribuent plus facilement aux syndicats de rivière.

En cohérence avec l'analyse des différentes représentations de la rivière et postures adoptées, on tentera une schématisation des différentes catégories d'attentes exprimées de façon plus ou moins explicite par les riverains consultés.

2-Résultats de l'enquête

par questionnaires

2.1. Les modalités de l'enquête et de l'analyse des résultats

La seconde phase de l'étude a consisté à mener une enquête par questionnaire visant à évaluer, auprès d'un échantillon plus important de propriétaires riverains, la nature de leurs pratiques en rapport avec la rivière, leurs perceptions sur l'état de la rivière, leurs attitudes et attentes vis-à-vis des interventions dont elle peut faire l'objet.

2.1.1. Une enquête par questionnaires auto administrés auprès d'environ 1 000 riverains

Un questionnaire d'enquête auto-administré (voir annexe) a été diffusé par courrier à 4 059 propriétaires riverains des rivières Isle, Dronne et Belle, identifiés *via* le fichier cadastral et sélectionnés en regard de leur localisation de part et d'autre de ces rivières (fichier auquel ont été soustraites les coordonnées des propriétaires riverains interrogés lors de la première phase de l'étude et sur lequel ne figuraient pas les parcelles riveraines situées en Charente Maritime).

Une enveloppe T a été jointe à chacun des courriers, afin de faciliter et inciter les destinataires à répondre.

1 043 questionnaires ont été collectés, soit un taux de retour de 25,8%, très supérieur à celui escompté et habituellement observé dans le cadre d'enquêtes diffusées sans incitation particulière à répondre[8].

377 questionnaires n'ont pu être acheminés en raison de problèmes d'adresse.

Les riverains se sont mobilisés de façon quasi égale sur chacune des trois rivières (voir plus loin).

917 questionnaires ont été saisis et exploités sur les 1 043 reçus. 126 n'ont pu être pris en compte du fait de riverains ayant renvoyé le questionnaire sans le remplir (90) avec la mention « *non concerné* » (quelques-uns d'entre eux précisant ne pas ou ne plus résider au bord de l'une des rivières mentionnées), ou bien en omettant de préciser la rivière dont ils étaient riverains (12), ou encore hors délais (24).

Outre un taux de retours élevé, la rigueur avec laquelle ont été d'une façon générale renseignés les questionnaires est à souligner : respect des consignes, peu de raturage, taux relativement faible de non réponses, …

Autant d'observations qui peuvent révéler une attention et un intérêt significatif pour la rivière d'une part conséquente de riverains, … ou tout au moins une certaine forme d'« appétence » pour la participation à la réflexion sur la rivière, la riveraineté, les mesures à envisager pour la préservation et l'amélioration de son état.

[8] Le taux habituellement observé dans le cas de questionnaires remis en main propre et collectés directement auprès de la population ciblée se situe entre 25 et 30%.

2.1.2. Une exploitation statistique à vocation tant descriptive qu'analytique

Visant à prolonger l'exploration du rapport à la rivière et à la riveraineté initiée dans la première partie de l'étude, le questionnaire d'enquête a été construit de manière à évaluer et mettre en perspective des données factuelles relatives à la situation des riverains (âge, activités, conditions d'accès à la propriété, …) avec des données de perception et d'attentes.

Compte tenu du caractère exploratoire et de large spectre du sujet étudié, **un très grand nombre d'items ont constitué ce questionnaire et suscité de multiples traitements**.

Les réponses aux questions fermées ont fait l'objet de multiples tris à plat, tris croisés, analyses multi variées, sur la base des premières hypothèses et au-delà. La multiplicité des items, inhérente à la diversité des situations caractérisant la riveraineté, a pu parfois entraver la démarche d'analyse croisée des données et la recherche d'occurrences significatives.

Au-delà de leur vocation descriptive, ces analyses ont tenté de vérifier un certain nombre des hypothèses énoncées dans la première partie de l'étude (hypothèses typologiques notamment) et d'essayer de quantifier les différents points de vue.

Plusieurs croisements systématiques de chacune des questions ont été réalisés dans le cadre de l'analyse des données d'enquête, et ce notamment pour la question relative à la rivière dont les enquêtés se disent riverains (à savoir l'Isle –rivière domaniale, la Dronne et la Belle, rivières privées).

Concernant cette variable, comme les autres, seules les différences significatives ont fait l'objet de commentaires dans l'analyse qui suit, à défaut de quoi c'est le point de vue global qui prévaut.

Les données triées se rapportant aux riverains de la Belle ont été examinées avec d'autant plus de prudence que l'effectif d'enquête sur cette rivière était relativement peu important (45 questionnaires).

L'analyse des questions fermées a pu par ailleurs être enrichie et nuancée par les réponses aux questions ouvertes. A titre d'illustration, certaines de ces réponses sont rapportées sous forme de verbatim. Notons à ce propos que le dénombrement des réponses aux questions ouvertes, lorsqu'il est pratiqué, ne peut être considéré de la même manière que celui des réponses aux questions fermées se rapportant à des items systématiquement proposés aux personnes enquêtés et ne nécessitant pas un travail de codage thématique comme les premières.

2.2. Les caractéristiques de la population riveraine (enquêtée)

2.2.1. Des riverains également mobilisés sur les trois rivières, malgré des contextes différents

- Quelle que soit la rivière étudiée, le taux de retour des questionnaires exploitables est sensiblement le même :
  - sur 2 455 questionnaires adressés aux riverains de l'Isle, 516 ont répondu, soit 21% ;
  - sur 1 707 questionnaires adressés aux riverains de la Dronne, 363 ont répondu, soit 21% ;
  - et sur 250 questionnaires adressés aux riverains de la Belle, 45 ont répondu, soit 18%.

	ISLE	DRONNE	BELLE
Nombre de questionnaires adressés	2 455	1 707	250
Nombre total de questionnaires retournés	516	363	45
Part des questionnaires retournés	*21,0%*	*21,3%*	*18,0%*

- Il conviendra toutefois de noter que, corrélativement au nombre de riverains présents sur chacun des cours d'eau étudiés, lesquels varient en longueur[9], plus de la moitié des riverains enquêtés (55%) sont propriétaires en bordure de l'Isle et 39% en bordure de la Dronne.

  Les riverains de la Belle ne représentent que 5% de l'échantillon, avec 45 questionnaires renseignés.

  Une disparité qu'il conviendra de considérer, lors des observations comparatives entre rivières, notamment pour les riverains de la Belle dont le faible effectif invite à la prudence.

- Il n'a pas été possible d'évaluer plus précisément la représentativité géographique des riverains composant l'échantillon, observant un taux de non réponse élevé (64%) à la question portant sur la commune où est située la parcelle riveraine. Celui-ci pourrait être révélateur d'une certaine méfiance à l'égard de l'utilisation des données d'enquête.

[9] L'Isle (entre Périgueux et Libourne) : 146 km ; la Dronne (entre Brantome et Coutras) : 120 km et la Belle : 16 km.

2.2.2. Une population enquêtée dont les caractéristiques signent une mobilisation en partie sélective (Questions n°17 à 20)

- Des riverains relativement âgés en moyenne : près de 62% ont plus de 60 ans, pour seulement 9% ayant moins de 46 ans. Si cette même tendance a pu être également observée lors de la pré-enquête menée par les étudiants, ainsi que lors de l'enquête qualitative[10], il semble que l'on ait là un effet de surreprésentation des riverains âgés, lequel pourrait être expliqué par une plus grande disponibilité à répondre à une enquête auto-administrée.

  De façon corollaire, on relève une majorité de retraités (54%)[11] et des catégories moins bien représentées telles que les cadres et professions intellectuelles (14%), les employés/ouvriers (9%), les commerçants/artisans (4%).

  L'Isle compterait davantage de riverains âgés (63 %) que la Dronne (41 %).

- Les enquêtés s'identifiant comme agriculteurs ne représentent que 10% (12% sur la Dronne)[12]. Toutefois, si on recoupe le nombre de riverains qui disent recourir à la rivière pour irriguer leur parcelle ou pour abreuver leurs animaux d'élevage *(cf.Q3)*, on atteint 24,6% d'enquêtés ayant une pratique d'exploitation agricole et/ou d'élevage.

- 51% ont un niveau d'études lycée et/ou équivalent ou supérieur au baccalauréat.

[10] Enquête qualitative : 43% de + de 60 ans - Enquête étudiants : 45% de + de 60 ans.

[11] Enquête qualitative : 30% de retraités - Enquête étudiants : 40% de retraités.

[12] Enquête qualitative : 28% d'agriculteurs - Enquête étudiants : et 21% d'agriculteurs.

- Une large part de répondants hommes : près des trois quart (72%) d'hommes, pour 28% de femmes (+1 point sur l'Isle). Celle-ci vient confirmer les observations issues des investigations menées en amont (pré-enquêtes et enquête exploratoire). Une caractéristique dont la notion de chef de ménage pourrait rendre compte.

- Si l'étude des caractéristiques de la population ayant répondu à l'enquête permet d'approcher le profil des riverains des trois rivières, on doit se garder de considérer qu'elle en est une photographie exacte. A l'instar de toute démarche d'enquête, celle-ci a suscité la participation des publics davantage concernés *a priori*. Par ailleurs, l'outil questionnaire auto-administré, sollicitant la capacité à se rendre disponible, ainsi qu'une certaine aisance dans le rapport à l'écrit, a pu induire une mobilisation importante de certaines catégories de publics, dont la part relativement importante de retraités et des bacheliers peut être l'illustration.

2.2.3. Des riverains globalement plutôt « familiers » de la rivière (Questions n°1 et 2)

Qu'il s'agisse des conditions d'acquisition de leur parcelle riveraine, de l'antériorité de cette acquisition ou de la proximité de leur résidence avec la rivière, les données relatives à l'échantillon laissent entrevoir un lien privilégié de la majorité des enquêtés avec la rivière dont ils sont riverains.

- Près de la moitié des riverains consultés ont acquis leur terrain riverain par héritage (49%). Ces derniers sont plus nombreux sur la Dronne (58%), où l'on compte notamment une proportion un peu plus importante d'agriculteurs. L'acquisition par héritage concerne en effet davantage cette catégorie de riverains (64% d'entre eux).

  37% ont acquis leur parcelle en raison de sa proximité avec la rivière. Une situation qui concerne la plupart des autres catégories socioprofessionnelles : commerçants/artisans (47%), cadres et retraités (38%).

  Sur l'Isle, cette proportion est plus importante (43%), peut-être en raison d'une plus forte attractivité immobilière sur ce secteur longé par l'A89, qui permet de relier des pôles urbains (Périgueux, Mussidan, Coutras, Libourne et Bordeaux).

  L'acquisition non motivée par la proximité de la rivière ne concerne que 14% des riverains interrogés ; 20% sur la Belle vraisemblablement en lien avec le caractère plus « anecdotique » de ce cours d'eau.

- Les riverains enquêtés ont pour une large part une expérience ancienne de la riveraineté. 62% sont propriétaires depuis plus de 10 ans et 17% depuis toujours. Une situation quasi égale sur les trois rivières.

  Les riverains ayant acquis leur bien en raison de sa proximité de la rivière sont proportionnellement plus nombreux parmi les propriétaires récents (27% parmi les riverains propriétaires depuis moins de 10 ans, contre 21% pour l'ensemble des riverains).

- Plus des 2/3 des riverains résident sur la commune où passe la rivière (67%) : 37% à moins de 100 mètres de la rivière, dont les 3/4 sur la parcelle riveraine, situation plus fréquente sur l'Isle (45% de ses riverains sont à moins de 100 mètres de la rivière).

  Un tiers des riverains résident hors de la commune (17%) ou du département (15%). Une proportion supérieure sur la Dronne (42%), qui compte vraisemblablement plus de propriétaires dont la parcelle riveraine est dédiée à la villégiatur.

  31 riverains disent habiter un moulin : 13 sur la Dronne, 14 sur l'Isle et 3 sur la Belle, ceci sur la centaine d'ouvrages recensés sur les axes Isle et Dronne.

- 44% ont moins de 100 ml de propriété riveraine (48% sur l'Isle) et 78% moins de 500 ml (81% sur l'Isle).

  Une situation de faible emprise (moins de 100 ml) par laquelle les propriétaires de l'Isle sont en proportion plus concernés, ainsi que les riverains ayant acquis leur parcelle du fait de sa proximité avec la rivière. Observations pouvant conforter l'hypothèse, évoquée plus haut, d'une dynamique résidentielle sur ce secteur, favorisant l'accueil de néo-riverains.

  Comme on peut s'y attendre, les propriétaires de 500 ml et plus sont quant à eux plus souvent des propriétaires exploitants[13] et riverains de longue date[14].

.

[13] 51,4% d'irrigants et 50% d'éleveurs (cf. question 3) ont plus de 500ml, contre 20,2% de l'ensemble des riverains interrogés.

[14] 35% des riverains sur plus de 500ml se disent propriétaires depuis toujours, contre 22,4% en moyenne.

2.2.4. Des pratiques révélant l'intérêt dominant pour les activités d'agrément, malgré la diversité des profils de riverains (Question n°3)

- La rivière semble être largement investie pour des pratiques de loisirs *(promenades, pêche/chasse, balades en bateau, baignade,…),* significatives d'un intérêt pour l'agrément du cadre de vie qu'elle représente (plus de 50% des propriétaires riverains concernés par au moins une de ces modalités).

  Les activités de *promenade, pêche/chasse* semblent être légèrement plus répandues parmi les riverains de l'Isle (53,3% et 49,5%), du fait sans doute des berges laissées accessibles en lien avec la servitude. On observera toutefois que ces pratiques de promenade le long de la rivière existent également sur les deux autres rivières en dépit de leur statut privé.

  Parmi les activités de loisirs, la *baignade et les sports d'eau (canoë)* sont celles qui sont les moins pratiquées (respectivement 20% et 14,9%), même si elles le sont davantage sur la Dronne (35,3% et 21,6%), ce secteur proposant un plus grand nombre de sites de baignades.

  Bien que non exclusives, ces pratiques d'agrément sont globalement dans une plus large mesure le fait de propriétaires de terrains disposant de moins de 100 ml en bordure de rivière. Ceci contrairement à ceux qui répondent davantage à un profil de « producteurs », propriétaires de plus grandes surfaces.

- Les activités dites productives *(irrigation des productions agricoles, élevage, sylviculture)* concernent 24,6% des riverains consultés.

  Des pratiques qui peuvent également être le fait de riverains ne se déclarant pas comme agriculteurs, retraités notamment.

- L'activité jardinage *(prélèvement de l'eau pour le jardin)* concerne 11,3% des riverains enquêtés, les riverains des rivières privées la Belle et de la Dronne paraissant légèrement plus concernés (13,3% et 12,3%).

- Plus d'un tiers (33,8%) des riverains affirmant avoir des pratiques de *protection et d'observation de la nature,* présentent les caractéristiques suivantes :
  - résident plutôt près de la rivière (46,5%) et sur des parcelles avec peu de ml (76,8 % ont moins de 500 ml et 42,6% moins de 100 ml),
  - plus souvent des femmes que la moyenne (32% de femme, pour 68% d'homme),
  - retraités (48%) ou cadres/professions intellectuelles ou intermédiaires (17%) dans une plus forte proportion, et âgés de moins de 60 ans pour 44 %,
  - propriétaires suite à un achat motivé pour 42% d'entre eux.

  Cette catégorie de riverains, qui semblent un peu plus présents sur l'Isle et la Belle, se recoupe en partie avec celle de ceux ayant des pratiques de loisirs : promenade (69%), pêche/chasse (49%), balade en bateau (40%). Ils coïncident peu en revanche avec les riverains qui mettent en avant des activités dites productives.

2.3. Les points de vue des riverains sur la rivière et ses abords

2.3.1. Les valeurs de bien être et de tranquillité prégnantes dans le rapport à la rivière (Questions n°4 et 5)

- Parmi les valeurs positives associées à la rivière, arrivent en tête des citations les valeurs conjuguant les notions de bien-être et de richesse du milieu, des valeurs qui paraissent cohérentes avec le développement d'activités de loisirs évoquées plus haut :
  - *rivière comme source de tranquillité* (60,2% des enquêtés, +3 points sur l'Isle), de *proximité avec la nature* (55,9%, +3 points sur l'Isle), de *richesse de la faune et de la flore* (38,3%, +2 points sur la Dronne),
  - mais aussi l'*intérêt pour la pêche* (42,4%, +3 points sur l'Isle),
  - et une dimension plus personnelle/intime associant la rivière à *l'histoire familiale* (36,6%), ceci dans une plus large mesure pour les riverains de la Dronne (47,3%).

  Les autres items, renvoyant à une dimension plus utilitaire, sont cités par un moins grand nombre de riverains comme significatifs de leur rapport à la rivière : un avantage pour les *loisirs nautiques et aquatiques* (14%), *l'arrosage* (11,6%), et aussi le chauffage, la production électrique, l'abreuvement des animaux, …

  De même, la représentation de la rivière comme composante d'un bien collectif apparait plus minoritaire. La rivière comme *composante de l'histoire locale* (17,7%), *ressource pour l'économie et le tourisme local* (14,5%), et support d'*animation en rapport avec une diversité des usages (*9,3% des riverains) sont moins souvent mentionnés.

- Si un peu plus d'un tiers (33,9%) des riverains n'associent aucun inconvénient à la proximité avec la rivière, les autres peuvent convenir d'un certain nombre d'écueils. Des inconvénients qui sont inégalement reconnus selon les rivières et qui concernent :

  - les inondations, contrainte la plus citée (37,5%, +4 points sur l'Isle), celles-ci semblant être associées aux nuisances qui les accompagnent (déchets, rats, …), plus qu'à un véritable risque pour les bien ou les personnes, ceci dès lors que l'on ne réside pas tout près de la rivière ;

  - les passages et/ou intrusions de personnes extérieures, à savoir :

    - *le passage de promeneurs* sur la Dronne (11,5%), comme sur l'Isle (10,5%) en dépit de leur statuts différents (-8 points sur la Belle) et le *passage des pêcheurs/chasseurs* (10%, +3 points sur la Dronne et la Belle, deux rivières privées et propices à des pratiques de loisirs « rurales »). Des pratiques que les riverains considèrent parfois porteuses de nuisances (abandon de détritus, dégradations des berges et des clôtures et bruits, voire d'un sentiment d'insécurité),

    - *le passage de canoës/bateaux de pêche* perturbant la tranquillité des riverains (8,4%, +4 points sur la Dronne davantage fréquentée par les canoës qui peuvent débarquer sur les berges dont le statut est privé). Sur l'Isle, les pratiques de bateaux motorisés, dont la vitesse peut être jugée excessive, constituent une autre forme de nuisance ;

      « Les bateaux à moteur qui dégradent les berges et (enbêtent) les pêcheurs professionnels et amateurs. »Isle

    - ou encore la circulation d'engins motorisés sur berges (ex. : 4x4, moto) ;

  - les contraintes réglementaires souvent mal acceptées :

    - les servitudes (11,1%, +3 points sur l'Isle),

    - les limites de constructibilité (11%),

    - les exigences environnementales pouvant susciter *un sentiment de n'être plus maître chez soi* ;

  - les incidences financières (3,5%), en lien avec les travaux d'entretien mais également associées aux taxes (foncières, syndicales) et aux réglementations à respecter, celles-ci pouvant être jugées trop élevées pour un terrain non constructible ;

  - le défaut d'entretien et de protection des berges soumises à l'érosion en particulier ou l'entretien inadapté[15].

[15] Spontanément cité par 23 riverains sur 135 ayant répondu à la question ouverte *Autres inconvénients.*

- La mise en perspective des pratiques de la rivière, des valeurs et des inconvénients qui lui sont associés permet ainsi d'identifier quelques traits distinctifs permettant d'esquisser des profils de riverains qui tendent à se distinguer :

  - les riverains ayant des pratiques de loisirs ou d'agrément en lien avec la rivière *(promenade, pêche/chasse, baignade, promenade en bateau)* semblent voir moins celle-ci comme une ressource, qu'un patrimoine environnemental *(un monde vivant riche de sa faune et de sa flore / un cadre de vie privilégié pour sa proximité avec la nature / une source de tranquillité)* dont ils peuvent bénéficier. Ayant acquis leur bien en lien avec la proximité de la rivière, ils la considèrent en regard des agréments recherchés :

    - les pêcheurs/chasseurs (47%) comptant des promeneurs et promeneurs en bateau. Ils considèrent plus souvent la rivière dans un état moyen. Ils sont souvent retraités et parfois propriétaires de peupleraies.

    - ceux qui pratiquent *les sports d'eau (canoës) (15%)* parmi lesquels des riverains ayant des activités de promenade ou de baignade, apprécient davantage la rivière comme *un lieu animé de par la diversité des usages* et *un avantage pour les loisirs nautiques et aquatiques.* Ils l'associent également à *une composante de l'histoire locale et une ressource pour l'économie et le tourisme local*, soit davantage à un bien collectif que les précédents et considèrent la rivière plutôt en bon ou assez bon état.

    - les riverains pratiquant *des activités de protection et d'observation de la nature* (34%) dont des *promeneurs* et des pêcheurs chasseurs, qui résident majoritairement sur des petites parcelles, comptent davantage de cadres et sont plus souvent des femmes. Ils ont plus tendance à considérer la rivière comme étant en mauvais état.

  - les « jardiniers » (11%) habitent sur la parcelle riveraine. La rivière représente pour eux un cadre privilégié pour sa proximité avec la nature et de la ressource en eau. Ils peuvent être sensibles aux inondations et jugent plus souvent l'état de la rivière comme médiocre.

  - les « exploitants » de parcelles en bordure de rivière : agriculteurs irrigants (8%), éleveurs (8%), sylviculteurs (14%), ils ont plus souvent des surfaces importantes (> 500ml), à distance de leur habitation et sont devenus propriétaires par héritage ou non. Ils tendent quant à eux à valoriser la rivière essentiellement pour ses bénéfices par rapport à la proximité de la ressource en lien avec leurs activités, tout en déplorant les inondations et les servitudes. Pour eux, l'état de la rivière est le plus souvent jugé assez bon. Forts de leur expérience, ces riverains se montrent sûrs de leurs connaissances et de leurs bonnes pratiques.

    A noter que les propriétaires de peupleraies, comme les éleveurs, souvent riverains de longue date, ont davantage tendance à considérer la rivière comme *une composante de l'histoire locale et de leur histoire personnelle*.

  - Les *utilisateurs de la force hydraulique* (propriétaires de moulin) (15%), sensibles à *la richesse de la faune et la flore* et à l'*ambiance sonore* qui les entoure et valorisant également la rivière comme *composante de l'histoire locale* et *ressource pour l'économie et le tourisme local,* mettent en avant les contraintes règlementaires et financières qui s'imposent à eux pour l'entretien de leur bien.

Les différents profils de riverains et leur positionnement en regard des représentations de la rivière

2.3.2. Une évaluation globalement positive, bien qu'inégale selon les rivières… et le rapport à la rivière (Question n°6)

- Près des deux tiers des riverains interrogés (62,6%) considèrent la rivière dont ils sont riverains comme en bon état ou en assez bon état, pour plus d'un quart qui la voient en mauvais état (26,4%).

  Il convient toutefois d'attirer l'attention sur le fait que près de la moitié des riverains interrogés jugent la rivière seulement en assez bon état, semblant exprimer par-là tant leur incertitude - et/ou difficulté - à évaluer son état que leur point de vue mitigé.

  La majorité (38,1%) disent l'état de la rivière stable, tandis que près d'un tiers (32,2%) le jugent en voie de dégradation et seulement 11,5% en voie d'amélioration.

  On notera que 11% *(ne savent pas ou non répondants)* ne se prononcent pas sur l'état de la rivière et près de 2 sur 10 sur son évolution, signifiant par là soit leur incertitude, soit un certain détachement quant à cette question, considérant que ces non répondants sont plus nombreux à avoir acquis leur bien *sans intérêt particulier pour la rivière.*

- Les riverains de la Dronne affichent une opinion plus favorable quant à l'état de la rivière et son amélioration :
  - 21,6% d'entre eux qualifient « leur » rivière comme étant en bon état, contre moins de 10% des riverains de l'Isle (9,4%) et de la Belle (8,9%) ;
  - 53,8% la jugent en assez bon état, contre 45,9% de l'Isle et 42,2% de la Belle ;
  - et plus de la moitié (57,7%) évaluent son état comme stable ou en voie d'amélioration, contre 44,5% et 46,6% des riverains de l'Isle et de la Belle[16].

  Cette image plus positive pourrait en partie être expliquée par une tendance des riverains de la Dronne à rationnaliser leur point de vue à l'égard d'une rivière avec laquelle ils entretiennent des rapports d'usage étroits et anciens (part plus importante d'agriculteurs, de riverains pratiquant la baignade ou autres activités nautiques).

- On peut noter en effet qu'outre les différences d'appréciation constatées d'une rivière à l'autre, certaines disparités de points de vue révèlent des effets de posture :
  - les riverains les plus âgés (plus de 60 ans) ont ainsi plus souvent tendance à évaluer négativement l'état de la rivière, ces derniers étant, comme on a pu le voir, prompts à évoquer la rivière qu'ils ont connu autrefois ;
  - de même, les personnes résidant sur leur parcelle riveraine (y compris les propriétaires de moulins) sont plus nombreuses à juger la rivière en mauvais état et/ou en voie de dégradation. Ceci, d'autant qu'elles ont plus souvent que d'autres des pratiques de proximité.
  - enfin, comme cela a été constaté dans la première phase de cette étude, les riverains ayant à faire avec la rivière *(irrigants, éleveurs, pratiquants de sports d'eau, baigneurs, …)* affichent des points de vue plus positifs sur l'état de la rivière, en comparaison notamment avec les riverains déclarant avoir des pratiques de *protection ou observation de la nature.* Ainsi, la plus forte présence d'agriculteurs parmi les riverains de la Dronne pourrait rendre compte pour partie de l'évaluation globalement plus positive de son état.

[16] Au regard de la DCE, la Belle est en bon état écologique et la Dronne seulement sur la partie amont du secteur d'étude. Quant à l'Isle, elle est en état moyen sur la plus grande partie du territoire d'étude.

2.3.2. La richesse et la naturalité du milieu comme premier facteur de satisfaction … devant l'état du lit et des berges (Question n°7)

- Il convient en premier lieu d'observer une capacité inégale des riverains à exprimer leur point de vue en regard de certains des critères proposés.

  La faiblesse des scores obtenus et les taux de non réponses, entre 15 et 30%, pourraient confirmer l'hypothèse selon laquelle les riverains sont globalement peu sûrs de leur points de vue relatif à l'état de la rivière ou tout au moins d'autant plus en difficulté qu'il s'agit de porter leur appréciation sur des critères précis.

  Le plus faible nombre de non réponses chez les riverains de la Dronne témoigne d'une capacité d'évaluation plus assurée, qui pourrait être mise en lien avec un rapport plus intime de ces riverains à leur rivière inscrite dans l'histoire familiale.

  Le nombre important de non réponses sur l'item *« embâcles »* pourrait être lié à un manque de familiarité de ce terme.

L'évaluation de l'état de la rivière au regard de différents critères sur une échelle en 5 points *(de 1 plutôt pas satisfaisant à 5 plutôt satisfaisant)* révèle des points de vue assez disparates sur la plupart d'entre eux.

Néanmoins, une classification en fonction des scores de satisfaction *(notes 4 et 5)* met en évidence une tendance à juger de façon légèrement plus positivement les aspects renvoyant aux richesses naturelles du milieu, que ceux se rapportant à l'état du lit et des berges ou même de l'eau.

Les scores se distribuent en effet comme suit :

- la richesse du milieu : *la préservation du milieu naturel* (34,1%), *la biodiversité* (34,1%), *le niveau d'eau de la rivière* (36,2%)[17] ;
- les aménagements autour de la rivière : *l'état des ouvrages (moulins, ponts, …)* (27,7%), *l'accessibilité des berges* (32,2%) ;
- l'état de l'eau : *le niveau de pollution de l'eau* (27,4%), *la* limpidité de l'eau (31,4%) ;
- le lit et les berges : *l'état des berges* (23,2%), l'envasement ou l'ensablement du lit de la rivière (20,8%), *les embâcles* (15,3%

Quelles est votre évaluation de la rivière pour chacun des critères suivants ?

Notes 1 et 2 (plutôt pas satisfaisant) à 4 et 5 (plutôt satisfaisant)

[17] Score évalués en pourcentage sur le nombre de répondants incluant les non réponses.

☐ Sur plusieurs de ces critères, la Dronne et la Belle sont évaluées plus positivement que l'Isle, ceci notamment pour les aspects ayant trait à la naturalité de la rivière et l'état de l'eau *(biodiversité, préservation du milieu naturel, niveau de pollution, limpidité de l'eau)*[18].

Les riverains de la Dronne prêtent également de façon plus significative à cette rivière des atouts dénotant la reconnaissance d'une fonction d'usage quotidien propre à une rivière pratiquée et praticable *(faible envasement, accessibilité des berges, niveau d'eau de la rivière, absences d'embâcles).*

☐ Malgré le caractère approximatif de l'évaluation de l'état de la rivière par les riverains interrogés, plusieurs des critères proposés paraissent corrélés entre eux, dessinant des cohérences de points de vue entre les items se rapportant d'une part à l'état biologique (ou la naturalité) de la rivière (*biodiversité, préservation du milieu naturel, limpidité de l'eau, niveau de pollution de l'eau)* et d'autre part à l'état physique de la rivière *(état des berges, accessibilité des berges, envasement ou ensablement du lit)* [19] [20].

L'observation de ces corrélations semblerait ainsi montrer que l'appréciation positive portée sur l'un des critères relatifs à la naturalité implique celle des autres critères se situant dans le même registre, mais ne dit rien de l'appréciation des critères relatifs à l'état physique de la rivière, et vice-versa.

Il apparaît donc que, pour les riverains interrogés, l'appréciation de l'état des berges et du lit de la rivière est *a priori* sans lien avec la naturalité de la rivière ; il s'agit de deux notions indépendantes l'une de l'autre.

[18] Cf note de bas de page n°8, plus haut.

[19] Analyse produite par ACP (analyse en composante principale)

[20] *Tableau des corrélations*

	Biodiversité	Etat des berges	Envasement ou ensablem	Préservation du milieu nat	Accessibilité des berges	Niveau de pollution de l'ea	Limpidité de l'eau	Etat des ouvrages	Niveau d'eau de la rivière	Embâcles
Biodiversité	1,00									
Etat des berges	0,27	1,00								
Envasement ou ensablement du lit	0,27	0,52	1,00							
Préservation du milieu naturel	0,62	0,36	0,39	1,00						
Accessibilité des berges	0,30	0,53	0,36	0,37	1,00					
Niveau de pollution de l'eau	0,47	0,21	0,28	0,44	0,19	1,00				
Limpidité de l'eau	0,39	0,23	0,32	0,36	0,22	0,76	1,00			
Etat des ouvrages	0,12	0,25	0,22	0,16	0,15	0,12	0,21	1,00		
Niveau d'eau de la rivière	0,35	0,35	0,38	0,38	0,31	0,35	0,29	0,32	1,00	
Embâcles	0,12	0,30	0,36	0,16	0,34	0,20	0,17	0,28	0,31	1,00

2.3.3. Des critères de « bon état » alliant préservation et intervention (Question n°8)

- Les riverains interrogés n'accordent pas la même importance aux critères de « bon état » qui leur sont proposés. Par ordre d'importance relative, ils se disent *tout à fait ou presque d'accord* avec les items suivants[21] :

1. la présence d'une faune et d'une flore diversifiées et abondantes (82,2% des répondants),
2. le maintien des berges stables (80,0%),
3. des berges régulièrement nettoyées (68,5%),
4. une rivière comme on l'a connu autrefois (62,4%),
5. une rivière entretenue et aménagée *a minima* pour permettre des activités (57,6%),
6. une rivière navigable (53,4%),
7. une rivière dans un état naturel, ne faisant pas l'objet d'interventions particulières (51,1%)[22],
8. une rivière conforme aux exigences économiques du moment (39,8%).

- Les critères obtenant les meilleurs scores et tendant à faire consensus témoignent globalement des <u>attentes de la part des riverains en termes de maintien des espèces vivantes</u> (82% sont presque ou tout à fait d'accord avec l'item *présence d'une faune et d'une flore diversifiées et abondantes* et 63% tout à fait d'accord), <u>…mais aussi des berges</u> (80% sont presque ou tout à fait d'accord avec l'item *maintien des berges stables* et 56% tout à fait d'accord)[23].

Selon vous "une rivière en bon état" c'est …

[21] Scores évalués en pourcentage sur le nombre de répondants incluant les non réponses.

[22] Notons que 17% des riverains consultés n'ont formulé aucune opinion favorable ou défavorable sur ce critère qui semblerait ainsi susciter une certaine perplexité.

[23] Coefficient de corrélation = 0,31 ; chi2 =214,11

Une convergence de points de vue sur les valeurs de stabilité et de préservation pourrait également illustrer la difficulté éprouvée par les riverains à se prononcer sur l'état de la rivière et *a fortiori* sur la notion de bon état (8 à 22% de non réponses). A défaut de savoir précisément ce que recouvre la notion de bon état, les riverains pourraient ainsi se « réfugier » sur les items les moins évocateurs de changement.

- Si les riverains conçoivent pour la plupart qu'une rivière en bon état, c'est *une rivière dont la faune et la flore sont diversifiées et abondantes* (item 1), il apparaît que ce critère n'est pas nécessairement lié à celui d'une *rivière dans un état naturel ne faisant pas l'objet d'interventions particulières* (item 7)[24]. Il n'est guère plus lié à la notion *de berges régulièrement nettoyées* (item3)[25]. Les riverains ne sembleraient ainsi guère établir de lien entre la richesse de la faune et de la flore à laquelle ils aspirent et qu'ils valorisent et les modalités d'entretien des berges. Une telle observation, cohérente avec celle (plus haut) selon laquelle les riverains dissocient les notions de naturalité de la rivière et d'état des berges, révèle combien ils considèrent avoir peu de marges de manœuvre sur la problématique biodiversité.

- Le critère *maintien des berges stables (item2)* peut lui être de façon plus importante associé à des démarches d'entretien, à savoir : *des berges régulièrement nettoyées* (item3)[26] et dans une moindre mesure *une rivière entretenue et aménagée a minima pour permettre des activités* (item 5)[27]. Le lien est moins évident entre stabilité des berges et absence d'intervention sur la rivière (item7)[28].

- La dimension utilité sociale et économique de la rivière que traduisent les items *une rivière navigable* (item 6), *rivière conforme aux exigences économiques du moment* (item 8) et *rivière entretenue et aménagée a minima pour permettre des activités* (item 5), est retenue comme un critère de bon état par 4 à 6 riverains sur 10. Ces trois items, que les riverains interrogés associent entre eux, ne présentent en revanche que peu de lien avec les autres dimensions de biodiversité et de stabilité des berges[29]. Ceci pourrait laisser entendre que des perspectives de développement d'activités sur et autour de la rivière tendent à être dissociées des préoccupations environnementales et que la vision intégrée du bon état est peu partagée.

  Notons que le critère *rivière conforme aux exigences économiques du moment* (item 8), qui a recueilli le moins de suffrages, est aussi celui ayant généré le plus de non réponses (22,2%), vraisemblablement du fait de sa plus grande complexité.

  Les riverains de l'Isle sont plus nombreux à être en accord avec cet item (+3 points), en lien avec son image et son histoire industrieuses. De même, l'item *une rivière navigable* est davantage considéré comme un critère de bon état par les riverains de l'Isle (+ 9 points), qui semblent ainsi retenir la navigabilité sur une partie de la rivière[30] comme un atout.

[24] Coefficient de corrélation = 0,11 ; chi2 =26,94.

[25] Coefficient de corrélation = 0,12 ; chi2 =49,43

[26] Coefficient de corrélation = 0,47 ; chi2 =278

[27] - Coefficient de corrélation = 0,38 ; chi2 =131,58

[28] Coefficient de corrélation = 0,01; chi2 =24,04

[29] *Tableau des corrélations entre les items de la question 8*

	Des berges r égulièrement	Entretenue et aménagée p	Faune et flor e diversifiée	Maintien des berges stabl	Etat naturel s ans intervent	Comme on l'a connue autr	Une rivière navigable	Conforme au x exigences
Des berges régulièrement nettoyées	1,00							
Entretenue et aménagée pour activités	0,45	1,00						
Faune et flore diversifiées - abondantes	0,12	0,22	1,00					
Maintien des berges stables	0,47	0,38	0,31	1,00				
Etat naturel sans interventions	-0,14	-0,16	0,11	-0,01	1,00			
Comme on l'a connue autrefois	0,06	-0,01	0,11	0,16	0,38	1,00		
Une rivière navigable	0,30	0,40	0,07	0,25	-0,08	0,15	1,00	
Conforme aux exigences économiques	0,29	0,36	0,02	0,25	0,02	0,06	0,43	1,00

[30] Rappelons que l'Isle n'est navigable que dans sa partie maritime (environ 30 km sur 120).

On notera que les items faisant explicitement référence à un certain contrôle (items 3 et 5) d'une part et au « laisser-faire » (item 7) d'autre part, sont relativement peu plébiscités. Des propositions de définition du bon état moins consensuelles qui permettent de faire ressortir des différences de points de vue :

d'une part,

ceux qui considèrent qu'une rivière en bon état c'est une rivière praticable et stable et qui associent le bon état à une intervention (*berges régulièrement nettoyées / entretien et l'aménagement des berges a minima pour permettre des activités).*

Cette catégorie de riverains, qui estimée approximativement à environ 5 à 6 personnes interrogées sur 10, se distingue par les traits suivants :

- ils sont davantage présents sur l'Isle (+ 2 points),
- la proximité de la rivière a pu constituer un motif d'acquisition de leur propriété riveraine (+5 points),
- ils ont plus souvent que d'autres des pratiques de loisirs (sport d'eau, pêche/chasse, promenade) (+2 à 9 points) ou d'irrigation / arrosage (+4 à 5 points).

Soit des caractéristiques renvoyant à un profil de riverains investissant la rivière en tant qu'agrément du cadre de vie, et/ou pour la parcelle, … rivière dont la pleine jouissance implique l'entretien.

↓

≈ une rivière praticable et stable

d'autre part,

ceux qui disent privilégier le critère d'une rivière « au naturel », sans intervention (*rivière dans un état naturel, ne faisant pas l'objet d'interventions particulières/ comme on l'a connu autrefois).* Une posture qui pourrait néanmoins renvoyer à une sorte d'idéal mêlant image d'Epinal du passé et intervention non assumée.

Estimés à environ 2 sur 10 des riverains interrogés, ces riverains se caractérisent par :

- leur présence plus importante sur la Dronne (+3,5 points),
- semblant regrouper des profils disparates, ces riverains sont plus nombreux à avoir des activités d'élevage ou de sylviculture (+9 et 3 points), ou encore de baignade (+2 points),
- ceux revendiquant des pratiques de protection et observation de la nature ne sont que très légèrement plus présents dans cette catégorie (1,4 points).

Un profil de riverains (plus difficile à cerner) moins préoccupés par l'entretien d'une rivière autour de laquelle ils n'ont que des pratiques ponctuelles et/ou considérant davantage celle-ci comme un bien collectif.

↓

≈ une rivière naturelle, dotée d'une vie propre

2.4. Les usages en matière de gestion de la rivière et de ses abords

2.4.1. La notion d'entretien au cœur des préoccupations (Questions n°9 et 10)

- Parmi les différentes interventions mises en œuvre sur la rivière *(Q9)*[31] ou ses abords et jugées nécessaires par les riverains interrogés*(Q10)*, certaines sont plus citées que d'autres et peuvent être regroupées en différentes catégories allant des plus aux moins souvent mentionnées :

– Les travaux d'entretien saisonniers de la végétation en bordure de rivière *: élaguer les arbres (cité par 58%), couper les arbres morts en bordure de rivière (52%), tondre/débroussailler au plus près du bord (52%).*

On a vu lors de la première phase de la présente étude que les actions de *préservation de la végétation en bordure (40% des riverains),* bien qu'elles consistent à limiter les interventions, peuvent être considérées comme faisant partie intégrante d'une démarche d'entretien ;

> *« Ne pas couper les gros arbres, car les racines tiennent les berges et évitent les inondations. »*

Ces travaux d'entretien réguliers, le plus souvent cités comme faisant partie des usages des riverains interrogés (52% à 58%), sont aussi considérés comme *les plus nécessaires* par environ un sur cinq d'entre eux (17 à 26%). Une priorité qu'ils justifient par la nécessité de maîtriser le développement de la végétation, lequel pourrait :

[31] Les interventions évoquées peuvent également concernées des bras de la rivière.

- représenter des dangers pour la rivière et ses usagers : phénomènes de prise au vent, déracinement, chutes de branches, atteinte des fils électriques,
- nuire à l'esthétique, la visibilité et l'accessibilité de la rivière qui tendrait à se refermer sur elle-même,
- générer des phénomènes de pollution végétale,
- empêcher le renforcement du système racinaire.

La valorisation de ces pratiques d'entretien peut amener les riverains concernés à déplorer leur insuffisance, que celle-ci soit attribuée au défaut d'intervention des services compétents, au manque de moyens ou aux limitations réglementaires des possibilités d'intervention.

« Il y a de plus en plus de bois morts dans la rivière et c'est au-dessus de mes forces de le retirer. » (Dronne)

« Je m'insurge face à l'action de l'ONEMA qui interdit de consolider les berges qui sont rongées par les courants. » (Dronne)

« Les contraintes pour éradiquer les ragondins, font qu'ils prolifèrent. » (Belle)

Revendiquées par un grand nombre de riverains, ces pratiques concernent encore davantage ceux pratiquant des sports d'eau, le jardinage, la pêche/chasse ou utilisateurs de la force hydraulique.

– Les travaux de ramassage régulier des déchets (50%), déchets parfois considérés comme révélateurs de l'irrespect à l'égard de la rivière.

« J'ai ramassé plusieurs fois des sacs poubelles avec des cadavres d'animaux à l'intérieur. » (Isle)

– Les actions de surveillance : *surveiller la rivière et ses abords (33%), prévenir les services compétents en cas de problème (26%).*

« Signaler les déversements de produits toxiques. » (Isle)

Pratiqué par la moitié des riverains, le ramassage des déchets est considéré comme nécessaire par plus de trois riverains sur dix, les arguments avancés portant essentiellement sur la propreté et les désagréments de ce qui peut être considéré comme une pollution visuelle. Les agriculteurs, sylviculteurs, éleveurs se montrent moins portés sur ce type d'activité.

– Les interventions sur le lit de la rivière : *retirer les bois morts (47%), désenvaser, désensabler, faucarder le lit de la rivière (pour une moindre part des riverains, 7%).*

Jugées nécessaires par 27%, elles sont plus particulièrement le fait des riverains usagers de la force hydraulique (9/10) et pratiquants d'activités nautiques (6/10), ces interventions sont justifiées par la nécessité :

- d'éviter la création d'embâcles risquant de ralentir le débit, d'augmenter la survenue des inondations, l'obstruction des écluses et les eaux stagnantes,
- et de faciliter la navigation et la pratique de la pêche, …

– Les interventions « préventives » : *abattage de gros arbres (27%), éradication des espèces animales « nuisibles » (26%).*

Parmi ces actions, qui sembleraient être mises en œuvre par 40 à 50% des agriculteurs/éleveurs/sylviculteurs, c'est l'éradication des espèces nuisibles qui paraît la plus nécessaire à une plus grande part de riverains (20%), ceci en regard notamment de la dégradations des berges et des cultures, des maladies du bétail occasionnées par les ragondins, …

« Prévenir la Mairie, la gendarmerie, lorsque des baigneurs plongent dans des endroits dangereux.» (Isle)

Revendiquée par différentes catégories de riverains, l'activité de surveillance paraît mobiliser près de la moitié des riverains qui

disent mener *des actions de protection et observation de la nature,* mais aussi ceux ayant des pratiques de loisirs sur la rivière *(balade en bateau, sport d'eau).* Près d'un tiers de ces riverains disent *prévenir les services compétents en cas de problème.*

- Parmi les travaux s'apparentant davantage à une démarche de restauration ou d'aménagement du bord de la rivière (*faire des plantations (26%), aménager les berges pour faciliter l'accès à la rivière (26%), consolider les berges avec des blocs ou du remblais (19%), entretenir les ouvrages (seuils, murets, …) (14%), clôturer pour limiter le piétinements des animaux (10%)),*

  la consolidation des berges et l'entretien des ouvrages apparaissent comme les plus nécessaires à 14 riverains, propriétaires de moulins notamment.

- Le choix, moins souvent évoqué, *de ne pas intervenir pour laisser faire la nature (13%)* est plus souvent cité par les riverains se disant *protecteurs et observateurs de la nature*, ainsi que par les exploitants agricoles.

Vous arrive-t-il ou vous est-il arrivé de ?
Et parmi la liste des actions ci-dessus, lesquelles sont les plus nécessaires à vos yeux ?

- Comme on pouvait s'y attendre, les riverains consultés évaluent la nécessité des actions en matière de gestion de la rivière (*Q10)* en lien avec leurs critères d'appréciation d'une rivière en bon état *(Q8 : Selon vous une rivière en « bon état » c'est …)*.

  Au-delà des profils de riverains identifiés plus haut, émergent (de l'observation des co-occurrences), plusieurs logiques d'actions vis-à-vis de la rivière et de ses abords. On retiendra quatre logiques paraissant pouvoir s'articuler approximativement avec les deux grands idéaux du bon état évoqués plus haut *(voir profils décrit ci-avant § 2.3.3).*

Parmi les riverains qui considèrent qu'*une rivière en bon état c'est* :

d'une part,

une rivière praticable et stable

.Des berges régulièrement nettoyées

.Une rivière entretenue et aménagées a minima pour des activités

. Des berges stables

d'une part,

une rivière naturelle, dotée d'une vie propre

.Une rivière dans un état naturel, sans d'interventions particulières

.Une rivière comme on l'a connu autrefois

…ceux-ci tendent plutôt à privilégier *(actions jugées les plus nécessaires)* :

les actions d'entretien/ maintien permettant de profiter/de jouir de la rivière :

- *dans une logique de « jardinage /nettoyage»*

.Elaguer les arbres

.Tondre / débroussailler au plus près du bord

.Ramasser régulièrement les déchets

.Retirer le bois mort du lit de la rivière

.Désenvaser/désensabler/faucarder le lit de la rivière

.Aménager les berges pour faciliter l'accès à la rivière

.Préserver la végétation en bordure

- *voire une logique de maîtrise des nuisances pour les parcelles exploitées notamment*

.Consolider/remblayer les berges

.Faire des plantations en bordure de rivière

. Contribuer à éradiquer les espèces nuisibles

les actions de vigilance et de protection de la rivière et de ses abords

- *dans une logique de «préservation/abstention »*

.Choisir de ne pas intervenir pour laisser faire la nature

.Préserver la végétation en bordure

.Clôturer pour limiter les piétinements des animaux

.Faire des plantations en bordure de rivière

- *parfois associée à une logique de veille au service de la préservation du bon état de la rivière*

.Surveiller la rivière et ses abords

.Prévenir les services compétents en cas de problème

Les différents profils de riverains et leur positionnement en regard des logiques d'actions vis-à-vis de la rivière

- Les riverains des trois cours d'eau ne donnent pas la même priorité aux différentes actions de gestion de la rivière et de ses abords.

  - Les riverains de la Dronne (rivière privée) sembleraient être plus enclins *(Q9)* à des travaux d'entretien se portant sur les arbres, qu'il s'agisse d'arbres vivants, morts, flottés, … dont la prise en charge relève de la responsabilité des riverains. Ceux-ci ont en effet des scores plus élevés que la moyenne des riverains sur les items : *Couper des arbres morts* (+ 10 points), *Couper les gros arbres* (+ 7 points), *Retirer le bois mort du lit de la rivière* (+ 8 points), *Faire des plantations en bordure de rivière* (+ 7 points), *Elaguer les arbres* (+ 4 points), *Préserver la végétation en bordure* (+ 4 points). En cohérence avec leurs pratiques, ils considèrent également ces différentes actions comme plus nécessaires *(Q10)* que les riverains des deux autres rivières.

    Ces derniers jugent aussi comme plus nécessaire le fait de *surveiller la rivière et ses abords* et de *prévenir les services compétents en cas de problème,* sans pour autant s'adonner davantage à ces pratiques. Actions de surveillance, valorisées dans un contexte de rivière privée où les riverains sont seuls à assumer la préservation du bon état, et peuvent aspirer à être accompagnés.

  - En revanche sur l'Isle (rivière domaniale), on note une moindre tendance à intervenir sur les arbres morts (- 7 points), les gros arbres (- 5 points) et les bois flottés (- 6 points) identifiés comme ne relevant pas de leur responsabilité, mais une légère propension à privilégier la tonte et le débroussaillage (+ 3 points).

    On notera par ailleurs qu'un peu plus d'un riverain de l'Isle sur dix estime les actions de « gros œuvre » comme nécessaires : *aménager les berges pour faciliter l'accès à la rivière* (12%), *entretenir les ouvrages* (14%), *consolider les berges avec des blocs ou des remblais* (16%), ceci non sans y associer les difficultés liées au coût et à trouver des points d'appui auprès des différentes institutions.

  - Les riverains de la Belle (petit cours d'eau privé) également investis dans les actions d'entretiens de la végétation sur les berges et dans le lit, se montrent également plus concernés par des questions liées à la dimension petit cours d'eau menacé : le *désenvasement / désensablement* (+8 points), l'*éradication des espèces nuisibles* (+11 points) et le fait de *clôturer pour limiter les piétinements des animaux* (+10 points).

2.4.2. Des contraintes surtout associées au manque de moyen (Questions n° 11)

- Parmi les raisons qui peuvent les empêcher de mener les actions qu'ils jugent nécessaires, les riverains citent en tête le problème de coût (42,2%). Le travail physique trop important (35,5%), davantage évoqué par les riverains âgés[32] et le manque d'outils adaptés (26,5%) sont également considérés comme des contraintes.

  « Je suis une femme seule et âgée, je ne peux faire le travail. »

  Ces difficultés semblent d'autant plus prégnantes que l'on envisage des interventions lourdes telles que des travaux de renforcement des berges, lesquelles peuvent être inaccessibles.

  « On ne peut pas remblayer par ses propres moyens. »

  Des limites qui sont relativement moins souvent évoquées par les agriculteurs et éleveurs, qui mettent plus en avant la question du coût et du manque de temps et les interdictions imposées aux riverains.

  « Pour avoir réparé à mes frais les dégâts de la tempête de 1999 sur une île (…), pour ma récompense je me suis retrouvé en correctionnelle à Périgueux. »

  Ceci, d'autant qu'ils peuvent parfois disposer de matériels.

  « Je ne compte pas sur les autres, j'ai mon propre matériel »

[32] 42,3 % des riverains âgés de plus de 60 ans font mention de cette difficulté.

- Selon la rivière considérée, certaines difficultés sont perçues comme plus prégnantes.
  - Sur l'Isle, la question des *interdictions imposées aux riverains* est plus souvent citée (20,4% des riverains de l'Isle). Quelques-uns spécifient en effet leurs réponses en invoquant la responsabilité de l'Etat ou le fait de n'être pas propriétaire des berges[33].

    « Je ne suis pas propriétaire du chemin de halage. »

    « Ce n'est pas à moi de le faire, mais aux promeneurs. »

    « Il semble que cela soit à l'Etat d'entretenir les berges, un particulier ne peut accomplir de telles tâches. »

    Les *difficultés d'accès aux berges* constituent également une contrainte plus importante sur cette rivière (14%) où, outre les aspects réglementaires, existent des berges en à-pic.

    L'éloignement de la propriété riveraine (ex. : résidence secondaire) peut être également présentée comme un obstacle pour quelques rares riverains[34].
  - Sur la Dronne et la Belle, est davantage évoquée la question du *travail physique trop important* et du *manque de temps*, en lien sans doute avec le statut privé de ces rivières imposant des charges d'entretien plus importantes.
  - On notera que le *problème du coût* est également perçu comme une contrainte importante sur les trois rivières.

[33] Au travers de la question ouverte *Autres (raisons qui peuvent vous empêcher de mener les actions que vous jugez nécessaires* : 15 riverains de l'Isle ont pu faire mention de la responsabilité de l'Etat. Un seul a évoqué une situation d'expropriation liée à la création de la « Vélo route ».

[34] Situation évoquée par 11 riverains.

2.4.3. Des riverains inégalement convaincus de bien faire (Question n°12)

- Près des deux tiers (64%) des riverains consultés affirment connaître et prendre toutes les précautions nécessaires en bordure de rivière, semblant ainsi vouloir démontrer leur souci de bien faire et/ou de n'être pas pris en défaut.

  En revanche, moins nombreux (46,5%) sont ceux qui disent savoir ce qu'il convient de faire (plus généralement) en termes de gestion de la rivière et de ses abords. La question de la gestion, renvoyant à une démarche plus réfléchie et experte, suscite moins d'assurance dans les réponses.

  A noter qu'environ 2 riverains sur 10 ne se prononcent pas lorsqu'on leur demande d'apprécier le caractère adapté de leurs pratiques effectives, semblant ainsi signer leur incertitude en la matière :

  - *Vous avez des pratiques adaptées en matière de gestion de la rivière et de ses abords* : 20,5% de non réponses,
  - *Vous prenez toutes les précautions nécessaires en bordure de rivière :* 17,1% de non réponses.

  Les enquêtés affirmant connaître ou ne pas connaître leur droits et leurs devoirs en tant que riverains se partagent pour moitié, mais seulement 16% disent les connaître tout à fait.

- Les riverains usagers de l'eau *(agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, utilisateurs de force hydraulique)*, se montrent plus affirmatifs sur le fait de savoir et de faire ce qu'il convient, ceux-ci étant plus souvent des propriétaires de longue date. A noter, que dans cette catégorie, les agriculteurs se montrent moins sûrs de bien connaître leurs devoirs de riverains.

- Les riverains de la Belle et de l'Isle dans une moindre mesure paraissent moins sûrs de leurs bonnes pratiques, ceci peut être en lien avec la relation anecdotique des premiers avec la rivière et le plus faible sentiment de responsabilité des seconds, riverains d'une rivière relevant du DPF.

2.5. Les sources de connaissances et de conseils sur la rivière et la riveraineté

2.5.1. Une transmission essentiellement orale des connaissances sur la rivière (Question n°13)

Près de 9 riverains sur 10 (89%) affirment avoir acquis leurs connaissances sur la rivière et la riveraineté *via* la transmission orale : soit grâce à la transmission familiale (44,9%, + 10 points sur la Dronne où plus de la moitié des enquêtés ont hérités de leur propriété riveraine), soit par un savoir local (44,1%).

Moins répandue, la transmission par des professionnels ou des documentations ne concerne que 18,4% des personnes interrogées, dont une large part est ou a été impliquée dans une organisation concernée par la thématique de l'environnement (services de l'Etat, syndicat de rivière, fédération de pêche, …).

Les sources mentionnées (en question ouverte) peuvent être très variables et concernent (des plus au moins souvent citées) :

- les représentants des syndicats de rivière (18/121 réponses), services de l'Etat (10), des associations de pêche/chasse, environnementale ou des moulins (9), … pour les professionnels,
- internet (19), les documentations scientifiques, techniques et juridique (21), les revues et journaux (9), pour les supports documentaires.

2.5.2. La recherche d'interlocuteurs de proximité (Question n°14)

La commune apparaît comme étant l'interlocuteur privilégié par plus de la moitié des riverains (55,2%) en cas de problème ou de questions sur la rivière et ses abords. Ceci loin devant les autres riverains (17,8%), les administrations (14,4%), internet (13,4%), etc.

La dimension réduite de la Belle couvrant seulement six communes pourrait expliquer que ses riverains se tournent encore davantage vers celles-ci (69%).

Parmi les professionnels, sont majoritairement cités (en question ouverte) les techniciens des syndicats de rivière (54/80 répondants). Plus rares sont les riverains mentionnant également les services de l'Etat (DDT, DREAL, …) (12), le service entretien du Conseil Général (5), la Chambre d'Agriculture (1) ou l'Association des Amis des Moulins (3).

Soulignons que 11,7% disent ne recourir à personne en cas de problèmes. Une situation un peu plus fréquente sur l'Isle (13% des riverains concernés) du fait peut être d'un moindre ancrage social des riverains, moins nombreux à être propriétaires de très longue date et par héritage.

2.6. Les attentes et suggestions des riverains en matière d'aide à l'amélioration de l'état de la rivière

2.6.1. Des attentes privilégiant globalement l'accompagnement versus la contrainte (Question n°16)

☐ En réponse aux différentes propositions destinées à faciliter la participation des riverains à l'amélioration de l'état de la rivière, les riverains se positionnent globalement comme destinataires d'actions d'accompagnement, voire d'interlocuteurs potentiels.

– Semblant faire écho à l'incertitude relative des riverains concernant ce qu'il convient de faire pour bien gérer la rivière et ses abords *(cf. 2.4.3),* l'intérêt de ces derniers se porte davantage et de façon assez unanime sur des propositions d'actions d'information/communication qui permettraient de :

- *mieux faire connaître les caractéristiques et la fragilité des milieux naturels associés à la rivière (faune, flore, …)* (77% des riverains favorables),
- *informer les riverains sur les bonnes pratiques de gestion de la rivière et des ses abords* (77%),
- *rappeler et rendre explicites les règles d'usage de la rivière et de ses abords (ex : signalétique adaptée)* (75%),
- *faire découvrir ou redécouvrir l'histoire et le patrimoine liés à la rivière* (71%),
- *avoir des interlocuteurs locaux pour informer et conseiller les riverains* (70%).

Les propositions d'accompagnement concerté, prenant en compte les points de vue des riverains sont moins plébiscitées, tout en suscitant une majorité d'avis favorables :

- *Prendre en considération les savoir-faire des riverains pour la gestion de la rivière (66%),*
- *Accompagner/conseiller individuellement les riverains dans la recherche de solutions de gestion de la rivière et ses abords (57%).*

Ces dernières sont saluées un peu plus positivement par les riverains de la Dronne (+ 5 points), ainsi que les agriculteurs (respectivement + 3 et 6 points) plus présents sur ce cours d'eau ainsi que les cadres et professions intermédiaires (+ 10 et 16 points).

– Ce sont, enfin les propositions qui renvoient le plus la notion d'arbitrage non concerté qui recueillent les plus faibles suffrages :

- *Mobiliser des experts de l'environnement pour définir les bonnes pratiques en matière de gestion de la rivière et ses abords (51%),*
- *Intensifier les contrôles auprès des riverains et faire respecter la règlementation relative à la protection des eaux de surface et souterraines (48%).*

La notion d'expertise et d'accompagnement individualisé peut à la marge être néanmoins comprise comme une réponse aux *difficultés à trouver des entreprises compétentes ou disponibles* (Q11).

Les agriculteurs, et de façon corolaire les riverains ayant acquis leur bien par héritage se montrent globalement plus défavorables à ces propositions (respectivement - 10 et – 18 points). Ceux-ci, comme on l'a vu, étant plus assurés de connaître les bonnes pratiques, tendent à se montrer plus hostiles au fait d'être « dirigés » et contrôlés dans leurs pratiques de riverains. Une tendance également observée sur la Dronne.

Les cadres/professions intermédiaires et ouvriers/employés sont quant à eux plus favorables à *la mobilisation d'experts* (+ 8 et +17 points), comme à l'*intensification des contrôles* (+ 5 et + 6 points).

- Inversement proportionnelle à la part d'avis favorables, la part des non répondants et des *« indifférents »* semble révéler ici, plus un refus qu'une difficulté à se positionner. Etant davantage le fait d'agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, ces (non) réponses aux trois derniers items notamment, pourraient en effet être interprétées comme une position de repli vis-à-vis de propositions venant heurter leurs représentations, voire identifiées comme menaces. Elles pourraient être le fait d'un effet de « blocage » sur des items mettant plus explicitement en cause la volonté ou la capacité de bien faire, pour une catégorie de riverains particulièrement sensible à la non reconnaissance de ses savoirs et savoir-faire.

  Pour autant, on verra plus loin, que les riverains agriculteurs ont répondu aussi volontiers que les autres à la question ouverte (Q15) destinée à recueillir leurs suggestions, témoignant ainsi de leur disposition au dialogue.

2.6.2. Des suggestions convergeant vers la reconnaissance du statut de riverain (et usagers de la rivière) (Question n°15)

Les 442 réponses (52% de non réponses[35]) à la question ouverte ***« Qu'est-ce qui, selon vous, pourrait faciliter la participation des riverains à l'amélioration de l'état de la rivière ? »*** permettent de préciser la nature des attentes et les valeurs qu'elles sous-tendent. Celles-ci sont orientées sur différentes thématiques qui recouvrent des niveaux d'engagement plus ou moins importants de la part des riverains, ainsi que des actions plus ou moins ciblées.

☐ INCITER - AIDER – ACCOMPAGNER

Des attentes qui tendent à privilégier les démarches « descendantes » plaçant le riverain en position de destinataire des aides et autres actions d'accompagnement individuels. Paraissant être guidées par une exigence d'entretien de la rivière ayant valeur de bon état, ces attentes se portent sur :

- un accompagnement personnalisé et de proximité

  « Être à l'écoute des riverains ne serait-ce que lorsqu'ils se rendent à la mairie ce qui n'est pas le cas. » (Isle)

  «Que tous les organismes concernés communiquent, informent; et montrent un minimum de considération pour nous, riverains.

  Ne pas oublier que la grande majorité des riverains n'ont pas attendu pour s'occuper un minimum de leur propriété. Nous éviter sans autre explication, de découvrir des documents contraignants, comme Natura 2000, même si...!!! » (Dronne)

  « Des interlocuteurs fiables et désintéressés. » (Dronne)

- des aides matérielles pour les riverains déplorant les charges qu'occasionnent l'entretien, ainsi que le manque d'outils adaptés,

  « Le coût de l'entretien est trop important pour un particulier. Le travail nécessite de la main d'œuvre et de la bonne volonté. Personnellement, il me manque des finances et des bras courageux. » (Dronne)

  « Une aide financière pour faire intervenir des entreprises afin de nettoyer correctement les berges. » (Dronne)

  « Aide de la Commune qui a souvent des engins adaptés ou aide des services techniques de la Commune. » (Isle)

…notamment pour les travaux de gros œuvre sur l'Isle

«Certains trouvent notamment ceux dont les berges menacent de s'effondrer que leur participation aux frais de remise en état trop importante. Les pouvoirs publics, ne participent pas. »

« Les aider dans le "gros œuvre" : remblais, coupe des arbres. »

« Aide pour la remise en état des barrages (techniques et économique). »

« Financement public permettant de stabiliser les berges (enrochement) et curage de certains endroits (moulin). »

« Financement pour la consolidation des barrages et l'élimination du bois mort du lit de la rivière. »

«Prise en charge par diverses collectivités de la totalité des frais induits par les travaux nécessaires à l'entretien. »

[35] *Nota Bene :* Le nombre relativement important (52%) de non réponses à une question ouverte (*« Qu'est-ce qui, selon vous, pourrait faciliter la participation des riverains à l'amélioration de l'état de la rivière ? »*), située en fin de questionnaire et sollicitant un effort de réflexion et de formulation de la part des personnes enquêtées est conforme à ce que l'on peut attendre. Le fait qu'un peu plus de moitié des personnes ait négligé ou éprouvé des difficultés à répondre peut être rapproché du manque d'assurance exprimé concernant les pratiques et les connaissances en matière de gestion de la rivière et de ses abords. Ces non répondants sont également plus nombreux à avoir un niveau d'études inférieur au bac.

- des mesures incitatives

  « Etre exempté d'impôts sur les parcelles riveraines si l'on, entretient les berges. » (Isle)

  « Etre rémunéré pour l'entretien des berges et le piégeage des ragondins. » (Dronne)

- le développement de l'action publique garante d'une tenue *a minima* de la rivière et palliatif au « laisser-aller » sur l'Isle notamment

  « Que l'Etat fasse le travail une première fois. »

  « Que tout le monde participe (commune, département, région et différentes administrations et VNF). Si l'entretien se faisait plus souvent, il n'y aurait pas grand chose à faire à chaque fois). » (Isle)

  « Mieux respecter et participer aux efforts d'entretenir par les autorités compétentes de la rivière. De beaux ouvrages sont mieux respectés lorsqu'ils ne sont pas abandonnés. » (Isle)

- des informations et conseils pratiques dispensés par des personnes connaissant le terrain

  « Que ce soit des anciens, des gens qui ont de l'expérience (…) et non des gens qui ont plein de diplômes ou de responsabilités et qui ne connaissent rien des pratiques, du terrain réalisable ou non. » (Dronne)

  « Financement public permettant de stabiliser les berges et curage de certains endroits. » (Dronne)

☐ SENSIBILISER – INFORMER - MOBILISER

Des attentes qui, dans le prolongement des précédentes, semblent prendre appui sur le postulat que des riverains et usagers de la rivière mieux informés devraient mieux être en position d'agir, de respecter la rivière, voire d'agir collectivement. Envisagées sous la forme d'actions collectives, les suggestions s'orientent sur deux aspects complémentaires :

- l'information sur les droits et devoirs

  « Informer tous les riverains de leurs droits et devoirs. Exiger d'eux de laisser : 1. l'accès à la rivière et ne pas clôturer au ras. 2. de ne pas se servir de la rivière comme dépotoir ou vidange. » (Isle)

  « Les informer de leurs droits et devoirs, leur communiquer les coordonnées d'un interlocuteur, établir des relations de confiance. Ne pas en demander plus qu'il n'est possible aux riverains ! » (Isle)

  « Edition d'un fascicule : droits et devoirs du riverain. »

  « Rappeler aux propriétaires leurs obligations. » (Dronne)

- la sensibilisation / formation sur le milieu et les conduites à tenir ou à éviter

  « Convaincre tout le monde que la rivière est une richesse et non une poubelle. » (Isle)

  « Une meilleure information sur l'importance des cours d'eau et des actions de sensibilisation des citoyens. » (Dronne)

  « Faire prendre conscience aux riverains, par des réunions, informations, de l'état de délabrement des petits cours d'eau, et de l'importance de ceux-ci dans la protection de la biodiversité. » (Belle)

  « Réunion organisée par différents acteurs liés à la rivière pour mieux comprendre ce patrimoine local. »

  « Une information plus complète et détaillée. »

  « Faire comprendre aux canoës et aux campeurs que la rivière n'est pas une poubelle. »

  « Plus de réunions de propriétaires afin de mieux informer et non pas toujours pénaliser, quand le mal est fait. » (Isle)

  « Que tous les riverains soient informés de leurs droits et de leurs devoirs en tant que riverains. Des enquêtes pour nous informer de la santé de notre rivière (pollution, qualité de l'eau, information en mairie, etc.). » (Belle)

  « Une information claire, une explication des enjeux, une présence de la Collectivité au plus près du terrain qui apporte ces éléments à chacun. » (Dronne)

  « De l'information et favoriser une participation collective. » (Isle)

«Formation, éducation, communication, sensibilisation, opérations sur le terrain, éducation civique. Il faudrait aussi agir auprès des "usagers" de la rivière. Vous oubliez de mener des actions auprès des usagers non riverains qui contribuent plus que les riverains à transformer la rivière en poubelle. » (Isle)

«Actions de formations auprès des loueurs de canoës (qui sont riverains temporaires et dont l'activité est à respecter) pour qu'ils conseillent mieux leurs clients (et les incitent) *à respecter la rivière et ses abords en n'abandonnant plus bouteilles, papiers, etc...Une petite poubelle pourrait être ajoutée à l'équipement du canoë et récupérée à l'arrivée. »* (Dronne)

Une démarche de sensibilisation / information / mobilisation qui passe pour certains par des injonctions morales, voire l'appel à des sanctions renvoyant à une définition du bon état non discutée mais surtout posant la question de la responsabilité non assumée des riverains et non riverains.

« Un peu plus de civilité et de respect de la nature et d'autrui. » (Dronne)

« Une meilleure prise de conscience des devoirs. »

« Une obligation (faite) *à chaque propriétaire de nettoyer sa berge ou du moins de l'entretenir. »* (Dronne)

☐ CONSIDERER LES RIVERAINS ET PRENDRE EN COMPTE LEUR EXPERIENCE

Des suggestions qui sont portées par le souhait d'être reconnu et pris à partie comme acteurs de la rivière et non destinataires passifs, voire suspectés a priori de mal faire. La notion de bon état semble dans ce cas être assimilée au bon sens et procéder de savoir-faire autochtones, plus que préconisation émanant de « sachants » se plaçant au-dessus des riverains. Un point de vue souvent partagé par les agriculteurs, mais aussi les riverains déclarant avoir des pratiques de protection ou d'observation de la nature, d'autant qu'ils n'ont pas été associés à l'élaboration des directives qu'ils se voient imposer. Ces suggestions s'orientent ainsi vers :

- le développement d'une relation de confiance entre les représentants des administrations et les riverains

« Arrêter de nous prendre pour des délinquants et de nous menacer. » (Isle)

« Information plus ciblée, des intervenants compétents, des objectifs modestes et réalisables, des moyens techniques, une collaboration entre communes et départements. »

« Une meilleure relation avec les ouvriers d'entretien du syndicat des berges de l'Isle (dialogue, respect des cultures et des sols). » (Isle)

« Les riverains demanderaient à être écoutés au lieu d'être considérés de haut par des pseudo-techniciens totalement en dehors du sujet. » (Isle)

« Que l'administrations ONEMA conseille au lieu de VERBALISER (avec procédure devant les tribunaux). Les agriculteurs et les entrepreneurs ne sont pas là pour payer les amendes.... »

«Faire confiance aux riverains et non aux technocrates de la gestion. » (Isle)

« Que les organismes fassent plus de conseils et moins de répression. » (Dronne)

- une meilleure prise en compte des savoir-faire et connaissances des riverains, plutôt que l'imposition de préconisations / interdictions pouvant être jugées inappropriées

  « Que des interlocuteurs locaux compétents viennent entretenir un dialogue avec le riverain pour l'écouter et qu'il y ait un réel partage des connaissances. »

  « Que les "fonctionnaires ou soi-disant « gestionnaires de la rivière" parachutés apprennent à mieux travailler avec les locaux, riverains et divers usagés qui eux vivent de avec la rivière, parfois depuis des décennies. (Ceci) *au lieu de* (dire) *"c'est la loi ou la règle".* (C'est) *parfois "ridicule". »* (Isle)

  « L'entretien des berges de l'Isle étant fait par le syndicat des berges, les riverains n'ont aucun droits d'après celui-ci et surtout ne sont pas assez aptes à savoir ce qui est bon pour la faune et la flore. » (Isle)

  « Je pense qu'on doit laisser la rivière telle qu'elle est si on veut retrouver du poisson comme il y a 25 ans, (…). En 1960, il se prenait des saumons au pont de Parcoul, sans passe à poissons, il s'est pris des tonnes d'anguilles dans la Dronne. Aujourd'hui nous n'avons plus que des silures (…). Je me pose la question, le poisson est plus bête qu'il y a 50 ans ? Je suis prêt à discuter de beaucoup de choses intelligentes avec vous. » (Dronne)

  «Une vingtaine d'années se sont écoulées depuis la coupe meurtrière d'arbres bordant la rivière la Dronne. Depuis, l'érosion ne cesse de provoquer des glissements de terrain. C'était une entreprise professionnelle commandée par des pseudo connaisseurs (gestionnaires). » (Dronne)

- la reconnaissance aux riverains de leur capacité à agir

  « Initier des aménagements qui émanent des propriétaires vers les services de l'Etat tout en respectant les règles de bonnes conduites et non du haut (de l'Etat) vers le bas (les riverains) ! » (Dronne)

  « Enlever les contraintes administratives qui font que les gens qui travaillent correctement ne soient pas trainés devant les tribunaux sur les plaintes d'associations d'improductves. »

  « Proposer des rencontres de riverains pour discuter des problèmes et pour les régler le plus rapidement possible. » (Dronne)

  « Leur laisser la possibilité et le droit de nettoyer les berges et d'entretenir les rives. » (Isle)

FEDERER ET ANIMER LA PARTICIPATION DES ACTEURS CONCERNES

Au-delà du souci d'être reconnus et de voir leurs points de vue pris en compte, certains imaginent des dispositifs qui permettraient une plus grande implication des riverains et autres usagers de la rivière à l'échelon local, que cette participation concerne les travaux d'entretien ou bien la réflexion sur la façon de gérer la rivière :

- informer/ expliquer et organiser des chantiers collectifs réguliers

  « Organiser après l'hiver des groupes de nettoyage sur les ilots par exemple : tronçonnage, brulage, ramassage, etc. »

  « Organiser une journée (ou des journées) de formation sur un thème précis qui regrouperaient un technicien compétent + des volontaires dont obligatoirement les riverains concernés par la partie de rivière en question (faune, flore, nettoyage...) ou peut-être créer une association 'les amis de la Dronne". » (Dronne)

  « Organiser des réunions au niveau de la commune et certainement des actions de nettoyage avec des citoyens et des chômeurs. » (Isle)

  « Information de groupe pour actions programmées en groupe (mutualisation énergies et moyens). »

- créer une entité associative locale

  «Une association de riverains.»

  « Une association qui travaillerait en lien étroit avec les services compétents et les collectivités. » (Dronne)

  « Une association de riverains pluri communale entre Abzac et Saillans/Libourne. »

- permettre une mutualisation des charges

  « Une mutualisation des coûts. Des entreprises clairement identifiées avec des coûts raisonnables. » (Dronne)

- réfléchir à un système de gouvernance au sein duquel les riverains soient représentés

  « Une commission départementale de la gestion des rivières avec un représentant de chaque commune concernée. » (Dronne)

  «Nous intégrer dans les réflexions et les projets sous forme de réunions et d'actions autorisées par les riverains pour sauvegarder la faune et la flore. »

  « Une association de protection du bassin de la rivière supra départementale comprenant des riverains, agriculteurs, pêcheurs, pouvoirs publics, communes et partageant un objectif commun transmettre aux générations futures un patrimoine naturel en bon état. » (Dronne)

  « Que les riverains soient associés aux décisions prises par l'administration. Imposer par décret l'obligation d'installer des échelles à poissons migrateurs est proprement scandaleux. C'est de l'argent public gaspillé qui ne répond en rien aux vrais problèmes d'assainissement et d'équilibre écologique de la Dronne. On fait les choses à l'envers. » (Dronne)

  «Plus de consultation des riverains de la part des collectivités locales et des pouvoirs publics avant de prendre des décisions importantes. Les riverains ont l'impression que la propriété privée n'est plus respectée et se voient toujours imposer des réglementations nouvelles qu'ils prennent pour des contraintes. »

  «Regroupement de communes pour gérer l'ensemble des cours d'eau. »

☐ <u>INTERVENIR A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE</u>

Nombre de riverains abordent la question de l'état de la rivière par la recherche et la mise en cause de responsabilités extérieures à eux (ex. : exploitations agricoles intensives, assainissements non conformes, déchets laissés par les usagers de la rivière, …). Un point de vue qui appelle des attentes de meilleure régulation de ces pratiques sujettes à caution.

«Interdiction de la culture du maïs et réserver les terrains à l'élevage qui utilise moins de produits qui nuisent à la nature. » (Dronne)

« Qu'ils sèment du maïs à au moins 50 mètres de la rivière (pesticides et herbicides). Eviter de couper les arbres au bord de la rivière sauf s'ils sont morts afin de permettre de nourrir les insectes qui nourrissent les poissons. » (Dronne)

« Le mauvais état d'une rivière n'est pas de la seule responsabilité des riverains mais du comportement des consommateurs d'une part, des administrations pour ce qui concerne l'assainissement collectif toujours situé près des rivières, des élus qui n'agissent pas pour des raisons d'incompétence administrative, des propriétaires de moulin tous en situation d'abus de droit sur la rivière et contre les autres usagers, les administrations complaisantes » (Isle)

« Le problème majeur à ce jour, qui est la pollution, n'est pas le fait des riverains et ils sont relativement impuissants pour contrer ce phénomène sauf à ramasser les déchets régulièrement, notamment en saison estivale avec l'afflux de canoës sur la Dronne. » (Dronne)

Quelques riverains plus rares évoquent l'intérêt de valoriser l'image de la rivière Isle dont le statut public incite à envisager de travailler l'aspect « vitrine ».

«Avoir un vrai projet commun de mise en valeur du patrimoine. » (Isle)

« Plus d'informations et rendre la rivière plus attractive. » (Isle)

B -Synthèse et Propositions

1 - Synthèse

A l'issue des travaux de consultation des riverains des trois rivières (Isle, Dronne et Belle)[36], plusieurs constats sont à retenir. Se dégageant de l'analyse croisée des approches qualitative et quantitative, ces constats permettent de répondre aux questionnements d'EPIDOR qui souhaite mieux connaître et mieux comprendre les riverains. Ces constats préfigurent les enjeux de leur mobilisation pour contribuer aux objectifs de la directive cadre sur l'eau et la réussite du SAGE Isle Dronne, ainsi que les clés d'une communication avec les riverains se voulant a priori pertinente et efficace

Qui sont les riverains ?

- des riverains en moyenne âgés et ayant une relation familière avec la rivière
- des pratiques de la rivière assez largement orientées sur les loisirs
- une incidence du contexte domanial et territorial sur le rapport à la rivière
- un vécu individuel de la rivière et une identité riveraine peu fondée

Que pensent-ils des cours d'eau ?

- un intérêt réel des riverains pour la rivière
- une évaluation de l'état de la rivière approximative, subjective et non consensuelle
- une perception des menaces pesant sur la rivière renvoyant à des causalités complexes et responsabilités diluées

Quels sont leurs intérêts, préoccupations et attentes ?

- un intérêt pour la nécessité d'un maintien « actif » de la stabilité des berges et la préservation de la biodiversité
- des logiques d'intervention multiples et difficiles à saisir
- une connaissance inégale des droits et devoirs et des « bonnes pratiques » qui s'accompagne d'attentes
- des préoccupations relatives aux bonnes pratiques déterminées par le statut de la rivière

Que pensent-ils des objectifs et de l'action des acteurs institutionnels ?

- des dispositifs d'interventions publics sur la rivière marqués par l'incompréhension
- des attentes d'accompagnement privilégiant la reconnaissance, le dialogue et la proximité

[36] Pour rappel l'enquête auprès des riverains a permis de prendre en compte les points de vue de près de 1 000 riverains répartis sur les trois rivières : 46 entretiens semi directifs en face-à-face et 917 questionnaires auto-administrés exploités.

Qui sont les riverains ?

- **Des riverains en moyenne âgés et ayant une relation familière avec la rivière**, le plus souvent inscrite dans leur histoire personnelle et leur choix résidentiel.

. Au vu des enquêtes, environ un riverain sur deux serait âgé de plus de 60 ans (63% sur l'Isle, 41% sur la Dronne).

. 49% des riverains ont acquis leur parcelle riveraine par héritage (58% sur la Dronne), pour 37% qui ont acheté leur parcelle en raison de sa proximité avec la rivière (43% sur l'Isle), contre seulement 14% sans intérêt particulier pour la rivière (24% sur la Belle).

. 8 riverains sur 10 sont propriétaires depuis plus de 10 ans.

. Plus des 2/3 des riverains résident sur la commune où passe la rivière (67%) : 37% à moins de 100 mètres de la rivière, dont les 3/4 sur la parcelle riveraine, situation plus fréquente sur l'Isle (45% de ses riverains sont à moins de 100 mètres de la rivière).

Un tiers des riverains résident hors de la commune (17%) ou du département (15%). Une proportion supérieure sur la Dronne (42%), qui compte vraisemblablement plus de propriétaires dont la parcelle riveraine est dédiée à la villégiature.

. 44% ont moins de 100 ml de propriété riveraine et 78% moins de 500 ml (81% sur l'Isle).

. Au sein du ménage, c'est plutôt l'homme qui semble se mobiliser pour parler de la rivière (72% des répondants).

⇨ Un « profil moyen » du riverain Isle–Dronne qui appelle la prise en compte d'expériences et d'histoires individuelles multiples (ancienneté du rapport à la rivière, vécu de proximité,…) :

- une majorité de riverains retraités, propriétaires de petites parcelles acquises par intérêt pour la rivière sur l'Isle ;
- une dominante de riverains agriculteurs, propriétaires de longs linéaires ou bien des propriétaires de résidences secondaires sur la Dronne.

- **Des pratiques de la rivière qui s'inscrivent majoritairement dans une logique de satisfaction personnelle**

Plus de la moitié des riverains ont des pratiques d'agrément en rapport avec la rivière : promenade, pêche, chasse, ou encore balade en bateau, baignade dans une moindre mesure. Ceux-ci sont plus portés à considérer la rivière comme un patrimoine environnemental et cadre de vie privilégié dont ils peuvent bénéficier personnellement pour leurs loisirs. La proximité avec la nature et la richesse de la faune et de la flore sont les principales valeurs qu'ils associent à la rivière. Ceux dont les pratiques les amènent à sillonner la rivière (pratiquant d'un sport d'eau, baigneurs sur la Dronne surtout) tendent également à y voir un atout pour l'économie et le tourisme local.

Moins nombreux, mais implantés sur des parcelles ayant une forte emprise sur le linéaire de la rivière, près d'un quart des riverains disent avoir des pratiques de nature productive en lien avec la rivière utilisée pour l'irrigation, l'abreuvement des animaux d'élevage, l'exploitation sylvicole, voire le jardinage. Ces riverains sont davantage sensibles à l'abondance de la ressource et la maîtrise des contraintes telles que les inondations.

Usagers de longue date de la rivière et propriétaires de linéaires importants, ils revendiquent des connaissances sur la rivière, qu'ils souhaiteraient voir davantage reconnues.

Bien que plus minoritaires, certains riverains porteurs de projets publics ou privés investissent davantage la rivière comme une ressource locale à valoriser pour le bien commun. Représentés par des élus ou encore des exploitants d'activités sur la rivière, ils sont peu nombreux mais en position de véhiculer un discours sur l'intérêt général contrastant avec celui des propriétaires riverains davantage centrés sur leur parcelle et leurs usages personnels.

A noter qu'une part non négligeable des riverains (environ 1/3) affirme avoir des activités de protection et d'observation de la nature pouvant dénoter non seulement une vision élargie de la rivière, mais aussi l'appropriation du sentiment d'avoir un rôle à jouer en tant que riverain.

A cette disparité des pratiques est donc associée une disparité de points de vue et de niveau de connaissance de la rivière.

=> Face à des riverains appréhendant en majorité la rivière en tant que bénéfice personnel, et doté d'expériences disparates, comment sensibiliser à des pratiques respectueuses du bien commun ?

- **Une incidence du contexte domanial et territorial sur le rapport à la rivière**

Les riverains consultés sur les trois rivières (Isle, Dronne, Belle) présentent à de nombreux égards des similitudes de points de vue et de pratiques, amenant à conclure qu'il existe bien des constantes dans le rapport à la rivière.

Sans mettre en évidence des différences radicales, l'examen attentif des données par rivière révèle néanmoins des nuances (au vu de l'échantillon d'enquête), dont peuvent rendre compte les différences de statut public/privé d'une part et les spécificités de contexte territorial d'autre part.

Ainsi, chacun des trois cours d'eau parait accueillir un type de riverain dominant que l'on peut résumer comme suit :

- Longeant l'A89, **l'Isle** semble accueillir davantage de riverains âgés (plus de la moitié), ayant fait une acquisition de leur résidence en raison de la proximité de la rivière (43% d'entres eux). D'où une part plus importante de propriétaires de petites propriétés (81% ont moins de 500 ml), à la recherche d'une fonction d'agrément (tranquillité, proximité de la nature, …) et valorisant la possibilité d'y avoir des pratiques de loisirs (promenade, pêche / chasse, …). Ces pratiques sont plus fréquentes sur ce cours d'eau en lien sans doute avec la possibilité de circuler en partie sur les berges. Elles appellent plutôt une logique d'entretien, laquelle permet de jouir de la rivière, mais aussi un intérêt pour la protection et l'observation de la nature.

  Une rivière que l'on tend également à appréhender du point de vue de son utilité sociale du fait de son passé industrieux et de sa navigabilité. Enfin, une rivière dont l'état est jugé globalement comme plus dégradé (indépendamment de la connaissance des critères d'évaluation de la DCE).
- Au sein d'un secteur plus rural, **la Dronne** semble compter sur une plus forte proportion de riverains exploitants agricoles, soit de propriétaires de parcelles importantes (> 500 ml), qui revendiquent et souhaitent voir reconnaître leurs connaissances et savoir-faire. Des riverains qui sont également plus nombreux à mentionner des pratiques de baignade et de canoë en regard des possibilités offertes par cette rivière.

Une rivière dont le bon état est davantage valorisé, en lien avec des qualités perçues de naturalité (biodiversité, limpidité, …) et de facilité d'usage.

Une rivière enfin à laquelle les riverains associent particulièrement à *un monde vivant, riche de sa faune et de sa flore,* mais aussi à *leur histoire familiale.*

- Petite rivière s'étendant sur trois communes, **la Belle** semblerait être plus concernée par des riverains qui valorisent plutôt son usage domestique (ex. : arrosage du jardin) et se montrent préoccupés par son risque « d'effacement » (tarissement, envasement ou instabilité du lit).

=> Des spécificités territoriales et réglementaires qui appellent une approche différenciée des riverains :

- *riverains de l'Isle plus ouverts à l'apport de connaissances sur le milieu, les droits et devoirs, au service d'une logique d'entretien et de préservation du cadre de vie source de tranquillité,*
- *riverains de la Dronne sollicitant une écoute et une reconnaissance de leur expérience, dans une recherche de solution concertée, au service d'une logique de préservation d'une rivière naturelle,*
- *riverains de la Belle favorables à des actions d'accompagnement, contribuant à revaloriser à leurs yeux l'image et la présence du cours d'eau (désenvasement, protection des berges, …).*

- **Un vécu individuel de la rivière et une identité riveraine peu fondée**

Ne jouant plus le rôle d'acteur économique local qu'elle a pu jouer par le passé, « s'invitant» de moins en moins sur les parcelles riveraines et s'effaçant en tant qu'entité géographique et paysagère devant la suprématie des dessertes routières (de façon plus significative sur l'Isle que pour la Dronne), la rivière tend à se faire oublier et s'avère peu fédératrice des intérêts locaux.

De façon conséquente, la notion de riveraineté renvoie moins désormais à des intérêts et/ou un vécu commun, qu'à des bénéfices et des usages particuliers de la rivière, qui peuvent parfois se contredire. Moins qu'une réalité sociale, la riveraineté renvoie à des vécus individuels davantage placés sous le signe de la valorisation des bénéfices personnels, que collectifs.

Du fait même de la diversité de ces intérêts individuels, à laquelle s'ajoute la difficulté à établir des solidarités amont/aval, la rivière paraît davantage diviser qu'elle ne rassemble.

On a vu par ailleurs, que les phénomènes de dégradation, s'ils peuvent susciter inquiétude, voire indignation, n'incitent pas à des actions collectives. Le fait est qu'aujourd'hui les riverains ne se regroupent guère, sinon pour une minorité d'entre eux au sein d'assemblées corporatistes (syndicats d'irrigants, association de propriétaires de moulins).

Enfin, la propension des riverains à s'orienter spontanément vers leur mairie lorsqu'ils cherchent une information ou ont une requête à formuler (55% des enquêtés), plutôt que de solliciter d'autres riverains ou administrations, signe bien l'absence d'instance ressource clairement identifiée par les riverains et pour les riverains. Non reconnus comme interlocuteurs par les institutions, ils sont dépourvus d'identité sociale.

Pour autant, notons que l'absence de lien entre riverains et de place dans le « jeu » institutionnel ne sont pas sans laisser place à des attentes d'une meilleure reconnaissance et implication dans des actions collectives.

=> Une interrogation sur les conditions et modalités d'une mobilisation ciblée sur des riverains non fédérés, sans intérêt partagés et peu reconnus par les institutions.

Que pensent-ils des cours d'eau ?

- **Un intérêt réel des riverains pour la rivière, du fait des valeurs positives dont elle est porteuse**

La rivière, bien que souvent évoquée au premier abord par les riverains rencontrés comme une composante de second plan (à laquelle la plupart des gens tendent à prêter une attention distraite) et parfois peu prégnante dans leur vécu quotidien, semble ne pas les laisser indifférents. En témoignent, tant le niveau de mobilisation des riverains, observé lors des travaux d'enquête, que les valeurs positives associées à la rivière et les pratiques de loisirs qu'elle suscite.

Le niveau d'acceptation des entretiens (environ ½), la qualité des échanges avec les riverains lors de la première phase de l'enquête d'une part, et le taux exceptionnel de retour des questionnaires dans le cadre de l'enquête auto-administrée (>1/4) d'autre part, attestent non seulement de l'intérêt pour la rivière, mais aussi pour le dialogue avec les acteurs de la rivière. La démarche d'enquête a pu en effet être retenue comme un « premier pas » sur la voie de l'échange et du partage des connaissances, alors que les riverains se sentent dans l'ensemble peu pris en considération et se disent en attente d'information et d'accompagnement (voir plus loin).

La non participation à l'enquête ne peut être interprétée comme un simple désintérêt pour la rivière. Elle peut traduire aussi bien une difficulté à se saisir de l'outil d'enquête, qu'une indifférence par rapport à l'objet d'étude ou encore un rejet de la démarche et/ou de ses initiateurs.

Cet intérêt pour la rivière est porté par des valeurs positives propres à un milieu vivant, préservé de l'urbanisation, la rivière représentant pour la majorité des riverains *une source de tranquillité, un cadre privilégié pour la proximité avec la nature, un monde riche de sa faune et de sa flore*.

La mobilisation quasi-égale sur les trois rivières et la similitude des valeurs positives que les riverains leurs associent rendent compte de la prégnance de ses valeurs quelque soit sa taille et son statut.

Ces valeurs positives renvoyant à la richesse du milieu et au bien être qu'il procure peuvent néanmoins rendre compte non seulement de l'investissement par plus de la moitié des riverains interrogés de pratiques de loisirs en rapport avec la rivière (promenade, pêche/chasse, …), mais peuvent également justifier des pratiques de *protection et observations de la nature* revendiquées par un tiers d'entre eux.

Rappelons que l'intérêt particulier porté à la rivière est également lié aux bénéfices individuels qu'une majorité de riverains semblent lui associer, que ces bénéfices soient liés à des pratiques d'agréments ou des pratiques productives (voir plus haut).

Les valeurs positives et l'intérêt que les riverains prêtent à la rivière apparaissent ainsi en décalage avec leur représentation d'une rivière « oubliée », de moins en moins représentative du territoire.

Ce décalage entre représentation collective et vécu de la rivière par les riverains pourrait rendre compte d'un certain « repli » sur une vision de la rivière comme ressource pour la parcelle / pour soi, au détriment de la vision rivière bien commun.

=> Un intérêt pour la préservation de la rivière en tant que milieu vivant et une volonté a priori de ne pas lui nuire à retenir dans la façon d'aborder les riverains.

=> Un décalage entre vécu personnel du riverain et représentations collectives véhiculées sur la rivière, à compenser.

- **Une évaluation de l'état de la rivière approximative, subjective et non consensuelle, en lien avec une culture profane**

L'évaluation de l'état de la rivière, comme ni tout à fait bonne, ni tout à fait mauvaise et les incertitudes affichées par les riverains dans leur réponses révèlent leur difficulté à se prononcer sur une question perçue par eux comme complexe et multidimensionnelle. Du fait de leur connaissance empirique du milieu que constitue la rivière, ils sont une majorité à porter une évaluation médiane sur l'état de la rivière et son évolution et éprouvent des difficultés à donner leurs points de vue sur les différentes composantes du milieu.

En l'absence d'un référentiel partagé, l'évaluation de l'état de la rivière s'appui prioritairement sur des indicateurs perceptibles de « naturalité » (limpidité de l'eau, richesse de la faune et flore) et de maintien des berges.

L'usage que l'on a de la rivière peut également déterminer la subjectivité du regard porté sur son état. Des usages qui rendent compte d'opinions divergentes entre notamment les riverains « exploitants /utilisateurs» de la rivière *(agriculteurs, pratiquants de sports nautiques)* plutôt positifs et les autres riverains moins dépendants de la rivière de par leurs usages *(résidents, jardiniers)* lesquels évaluent plus négativement l'état de la rivière.

La Dronne fait l'objet d'une évaluation à la fois plus positive et plus précise. Au-delà d'une évaluation objective (rivière considérée au regard des critères de la DCE comme en meilleur état que l'Isle), les pratiques « productives » en lien avec cette rivière pourraient jouer un rôle sur l'évaluation positive de son état.

Notons que globalement méconnue en tant qu'objectif de la DCE, la notion de bon état revêt en tant que telle une dimension abstraite et arbitraire pour les riverains (définie à distance et en dehors de toute considération du local). Elle tend en effet à susciter au mieux des questionnements et au pire une certaine défiance, considérant qu'elle pourrait engendrer de nouvelles exigences à l'endroit des riverains.

=>Une notion de bon état dont les critères restent à expliciter et partager en relation avec le vécu de la rivière, avant d'être érigés en objectifs à atteindre.

- **Une perception des menaces pesant sur la rivière renvoyant à des causalités complexes et responsabilités diluées… soit peu mobilisatrices à elles seules**

Bien qu'un tiers des riverains s'accordent sur l'état de dégradation de la rivière (38% sur l'Isle, 22% sur la Dronne), les causes directement ou indirectement invoquées renvoient le plus souvent à un sentiment d'impuissance, voire de rejet de leur responsabilité, d'autant que leurs marges de manœuvre sont peu perceptibles :

- qu'il s'agisse de déterminants extérieurs pour ce qui est des problèmes de pollution sous-entendant une large dilution des responsabilités, voire une externalisation de celles-ci (mise en cause des industriels et des agriculteurs pour les particuliers, des particuliers pour les agriculteurs, des riverains en amont, etc.) ;
- ou de constats d'incapacité à entretenir « correctement » la rivière faute de moyens matériels et humains suffisants et/ou de se sentir autorisé à intervenir dans le cadre du DPF ou bien en la présence de DIG.

Des postures défensives des riverains qui dénotent tant la difficulté à envisager des solutions en réponse à une problématique environnementale globale, que celle d'identifier les actions pertinentes à leur échelle.

=> Comment amener les riverains à pouvoir «penser global et agir local », soit à considérer leurs pratiques (individuelles et collectives) comme autant de leviers de changement ?

Quels sont leurs intérêts, préoccupations et attentes ?

- **Un intérêt pour le bon état de la rivière plutôt compris comme la nécessité d'un maintien « actif » de la stabilité des berges et la préservation de la biodiversité**, … sans que les riverains établissent de lien entre ces deux objectifs

Rappelons que composante majeure du bon état, la biodiversité n'est pas nécessairement considérée par les riverains comme relevant de leur compétence. Ils considèrent en effet qu'ils n'ont guère de marges de manœuvre sur le maintien de la biodiversité et plus largement sur les aspects relatifs à sa naturalité (limpidité de l'eau, niveau de pollution de l'eau). Leurs modalités d'interventions sur les berges et le lit de la rivière, sont à leurs yeux, sans lien évident avec la préservation de la faune et de la flore.

La stabilité des berges est, elle, davantage investie par les riverains comme une modalité du bon état sur laquelle ils se sentent en mesure d'agir à travers leurs pratiques d'entretien. Des pratiques qui, se déclinant sous différentes formes (élagage, abattage des arbres morts, piégeage des ragondins, consolidation des berges, …), sont souvent au centre de leurs préoccupations, même si elles sont inégalement mobilisées.

On constate en effet que les travaux d'entretien réguliers des berges, voire d'intervention sur le lit de la rivière sont largement répandus et valorisés comme autant d'actions de maîtrise des berges, de prévention des nuisances et de valorisation de l'esthétique de la rivière (plus de la moitié affirment pratiquer l'élagage ou l'abattage des arbres, le débroussaillage au plus près du bord de la rivière).

Dès lors qu'ils considèrent ces pratiques comme utiles et nécessaires, les riverains se sentent légitimes à les mettre en œuvre. Ils signalent toutefois (pour 4/10 d'entre eux) être limités dans leur action, pour des questions de coût surtout, de lourdeur du travail physique, de manque d'outillage adapté, voire de réglementation limitante (sur l'Isle notamment), …et attendent d'être aidés.

Le choix de ne pas intervenir est quant à lui souvent connoté comme un désinvestissement ou un abandon, un laisser faire chargé dans le sens commun de connotations négatives.

Quelques défenseurs de cette attitude (plus minoritaires : 13%), l'associent à l'idée selon laquelle il faut « laisser faire la nature » et à la vision d'une rivière à laisser vivre. Au vu des observations, on est toutefois en droit de se demander si cette posture ne procède pas d'une représentation idéalisée et dans quelle mesure elle recouvre une non intervention effective.

Sous-jacents à la perception du rôle qu'ils peuvent jouer, les riverains paraissent donc être porteurs de deux idéaux tendant à s'opposer : une vision dominante selon laquelle une rivière en bon état est une rivière praticable et stable nécessitant qu'on l'entretienne et l'autre se référant au principe moins partagé et/ou renvoyant davantage à un idéal/une utopie, selon lequel la rivière est dotée d'une vie propre et ne nécessiterait donc pas qu'on intervienne.

=>Une représentation de la notion de bon état à déconstruire (à défaire de ses a priori) et à re-construire :

- remise en cause de l'a priori selon lequel Faire c'est bien,

- valorisation de la référence à l'idéal d'une rivière dotée d'une vie propre, tout en la confrontant à la réalité des pratiques.

- **Des logiques d'intervention multiples et difficiles à saisir**

Plutôt qu'une véritable typologie permettant de distinguer clairement des catégories de riverains, les différences de pratiques observées semblent davantage répondre à des logiques aussi variées que les profils de riverains, qui sans s'opposer radicalement peuvent se conjuguer ou se juxtaposer. Outre qu'elles semblent déterminées par une multitude de facteurs, la compréhension de ces logiques est d'autant plus difficile que le discours qui les accompagne est peu fiable. Ainsi, certains riverains considérant qu'il faut « laisser faire la nature », n'en pratiquent pas moins parfois l'élagage et l'abattage des arbres morts.

Certaines de ces logiques, plus saillantes, semblent toutefois rendre compte d'un rapport à la rivière et à la notion de bon état permettant d'identifier des catégories de riverains :

- *Une logique de jardinage/nettoyage* : la plus largement partagée, notamment par les riverains repérés comme ayant des pratiques d'agréments sur et autour de la rivière considérée avant tout comme un agrément de leur cadre de vie. Comptant profiter/jouir pleinement de la rivière, qui a souvent motivé l'acquisition de leur propriété riveraine, ces riverains sont davantage portés à intervenir sur ses berges et son lit en vue notamment de contribuer à la propreté et la stabilité du milieu.
- *Une logique de gestion/protection de leur bien* : elle vise à prévenir les nuisances susceptibles de pénaliser les parcelles riveraines pour des exploitants agricoles, voire les jardiniers, à la fois préoccupés par la stabilité du lit et des berges et considérant la rivière comme un espace naturel que l'on peut laisser vivre. A ce titre, ces riverains peuvent se montrer peu exigeants quant à la propreté des berges, voire peu préoccupés par l'évolution de la petite végétation, mais intervenir de façon plus importante sur les arbres, d'autant qu'ils sont outillés pour cela, ainsi que sur l'éradication des nuisibles.
- *Une logique de préservation /abstention* : elle s'accorde avec la nécessité perçue de laisser faire la nature (dans une certaine mesure) et d'une rivière dotée d'une vie propre, pour des riverains dont les pratiques semblent plus ponctuelles et exigent peu de la rivière (promenade, sylviculture, élevage).

  S'ils sont plus nombreux à revendiquer la nécessité de préserver la végétation en bordure de rivière, ce n'est pas nécessairement au prix d'une absence totale d'intervention.

  La limite entre intervenir et ne rien faire reste à préciser pour ces riverains qui disent avoir des pratiques de protection et d'observation de la nature, mais dont le discours n'est pas toujours en cohérence avec les pratiques.
- *Une logique de vigilance (veille) :* proche de la précédente elle consiste à surveiller les abords de la rivière, semble coïncider avec un souci de vigilance et de protection du bon état de la rivière. Une démarche qui semble davantage se justifier par l'intérêt porté à la préservation de la diversité et l'abondance de la faune et la flore, vis-à-vis de laquelle les riverains ne se sentent guère en capacité d'agir, sinon à travers des actions de veille. Celle-ci pourrait être le fait de riverains portés à « laisser-faire la nature » ou plus « interventionnistes », mais qui semblent avoir une approche globale de la rivière (*vs* centrée sur la partie concernant leur parcelle).

- *Une logique de retrait* : elle concerne des riverains qui tendent à s'arc- bouter sur les contraintes liées à leur situation de riverain pour justifier leur refus de toute contribution au bon état. Plus que les risques que la rivière peut représenter pour les parcelles riveraines (inondations notamment), ce sont les contraintes liées à l'entretien, aux aspects réglementaires, et aux nuisances liées à la fréquentation des berges qui sont parfois retenues par ces riverains « frondeurs », comme grevant les bénéfices de leur situation au bord de la rivière. Des nuisances qui peuvent ainsi les amener à se considérer comme victimes, n'ayant aucune obligations, plutôt que privilégiés/créditeurs et en charge de responsabilités vis-à-vis de la rivière.

Une situation majorée sur le DPF, où les servitudes peuvent être considérées comme injustes (ou encore dans le cas où la proximité avec la rivière ne relève pas d'un choix).

Ces contraintes peuvent venir justifier le fait d'ignorer la rivière et l'absence totale d'intervention ou au contraire le développement de pratiques s'affranchissant de toute considération environnementale *(entretien et nettoyage drastiques / drainage, …)* à seule fin de protéger la parcelle riveraine.

L'hostilité à l'égard des administrations « donneuses de leçons », sans compensations peut alimenter cette posture, laquelle peut parfois être partagée avec certains agriculteurs.

- *Une logique de développement* concernant des porteurs de projets publics ou privés en lien avec la rivière (représentants de collectivités, exploitants d'activités sur la rivière) : elle passe par la mise en valeur / l'exploitation de la rivière et de ses abords, dont la préservation est compatible, voire inhérente au développement de son utilité sociale. C'est en étant investie par les riverains et les usagers comme ressource économique et sociale locale, qu'elle peut être respectée. Les riverains s'inscrivant dans cette logique de développement pour la rivière sont porteurs d'une argumentation visant à convaincre localement de l'intérêt que représente la rivière d'un point de vue tant économique, qu'environnemental, social et historique.

=> Comment prendre en considération les points de vue spécifiques :

- *sensibiliser les différents publics en regard de leurs préoccupations ?*
- *mobiliser des riverains pouvant adopter une posture de frondeur ?*

- **Une connaissance inégale des droits et devoirs et des « bonnes pratiques », qui s'accompagne d'attentes**

Les riverains se montrent dans l'ensemble peu convaincus de bien faire, convenant pour partie de leur maîtrise au moins approximative des connaissances et des pratiques adaptées en matière de gestion de la rivière et de ses abords(46%) ou de leur ignorance (1/3), tout en craignant d'être pris en défaut. De la même manière, seulement un riverain sur deux affirme connaître ses droits et devoirs.

Si certains riverains paraissent s'accommoder de ce déficit de connaissance, voire y trouver un intérêt, anticipant qu'en savoir davantage impliquerait pour eux un engagement accru de leur responsabilité, la plupart se montrent favorables à des propositions d'information et de formation sur les caractéristiques du milieu naturel associé à la rivière, les bonnes pratiques en matière de gestion de celle-ci, ainsi que leurs droits et devoirs.

En regard du postulat selon lequel un riverain mieux informé sera moins enclin à nuire par ses pratiques à l'état de la rivière, l'apport de connaissances peut être vu comme une mesure d'accompagnement utile. En effet, la responsabilisation des riverains sur l'atteinte du bon état exige de leur fournir les outils de connaissance et de compréhension des marges de manœuvre dont ils disposent.

Toutefois, cet apport de connaissances ne doit pas impliquer à leurs yeux une mise en cause de leurs pratiques et les mettre en position coupable de mal faire. Moins qu'un intérêt pour la connaissance de la rivière en tant que telle, c'est un accompagnement éclairé des pratiques qu'ils semblent attendre.

A noter que l'absence de « doctrine » partagée sur les « bonnes pratiques » peut constituer un facteur de confusion et une entrave aux conditions de dialogue avec les riverains. En l'absence de discours clair et partagé sur les pratiques souhaitables, les riverains s'appuient sur leurs représentations *a priori* du bon état (voir plus haut). Représentations où des positions morales renvoyant à ce qu'il est bien de faire prévalent parfois sur une approche plus rationnelle.

=> Comment parvenir à construire une culture commune de la rivière et partager l'expertise sur la rivière ?

- **Des préoccupations relatives aux bonnes pratiques déterminées par le statut de la rivière**

Les riverains de la Dronne investissent davantage l'intervention sur les arbres vivants, morts ou flottés considérée comme relevant de leur responsabilité, ceci en dépit de l'image de naturalité associée à cette rivière. En revanche, ceux de l'Isle paraissent davantage limiter leurs interventions à la tonte et au débroussaillage, tout en considérant les gros travaux comme nécessaires et enjeu du partage des responsabilités avec les syndicats de rivières et l'Etat.

Ayant seul la charge de l'entretien et de la responsabilité de leur bon état, les riverains des rivières privées peuvent vivre difficilement cet isolement qui explique leurs attentes d'accompagnement matériel et financier, voire de partage des responsabilités. Néanmoins, leur position demeure ambivalente. Ils sont à l'égard des institutions à la fois demandeurs d'aide et soucieux de rester maîtres chez eux. De même à l'égard des usagers de la rivière, ils se montrent ouverts et fiers de faire découvrir leur patrimoine, tout en veillant à faire valoir leur statut de propriétaire.

Pour les riverains de l'Isle, les contraintes réglementaires et la difficulté d'accès aux berges en à-pic, limitant objectivement leurs possibilités d'action, les dédouanent du sentiment de bien ou mal faire. Contexte qui les amène également à plus facilement convenir de leurs connaissances limitées sur la rivière, comme sur leurs droits et leurs devoirs.

=> Comment être présent auprès des riverains des rivières privées sans s'ingérer ?

=> Comment clarifier les droits et devoirs des riverains de l'Isle et les accompagner dans leur appropriation de la rivière et de ses berges ?

Que pensent-ils des objectifs et de l'action des acteurs institutionnels ?

- **Des dispositifs d'intervention publics sur la rivière marqués par l'incompréhension**

Les riverains ont une faible visibilité des administrations concernées par les cours d'eau, et nombre d'entre eux s'interrogent sur leur utilité, voire contestent leur existence.

Bien qu'intervenant à l'échelon local, les syndicats de rivières et leurs missions sont également assez mal identifiés. Lorsqu'ils sont connus, leurs actions font le plus souvent l'objet de critiques. Injustifiées pour quelques-uns en regard des exigences de préservation de la naturalité, ces actions sont plus fréquemment jugées insuffisantes, trop ponctuelles pour répondre aux attentes individuelles d'entretien dont sont porteurs une large part des riverains consultés.

De même, les DIG, tantôt méconnues, tantôt mal comprises et interprétées comme une substitution totale du syndicat au riverain, s'avèrent en l'état actuel plutôt de nature à perturber leur compréhension de leurs droits et devoirs.

La propension des riverains à s'orienter vers leur commune reconnue comme relais d'information légitime signe l'attente d'un interlocuteur de proximité. Pour autant, les riverains ne semblent pas y trouver toujours les réponses à leurs questions.

=> Comment créer les conditions de dialogue et de confiance attendues par les riverains ?

- **Des attentes d'accompagnement privilégiant la reconnaissance, le dialogue et la proximité**

Conscients de leurs connaissances lacunaires, plus des trois quart des riverains sont en attente de mesures d'accompagnement sur le fonctionnement du milieu et les bonnes pratiques utiles à sa gestion.

Le plus souvent le fruit d'une transmission orale, les connaissances et savoir-faire associés à la rivière semblent d'autant plus légitimes et considérées comme peu contestables par les riverains, qu'ils ont été acquis et mis en œuvre de longue date et qu'ils sont inscrits dans les pratiques régulières qui demandent à être reconnues (situation plus marquée pour les agriculteurs et sur la Dronne).

Lorsque ces connaissances et savoir-faire sont davantage entachés d'incertitudes, le souhait d'être guider peut mobiliser les riverains. Toutefois, la crainte de certains riverains d'être mis en cause dans leur volonté de bien faire peut également susciter des positions de repli.

Dans tous les cas, les riverains expriment leur souhait d'être pris en considération et accompagnés dans une relation de proximité respectueuse de l'état de leurs connaissances et de la singularité de leur expérience. Plus les organismes habilités à intervenir sur la gestion des cours d'eau se tiennent à distance des préoccupations des riverains, plus ils se posent en censeurs et moins leurs missions sont comprises et légitimées.

=>Une réflexion nécessaire sur la place du riverain dans les démarches d'accompagnement, la posture des représentants institutionnels à leur égard et les outils de médiation à mobiliser.

2- Enjeux et clés d'intervention

1.1. Les enjeux (et objectifs généraux d'intervention)

Pour mobiliser et impliquer les riverains dans la contribution aux objectifs de la directive cadre sur l'eau et à la réussite du SAGE Isle-Dronne, on considèrera dans un premier temps **trois grands enjeux** se dégageant de l'observation des principaux manques et freins identifiés.

Il s'agira de s'interroger dans un second temps sur la façon pertinente de servir ces objectifs en décrivant les clés d'intervention à utiliser (chapitre suivant).

Les trois niveaux d'enjeux se déclinent et se hiérarchisent comme suit :

1. La consolidation d'un statut de riverain responsable
2. La construction progressive d'une culture commune et partagée de la rivière
3. La réappropriation de la rivière en tant que milieu vivant doté d'une vie propre

1. **La consolidation d'un statut de riverain responsable**

   ↳ *Riverain reconnu dans sa capacité et ses difficultés à agir pour le bon état.*

   - Se donner les moyens d'instaurer une relation partenariale et de confiance avec les riverains.
   - Rendre lisibles le rôle et les marges de manœuvre des riverains en regard des objectifs de bon état (cf : biodiversité).
   - Clarifier la connaissance sur les droits et devoirs et l'état de la rivière.
   - Réfléchir la place des riverains dans les instances de consultation et de décision.

2. **La construction progressive d'une culture commune et partagée de la rivière**

   ↳ *Clarifier et partager les principes du bon état/briser les a priori.*

   - Rechercher les points d'accord et d'intérêt sur la définition des bonnes pratiques et leurs conditions de mise en œuvre, plutôt qu'imposer des règles creusant la distance entre les riverains et les administrations.
   - Favoriser l'acquisition de connaissances objectives et partageables sur la rivière.
   - Veiller à réduire les oppositions entre : Riverains se vivant comme de bonne volonté/menacés parfois dans leurs droits de propriétés **et** Usagers accusés de dégrader.

3. **La réappropriation de la rivière en tant que milieu vivant doté d'une vie propre**

   ↳ *Permettre de penser global, pour favoriser l'agir local.*

   - Promouvoir une approche globale de la rivière en tant que système pour aider à la compréhension des enjeux du bon état et donner du sens à la notion de biodiversité à laquelle les riverains sont attachés.
   - Contribuer à réhabiliter l'image de la rivière patrimoine environnemental dont la richesse est à valoriser, préserver et faire redécouvrir.
   - Situer la rivière dans sa dimension historique mettant en perspective ses évolutions dans le temps long.

1.2. Les clés d'intervention

Plusieurs principes seront à respecter pour favoriser la rencontre avec les riverains, leur mobilisation et l'optimisation des conditions de dialogue.

Ces principes, définis au regard de l'analyse des résultats d'enquête et des enjeux qui en découlent, concernent les différentes composantes de la communication recherchée avec les riverains.

Ils se rapportent à trois niveaux de préoccupations constituant le sommaire de la présentation des clés d'interventions.

- **Quel formalisme des échanges à privilégier (modalités d'entrée en relation, vocabulaire, …) ?**
  - la proximité
  - la communication orale
  - un discours adapté
  - l'information, l'accompagnement et la concertation
  - la progressivité des modalités d'échanges
- **Quelle argumentation (accroche / contenu) ?**
  - la rivière sous l'angle de la propriété riveraine : préoccupations pratiques des riverains
  - la rivière en tant que système : rivière milieu vivant et riche / rivière imaginée / rivière menacée
- **Quelles conditions de mise en œuvre et de réussite (contexte favorable) ?**
  - identification / légitimation d'un interlocuteur des riverains
  - clarifier la connaissance des droits et devoirs des propriétaires riverains
  - organisation partenariale du dispositif de rencontre des riverains
  - organisation de la veille et du suivi des interventions

Pour plus de détails, on explicitera les différents principes énoncés ci-avant en les illustrant par des pistes d'actions ***(en italique marron)***.

La rencontre et le dialogue avec les riverains peuvent être portés a priori par **trois types d'interlocuteurs** intervenant sur des niveaux différents :

❑ LE FORMALISME DES ECHANGES :

▪ La proximité avec les riverains

Il s'agira de favoriser non seulement la **proximité géographique**, permettant un contact direct, mais aussi la **proximité relationnelle** grâce à un ou des interlocuteurs identifiés chargés de développer des relations personnalisées avec les riverains, et ainsi de faciliter leur rencontre.

Considérant le besoins des riverains d'être écoutés et considérés, avant d'être conseillés, seul un travail de proximité permettra de construire une relation de confiance et une reconnaissance réciproque, indispensables pour progresser dans la qualité et l'efficacité des échanges.

Les riverains s'orientant spontanément vers la Mairie de leur commune ou leur communauté de communes et manifestant une certaine défiance à l'égard des différentes administrations, il conviendra de prendre appui sur des ***interlocuteurs relais au niveau du bloc communal*** (ex : secrétaires de mairie ou élus)[37]. Ceux-ci pourront transmettre les demandes d'informations et/ou les problèmes rencontrés par les riverains par l'intermédiaire d'une ***fiche navette*** à l'attention du secrétariat de la CLE. Celle-ci mentionnera les coordonnées du riverain venu solliciter une information (facultatif), la question posée, la première réponse apportée.

Par ailleurs, devront être identifiés sur le site de la CLE et au niveau du bloc communal des ***interlocuteurs techniques référents à l'échelle du bassin Isle-Dronne ;*** interlocuteurs techniques avec lesquels les riverains pourront entrer facilement en contact pour toute demande d'information ou de conseil non résolus par les interlocuteurs relais.

Pour favoriser cette proximité, des ***rencontres et visites de terrain*** seront à prévoir, afin de créer une relation de confiance. Celles-ci pourront avoir lieu dans le cadre de ***"campagnes de terrain"*** sur des territoires tests (rencontres individuelles de riverains ayant sollicité une entrevue ou identifiés par les relais) ou encore d'« ***ateliers thématiques »*** (voir plus loin).

Outre la qualité relationnelle des échanges, l'adaptation de la tenue vestimentaire (bottes), lors de ces rencontres, dira la volonté de proximité.

▪ La communication orale (plutôt qu'écrite)

La communication orale paraît mieux indiquée, dans un premier temps et dans la mesure du possible, eu égard au fait que dans 9 cas sur 10, les riverains ont acquis leur connaissance sur la rivière par ce biais (transmission familiale, voisins, autres riverains, …). **La culture de la rivière est avant tout orale** et l'intérêt spontané pour les informations écrites est peu manifeste, y compris l'information *via* Internet vers laquelle peu semblent s'orienter spontanément.

La voie orale présente par ailleurs d'autres avantages :

- possibilité d'ajustement du vocabulaire, et de clarification des malentendus,
- interactivité : questions/réponses,
- échanges en groupe et partage des questionnements, de l'information avec les pairs,
- instauration d'un climat de confiance et de convivialité,...

Outre les contacts directs individuels et en groupe, le principe de la communication orale pourra également être mobilisé à travers des ***supports vidéo (ex : présentation audio-vidéo de témoignages de riverains jouant un rôle d'« ambassadeur » de la rivière auprès des autres riverains)***.

Le recours à la communication écrite pourra être envisagé dans un second temps et/ou dans le cadre de démarche d'information plus large (articles de presse, courriers d'informations, …).

[37] Voir, plus loin, paragraphe relatif au développement d'un réseau de partenaires locaux et l'organisation d'un dispositif partenarial de rencontre des riverains.

- **Un discours adapté**

Dans le cadre des échanges, ***les termes trop spécialisés devraient être évités ou explicités,*** soit que ces termes relèvent d'un vocabulaire trop technique pour être partagés par tous *(ex : embâcle, ripisylve, servitude, …),* soit qu'ils renvoient à une idée abstraite *(ex : bon état, état d'équilibre de la rivière, bon état écologique, …).*

Le recours trop systématique à des termes techniques ou abstraits (évocateurs d'une culture scientifique ou administrative parfois « occulte » pour les riverains) risque en effet d'être plus ou moins bien reçu.

Lors des rencontres individuelles ou de groupes, il sera donc utile :

- de privilégier *a priori* un vocabulaire plus basique que technique :
  . l'objectif d'une rivière saine, naturelle, vivante, … plutôt qu'en bon état,
  . une rivière avec une faune et une flore abondante plutôt qu'une rivière avec un bon état écologique,
  . les arbres morts dans la rivière plutôt que les embâcles,
  . les arbres en bordure, plutôt que la ripisylve,
  . le droit de passage plutôt que la servitude, …
- de prendre les précautions oratoires pour inviter les différents interlocuteurs à solliciter des explications chaque fois que cela est nécessaire. Il pourra être utile en effet de permettre l'appropriation de termes techniques lorsque ceux-ci s'avèrent les mieux adaptés, plutôt que de les « renier » au seul prétexte qu'ils ne sont pas d'usage courant.

  On soulignera en effet que ce n'est pas tant l'usage de termes techniques qui nuit à la communication que l'impossibilité d'accéder à leur signification. Leur usage ne doit permettre que de préciser ce qu'on veut dire, mais en aucun cas viser à asseoir l'autorité de l'émetteur du message,
- de solliciter les riverains pour les amener à expliciter les termes relevant de leur univers (ex : matériel agricole utilisé pour l'entretien) et ainsi valoriser leur expertise,
- d'inciter chacun à définir /préciser en quoi consistent les pratiques effectives en matière d'entretien *(ex : nettoyage des berges, préservation de la végétation, nettoyage du lit, renforcement des berges, débroussaillage, élagage, …)* ou de non entretien.

  Les visites sur site seront un bon support pour interroger et amener à préciser les pratiques.

Plutôt que de chercher à nier la différence de culture, il s'agira d'en prendre acte et de se donner les moyens d'un échange constructif et respectueux.

- **L'information, l'accompagnement et la concertation des riverains**

Afin de répondre à la fois aux attentes des riverains d'être éclairés et conseillés sur leurs pratiques et leurs souhaits et pour que leurs préoccupations soient entendues, il sera nécessaire d'envisager des échanges individuels et collectifs sur un mode plus partenarial que « donneur de leçons ».

Il s'agira ainsi, lors des différents échanges, de **partir des préoccupations des riverains**, pour aller vers la recherche de solutions conjointes.

Le rôle de l'interlocuteur technique référent sera dans le cadre des différents échanges :

- de permettre aux riverains d'exprimer leurs points de vue sur la problématique posée,
- d'apporter les informations nécessaires à la définition des bonnes pratiques, au fur et à mesure des échanges (en rappelant le cas échéant les aspects réglementaires).

Il veillera à ne pas adopter une posture d'expert détenteur de « la vérité », mais plutôt une posture de passeur d'informations et d'accompagnateur vers la recherche de solutions optimales.

Par exemple, face à l'évocation du « problème de l'érosion des berges », on pourra amener le(s) riverain(s) à :

- formuler le plus complètement possible les contraintes que cela pose (perte de foncier, peur d'être inondé, difficulté à admettre le déplacement du lit, …),

- resituer la problématique à une échelle géographique plus large et une évolution sur le long terme,
- inciter à imaginer les solutions les moins pénalisantes pour l'environnement pour réagir sur leur faisabilité, leur efficacité et leur impact sur le milieu,
- rechercher un compromis possible pour définir ce sur quoi le(s) riverain(s) peuvent s'engager.

Cette démarche d'écoute, d'exploration des pratiques et de recherche de compromis devra être particulièrement accentuée auprès des riverains exploitants agricoles et riverains de la Dronne, soucieux de faire valoir leurs connaissances empiriques de la rivière.

▪ La progressivité des actions

Compte tenu de la distance constatée entre les riverains et les acteurs institutionnels, de l'absence constatée d'identité riveraine, mais aussi des objectifs de travail sur les représentations, la **construction du dialogue avec les riverains devra s'envisager dans la durée** et de manière progressive.

Cette progression pourra concerner aussi bien :

— les modalités de rencontre choisies pour échanger avec les riverains :

- rencontres individuelles *: **« campagnes de terrain »** sur des territoires tests (rencontres individuelles des riverains ayant sollicité une entrevue ou identifiés par les relais du bloc communal. Premier échange pouvant déboucher sur la participation à un atelier thématique),*
- puis, rencontres en groupes de travail ciblés par types de riverains (riverains résidents / riverains exploitants agricoles / riverains pêcheurs / chasseurs / riverains exploitants d'activités nautiques…) : ***« ateliers thématiques »*** (*échanges autour de thématiques ciblées et recherche de solutions concertées),*
- puis, rencontres en groupes de travail rassemblant différents publics à l'échelle de sous-territoires, à définir *: **groupes de travail territoriaux** (à l'échelle de sous-territoires tests, échanges autour de thématiques ciblées, confrontation des problématiques propres aux différentes catégories de riverains et recherches de solutions concertées)*.

— le plan d'interventions prévoyant l'enchaînement des différentes actions (voir Chapitre 3 ci-après).

La conception d'un plan d'intervention par étapes devrait contribuer à la construction d'une meilleure interconnaissance entre les riverains et l'instance bassin Isle-Dronne (la CLE ou sa « cheville ouvrière » qu'est l'eptb). En offrant différentes modalités de rencontres, elle devrait également favoriser l'adaptation des actions au fur et à mesure des échanges.

❑ L'ARGUMENTATION (accroche/contenu)

Communiquer avec les riverains implique d'être écouté (d'avoir leur oreille), soit d'évoquer avec eux des thématiques qui font écho :

- aux questions qu'ils se posent en tant que propriétaires riverains d'une part,
- aux images positives intériorisées de la rivière, d'autre part.

On retiendra donc deux aspects sur lesquels il semble pertinent d'interpeler les riverains :

- l'un pratique concernera leurs préoccupations à l'échelle de leur parcelle, ce sur quoi ils pensent pouvoir agir,
- l'autre plus imaginaire renverra aux représentations partagées de la rivière à une échelle plus globale, représentations positives (voire idéalisée) d'une rivière source de tranquillité, vivante, riche de sa faune et de sa flore, à laquelle les riverains sont attachés.

Ces différentes dimensions du rapport à la rivière pourront ainsi donner lieu à une communication ciblée sur :

- les riverains pour les aspects relatifs à la rivière vue sous l'angle de la parcelle riveraine,
- un public plus large pour les aspects se rapportant à la rivière imaginaire et appréhendée dans sa globalité.

Le thème de la rivière menacée, s'il peut constituer un contenu intéressant pour certains riverains, ne devra pas être utilisé comme première accroche, au risque de susciter des positions défensives (mise en cause des pratiques jugées inappropriées, procès d'intention, sentiment d'impuissance, …). On préfèrera valoriser la rivière riche de son milieu et la rivière source de bien-être (la rivière qu'on aime et qui rassure) avant d'évoquer les sujets qui fâchent (le mauvais état de la rivière, les pratiques préjudiciables au bon état, …). Il semble en effet plus pertinent d'évoquer les risques et menaces pesant sur la rivière, à l'issue d'une démarche de valorisation incitant à sa réappropriation par les habitants du territoire.

Il conviendra également de laisser entrevoir les solutions permettant de prévenir ou d'enrayer la dégradation du bon état, au risque d'activer un sentiment d'impuissance chez les riverains qui tendent pour la majorité à ne pas voir les marges de manœuvre dont ils disposent.

▪ La rivière sous l'angle de la propriété riveraine et des préoccupations pratiques des riverains

Plusieurs thèmes ou problématiques pourront ainsi servir d'accroche aux échanges avec les riverains :

- la végétation en bord de rivière,
- la gestion des arbres morts dans le lit de la rivère (embâcles),
- l'érosion des berges / le déplacement du lit,
- les espèces invasives *(ragondins, jussies, sillures, …),*
- les accès à la rivière,
- l'état des ouvrages.

Ces différentes thématiques, classées par ordre d'importance, pourront être travaillées selon les modalités décrites plus haut dans le cadre de rencontres individuelles ou de groupes de travail (***« ateliers thématiques »***).

Selon le type de riverain concerné, il conviendra de plutôt privilégier certains thèmes en regard de leur sensibilité spécifique (voir tableau ci-dessous).

Outre le choix des thématiques préférentielles en fonction des différents types de riverains identifiés au cours de l'étude, on rappellera les modalités de dialogue à privilégier avec chacun d'entre eux (cf. schéma ci-après), à savoir :

- les arguments en faveur du bon état,
- et les modalités d'échange auxquels ils sont susceptibles d'être davantage sensibles.

Thématiques préférentielles en fonctions des types de riverains

Thématiques / problématiques	Exploitants agricoles	Riverains avec pratiques d'agrément			Propriétaires de moulin	Porteurs de projet
		Résidents jardiniers	Pêcheurs/ chasseurs	Pratiquants sports d'eau		
la végétation en bord de rivière	+	+	+	+	+	+
la gestion des arbres morts (embâcles)	+	+	+	+	++	
l'érosion et le traitement des berges	++	+		+	+	
l'état des ouvrages (barrage, pont)	+			++	++	
l'accès à la rivière	++	+	++	+	++	++
les espèces invasives	++	+	++	+	+	

Les modalités spécifiques du dialogue avec les différentes catégories de riverains identifiées

- **<u>La rivière en tant que système : rivière milieu vivant et riche / rivière imaginaire / rivière menacée</u>**

Parallèlement à l'interpellation des riverains sur les sujets pratiques, on verra un intérêt à communiquer sur la rivière dans sa globalité.

Ciblée sur l'ensemble des habitants du territoire (parmi lesquels les riverains), cette communication s'attachera à **redonner à la rivière son statut *« d'entité géographique remarquable »* et son image de milieu vivant, bien commun du territoire.**

Le fait que cette communication s'adresse aux riverains comme au grand public donnera plus de force au message. Elle présentera en outre l'intérêt de placer les riverains sous le regard des autres habitants du territoire et de le faire cheminer « en douceur » **d'une vision de la rivière utile à une vision de la rivière précieuse/fragile et dotée d'une vie propre.**

En cohérence avec le principe de la progressivité, il s'agira *dans un premier temps* de communiquer sur *la rivière milieu vivant et riche, doté d'une vie propre*.

Un premier axe qui :

- valorisera et ira à la rencontre des valeurs positives associées à la rivière et à son bon état (richesse et diversité de la faune et de la flore, proximité avec la nature, niveau et limpidité de l'eau, …),
- mettra en exergue les spécificités imaginaires propres à chaque cours d'eau (dimensions historique, paysagère, économique, hydrologique, …) et contribuera ainsi à renforcer le lien identitaire et le sentiment d'appropriation de la rivière,
- s'efforcera de transcrire la vision d'une rivière vivante, que l'on gagne à laisser vivre (en contrepoint d'une rivière stable et maîtrisée). Cette vision de la rivière pourra passer par une mise en perspective de ses évolutions sur le long terme et des enjeux de la biodiversité. La valorisation de l'esthétique de la rivière « sauvage », non jardinée, pourra également être une composante de ce discours.

Dans un second temps, la question des menaces qui pèsent sur l'état de la rivière pourra être abordée, toujours dans le cadre de cette communication élargie au grand public.

En communiquant sur l'état de santé de la rivière, l'objectif ne sera pas tant d'alarmer sur la dégradation du milieu et ses conséquences que d'expliquer les facteurs responsables et surtout les marges de manœuvre existantes.

Les différentes mesures mises en œuvre à l'échelle du bassin devront ainsi être rendues lisibles et le rôle des riverains dans leur contribution possible au bon état de la rivière explicité.

Nécessitant l'élaboration d'un véritable ***plan de communication,*** la diffusion de ces messages à l'échelle du territoire exigera de *faire appel à un prestataire spécialisé* dans ce domaine.

A titre indicatif, on mentionnera quelques pistes d'actions pertinentes, déclinaisons de ce plan d'actions :

- *expositions itinérantes en Mairies sur la rivière dans ses différentes dimensions,*
- *concours photo sur la rivière vivante,*
- *recensement et collecte des documents historiques sur la rivière (photos, témoignages, plans cadastraux, …) auprès des collectivités, des riverains et usagers, en vue de constituer un fond ressources documentaire,*
- *organisation d'événements réguliers (ex : semaine de la rivière).*

❑ LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE REUSSITE (contexte favorable)

Au-delà des aspects formels et des contenus argumentaires du dialogue avec les riverains, il convient de réfléchir également aux éléments de contexte qui favoriseront la mise en œuvre de celui-ci.

▪ La connaissance et la légitimation en tant qu'interlocuteurs des riverains de l'instance représentative du bassin Isle-Dronne (la CLE du SAGE) et de sa cheville ouvrière Epidor

Aujourd'hui plutôt méconnues (à l'instar des autres acteurs institutionnels de la rivière), ces instances nécessitent d'être mieux identifiées quant à leur statut, leurs vocations respectives, leurs missions et leur positionnement vis-à-vis des autres acteurs de la rivière.

Dialoguer avec les riverains exige notamment de clarifier leur vocation à informer et conseiller les riverains, mais aussi d'asseoir leur légitimité à porter un discours qui peut être alternatif.

Pour cela, il sera nécessaire de travailler sur la lisibilité des actions menées par ces instances et les résultats de celles-ci, à contredire l'image de *« technopenseur »* qui peut être attachée à Epidor.

Le travail de proximité et la relation directe avec les riverains devraient y contribuer, de même que la constitution de réseaux de partenaires locaux devrait faciliter l'installation d'une meilleure notoriété (voir plus loin).

Plusieurs outils pourront être mobilisés :

- ***communication via un réseau de relais d'information locaux préalablement constitué et à animer*** *(représentants du bloc communal, notaires, organismes professionnels agricoles),*
- ***presse quotidienne régionale (PQR) et locale,***
- ***document de présentation synthétique à disposition relais du bloc communal,***
- ***volet dédié aux riverains sur le site internet du SAGE.***

Notons que l'acheminement par courrier du questionnaire d'enquête dans le cadre de la présente étude a constitué à lui seul un outil de communication susceptible d'initier le dialogue avec les riverains. Celui-ci pourra être prolongé par la ***communication sur les résultats de l'étude sociologique des pratiques riveraines***, selon des modalités type : *lettre info, support de présentation en ligne, apér'eau à l'échelle de sous-territoires (à définir), …*

▪ La clarification de la connaissance des droits et devoirs des propriétaires riverains

Les riverains se montrent globalement moyennement avisés quant à leurs droits et devoirs précis, et en particulier quant aux limites exactes des servitudes ou encore leurs conditions d'application selon la configuration du terrain.

Si elle ne contribue pas directement à l'atteinte du bon état de la rivière, la connaissance des servitudes sur le DPF apparaît être une condition du respect de celles-ci, mais aussi du dialogue avec les acteurs institutionnels. Aussi, des clarifications s'imposent-elles.

La mobilisation de représentants de l'autorité publique de proximité à même d'être vecteurs d'information sur les droits et devoirs pourraient contribuer à combler des lacunes :

- *les communes et communautés de communes, premiers interlocuteurs des riverains,*
- *les notaires, ayant la charge d'informer les accédants de leurs droits et devoirs (des acteurs à mobiliser en lien avec la Chambre des notaires).*

La situation particulière du DPF

L'expérimentation du transfert de la domanialité de l'Isle à Epidor pourra être l'occasion d'une action d'information soutenue auprès des riverains de l'Isle, par différents biais :

- ***courrier d'information de la part de DDT et VNF*** annonçant le transfert et rappelant les règles de la domanialité à tous les propriétaires riverains, aux représentants des collectivités, aux notaires, …
- ***documents d'information clé en main à l'attention des relais d'information du bloc communal et des notaires,***
- ***réunions publiques par Communautés de Communes*** visant à expliciter les implications afférentes à la réglementation, voire les projets.

Ce travail d'information gagnera à être porté par les services de l'Etat, plutôt que par Epidor, dont le rôle d'accompagnateur et de conseil est peu compatible avec celui d'institution qui dit la loi.

- **L'organisation partenariale du dispositif de rencontre des riverains**

Comme on l'a déjà mentionné, l'organisation de la rencontre avec les riverains nécessitera de travailler en partenariat avec des acteurs du territoire pouvant tenir lieu de relais d'information.

Il s'agira en effet de se rapprocher d'acteurs avec lesquels les riverains sont en lien, en vue de trouver des modalités de prise de contacts et les opportunités de faire passer des messages.

Parmi ces partenaires potentiels pouvant constituer le ***réseau de relais de l'instance de bassin Isle-Dronne (SAGE)***, on retiendra :

- *les collectivités* (communes, epci) qui, en lien avec l'entrée en vigueur de la GEMAPI [38], pourront assurer une fonction de premier accueil (cf. inlocuteurs-relais), ouvrir les colonnes de leur gazette communale ou intercommunale à des articles ciblés sur la thématique rivière, mettre à disposition des locaux pour organiser des expositions ou des groupes de travail, …,
- *les syndicats de rivière* pourraient également être investis de cette mission de relais de proximité,
- *les organismes professionnels agricoles* (Chambre d'Agriculture, coopératives, négoces, …) peuvent également faire fonction de relais auprès des exploitants agricoles, selon des modalités à négocier avec eux,
- *les fédérations de pêche et de chasse,…*

- **L'organisation de la veille et du suivi de la démarche**

Mobiliser les riverains, c'est aussi **prévoir les moyens de la participation de ceux qui le souhaitent à la réflexion sur l'amélioration de l'état de la rivière.** Cette participation pourra se concrétiser non seulement par la possibilité de se saisir des connaissances sur l'état de la rivière, mais aussi par la contribution à l'observation des phénomènes de dégradation ou d'amélioration éventuelles et des mesures mises en œuvre.

Plusieurs pistes d'actions seront ainsi à envisager comme autant de possibilités d'impliquer les riverains dans la démarche :

- ***la diffusion d'un bulletin de santé annuel de la rivière*** *rendant compte des évolutions de l'état de la rivière (faune, flore, niveau d'eau, état de l'eau)*, lequel permettra aux riverains de partager les données objectives sur l'état de la rivière et de mesurer les effets de leur mobilisation ;
- l'***identification de riverains « riverains vigilants »*** chargés d'évaluer en lien avec les spécialistes de la rivière ses évolutions et invités à signaler d'éventuels problèmes susceptibles de nuire à son bon état,
- la mise en place d'***un dispositif de suivi des actions menées.*** Celui-ci s'attachera à évaluer la façon dont ces actions sont accueillies, l'intérêt qui leur est porté et leur impact (dans la mesure du possible).

La communication régulière de ces données de suivi aux riverains (y compris les moins engagés) favorisera la visibilité sur les actions de la CLE du SAGE et leur cohérence.

L'implication des riverains dans la constitution et le partage de ces informations sera favorable à leur engagement dans la construction d'une culture commune.

[38] Compétences obligatoires relatives à la « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » dévolues aux collectivités à compter du 1er janvier 2016.

3- Plan d'intervention proposé

Le plan d'intervention proposé dans le tableau ci-contre met en lien les différentes pistes d'actions énoncées dans la partie précédente avec les enjeux de la démarche.

Il a pour objet de préciser pour chacune des actions suggérées leur niveau de priorité estimé au regard de leur intérêt et impact présumés auprès des riverains, mais surtout de réfléchir leur planification et leur enchaînement les unes par rapport aux autres.

Les actions destinées à poser le cadre des échanges, soit à mieux faire connaître l'instance de bassin (la CLE du SAGE) et sa cheville ouvrière (Epidor), nous semblent constituer un préalable à la rencontre et au dialogue. Il en est de même pour la mise en place des supports et dispositifs d'échange (ex. : interlocuteurs référents, réseau de relais partenaires).

Le travail de terrain proprement dit devra s'enchaîner ensuite selon un schéma consistant à passer de la mobilisation individuelle *(« campagne de terrain »),* à la mobilisation de groupe sur des thèmes choisis en fonction des cibles *(« ateliers thématiques »).*

Dans la perspective d'ajustement des modalités d'intervention, il est préconisé de travailler sur la base de **territoires tests** et d'évaluer au fur et à mesure leurs portées et limites en termes de mobilisation.

La communication des expériences de mobilisation positives visera un « effet tâche d'huile », de nature à essaimer sur les territoires voisins.

D'autres actions à mettre en place en suivant sont appelées à s'inscrire dans une phase de consolidation de la relation avec les riverains (actions de veille et de suivi).

Quoi qu'il en soit, compte tenu de la complexité de la démarche et des incertitudes qui demeurent sur les capacités de mobilisation des riverains[39], il apparaît indispensable d'opter pour une démarche de recherche continue des leviers de leur mobilisation. Plutôt qu'une démarche linéaire, il importera donc de procéder par itération en revenant sur chaque expérience de mobilisation pour en tirer les enseignements.

[39] Rappelons que 75% des riverains n'ont pas répondu à l'enquête auto-administrée. Aussi, celle-ci n'a elle vraisemblablement pas permis d'explorer tous les profils.

Plan d'intervention proposé

PISTES D'ACTIONS	Interlocuteurs Cibles	Niveau de priorité (1 ; 2 ; 3)	Planification				
LA CONSOLIDATION D'UN STATUT DE RIVERAIN RESPONSABLE							
MIEUX FAIRE CONNAITRE LES INSTANCES BASSIN ISLE-DRONNE EN TANT QUE PARTENAIRES DES RIVERAINS							
Identification des partenaires et mise en place d'un **réseau de relais d'information,** parmi les représentants du bloc communal, les organismes professionnels agricoles, les notaires, … Un réseau à faire vivre.	Partenaires	1					
	Territoire						
	Riverains						
Point régulier avec les correspondants locaux de la presse régionale : actions menées, projets, …	Partenaires	1					
	Territoire						
	Riverains						
Création de **volets accueil dédiés aux riverains, aux partenaires et usagers sur le site internet du SAGE** : "Vous êtes riverain de…"/ "Vous êtes une institution partenaire" etc, => Plusieurs rubriques : Mieux connaître le SAGE (Qu'est-ce que la CLE ? Qui est Epidor ? Quels sont leurs rôles ? Que peuvent-il vous apporter ?) - Actualité - Documents en ligne - FAQ – Contact.	Partenaires	2					
	Territoire						
	Riverains						
Constitution d'**un document de présentation synthétique** de la CLE du SAGE et de la structure Epidor à diffuser *via* les acteurs relais.	Partenaires	3					
	Territoire						
	Riverains						
Communication des résultats de l'étude *via* une lette info ou support de présentation en ligne, apér'eau à l'échelle de sous-territoires (à définir).	Partenaires	2					
	Territoire						
	Riverains						
CLARIFIER LA CONNAISSANCE DES DROITS ET DEVOIRS DES PROPRIETAIRES RIVERAINS							
Courrier d'information/invitation de la part de la DDT et la VNF aux propriétaires de l'Isle annonçant l'expérimentation du transfert de la domanialité à Epidor et invitant à une réunion-apéreau-info.	Partenaires	1					
	Territoire						
	Riverains						
Organisation de **réunions apéreau-info par sous-territoires de l'Isle** destinées à expliquer le transfert de la domanialité, les règles du DPF, les implications en termes de gestion de l'entretien.	Partenaires	2					
	Territoire						
	Riverains						
Confection d'un **support d'information clé en main** sur les droits et devoirs des riverains des rivières privées et domaniales, à destination des relais d'information (représentants du bloc communal, organismes professionnels agricoles, les notaires).	Partenaires	1					
	Territoire						
	Riverains						
FACILITER ET INITIER LA RENCONTRE AVEC LES RIVERAINS							
Mobilisation d'**un (ou des) interlocuteurs référents**, joignable(s) *via* le relais d'information partenaire, un numéro de portable ou la boîte de dialogue en ligne et chargé(s) de répondre aux questions des riverains.	Partenaires	1					
	Territoire						
	Riverains						
Mise au point d'une **fiche navette** à l'usage des représentants du bloc communal, destinée à faciliter le recensement des préoccupations des riverains.	Partenaires	2					
	Territoire						
	Riverains						
"Campagnes de terrain" sur des territoires tests : **rencontres individuelles** des riverains ayant sollicité une rencontre ou identifiés par les relais => préparation des ateliers thématiques, avec possibilité d'ajuster la formalisation des thèmes à travailler.	Partenaires	1					
	Territoire						
	Riverains						
LA CONSTRUCTION PROGRESSIVE D'UNE CULTURE COMMUNE ET PARTAGEE DE LA RIVIVIERE							
CONSEILLER, ACCOMPAGNER ET CONCERTER LES RIVERAINS							
Organisation d'**ateliers thématiques par catégories de riverains** (agriculteurs, résidents, pratiquants de sports d'eau) sur des territoires tests (dans un premier temps) : échanges autour de thématiques ciblées et recherche de solutions concertées.	Partenaires	1					
	Territoire						
	Riverains						
Organisation d'**ateliers territorialisés** (à l'échelle de sous-territoires tests, dans un premier temps) : échanges autour de thématiques ciblées, confrontation des problématiques propres aux différentes catégories de riverains et recherches de solutions concertées.	Partenaires	2					
	Territoire						
	Riverains						
Identification d'**"ambassadeurs" du la rivière** parmi les riverains : riverains volontaires pouvant apporter leur témoignage sur leurs changements de pratiques dans le cadre de rencontres collectives ou par le biais de supports audio/vidéo.	Partenaires	2					
	Territoire						
	Riverains						
PERMETTRE AU RIVERAINS DE PARTICIPER AU SUIVI DE LA DEMARCHE et FAVORISER LE PARTAGE DE LA CONNAISSANCE SUR LA RIVIERE							
Etablissement d'un **bulletin de santé rivière annuel** rendant compte des évolutions de l'état de la rivière (faune, flore, niveau d'eau, état de l'eau).	Partenaires	1					
	Territoire						
	Riverains						
Identification de **"riverains vigilants"** investis de la mission d'observation/protection de la rivière.	Partenaires	2					
	Territoire						
	Riverains						
Mise en place d'un **dispositif d'évaluation et de suivi des actions** : niveau d'adhésion, intérêt/satisfaction, impact (dans la mesure du possible).	Partenaires	1					
	Territoire						
	Riverains						
LA REAPPROPRIATION DE LA RIVIERE EN TANT QUE MILIEU VIVANT DOTE D'UNE VIE PROPRE							
PROMOUVOIR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA RIVIERE PAR ETAPES							
Plan de communication sur la rivière milieu vivant et riche et avec ses composantes imaginaires spécifiques.	Partenaires	2					
	Territoire						
	Riverains						
Plan de communication (suite) sur la rivière menacée, avec l'explicitation des mesures mise en œuvre à l'échelle du bassin et le rôle des riverains dans leur contribution possible au bon état de la rivière.	Partenaires	2					
	Territoire						
	Riverains						

Annexe

Echantillon détaillé de l'enquête par entretien :

- ***DRONNE***

Commune	Statut de l'enquêté	Classe d'âge	Origine de la riveraineté	Proximité résidence/rivière	Durée de riveraineté	M/F	CSP	Niveau d'études
Aubeterre	Exploitant/locataire	De 46 à 60 ans	acquisition motivée par la présence de la rivière	Non	2 à 10 ans	Masculin	Gérant de base de loisir et de camping	BTS, DEUG (Bac+2)
Bonnes	Propriétaire	Plus de 60 ans	par héritage	Oui, j'habite à moins de 100m	depuis plusieurs générations	Masculin	Cadre.Prof.Intellectuelle.Sup.	Bac+5 ou plus
Bourg-du-Bost	Propriétaire	De 46 à 60 ans	acquisition motivée par la présence de la rivière	Oui, j'habite à moins de 100m	Plus de 10 ans	Masculin	Commerçant, artisan, chef d'entreprise	Sans diplôme, CEP
Celles	Propriétaire	De 46 à 60 ans	acquisition indépendante de la présence de la rivière	Non	depuis plusieurs générations	Masculin	Agriculteur	CAP, BT, BET, BEP
Coutras	Propriétaire non occupante	De 46 à 60 ans	par héritage	Oui, j'habite à moins de 100m	depuis plusieurs générations	Féminin	Expert comptable	Licence, maîtrise
Coutras	Propriétaire	De 46 à 60 ans	acquisition indépendante de la présence de la rivière	Oui, j'habite à moins de 100m	Plus de 10 ans	Masculin	Inactif, Autre	CAP, BT, BET, BEP
Epeluche	Propriétaire	De 46 à 60 ans	par héritage	Oui, j'habite à moins de 100m	depuis plusieurs générations	Masculin	Commerçant, artisan, chef d'entreprise	Bac
Lagorce	Propriétaire	Plus de 60 ans	par héritage	Non	depuis plusieurs générations	Masculin	Inactif, Autre	BE, BEPC, classe de collège,2nde
Parcoul	Propriétaire	De 25 à 45 ans		Oui, j'habite à moins de 100m		Masculin	Gérant de base canoë	
Petit Barsac	Propriétaire	De 25 à 45 ans	acquisition indépendante de la présence de la rivière	Non	2 à 10 ans	Masculin	Agriculteur	CAP, BT, BET, BEP
Saint Aigulin	Propriétaire	De 25 à 45 ans	acquisition indépendante de la présence de la rivière	Non	Plus de 10 ans	Féminin	Commerçant, artisan, chef d'entreprise	Licence, maîtrise

Commune	Statut de l'enquêté	Classe d'âge	Origine de la riveraineté	Proximité résidence/rivière	Durée de riveraineté	M/F	CSP	Niveau d'études
Saint Aigulin	Propriétaire	De 25 à 45 ans	par héritage	Non	depuis plusieurs générations	Masculin	Agriculteur	Licence, maîtrise
St Médard de Dronne	Propriétaire	De 46 à 60 ans	par héritage	Oui, j'habite à moins de 100m	depuis plusieurs générations	Masculin	Commerçant, artisan, chef d'entreprise	Bac+5 ou plus
Saint Privat des Prés	Propriétaire	Plus de 60 ans	par héritage	Oui, j'habite à moins de 100m	depuis plusieurs générations	Masculin	Retraité, pisciculture	
Saint Quentin de Chalais	Exploitant/locataire	De 25 à 45 ans	par héritage	Non	depuis plusieurs générations	Masculin	Agriculteur	Licence, maîtrise
St Méard de drone	Propriétaire	Plus de 60 ans	acquisition motivée par la présence de la rivière	Non	Plus de 10 ans	Masculin	Agriculteur	BTS, DEUG (Bac+2)
Tocane Saint Apre	Propriétaire	Plus de 60 ans	acquisition indépendante de la présence de la rivière	Oui, j'habite à moins de 100m	depuis toujours	Féminin	Retraité	Bac
Tocane Saint Apre	Propriétaire	De 46 à 60 ans		Oui, j'habite à moins de 100m		Féminin		

- ***ISLE***

Commune	Statut de l'enquêté	Classe d'âge	Origine de la riveraineté	Proximité résidence/rivière	Durée de riveraineté	M/F	CSP	Niveau d'études
Abzac	Propriétaire	Plus de 60 ans	par héritage	Non	depuis plusieurs générations	Féminin	Agriculteur	BTS, DEUG
Annesse et Beaulieux	Propriétaire	De 46 à 60 ans	acquisition motivée par la présence de la rivière	Non	Plus de 10 ans	Féminin		
Coutras	Propriétaire	De 46 à 60 ans	par héritage	Non	depuis plusieurs générations	Masculin	Employé	CAP, BT, BET, BEP
Coutras	Propriétaire	De 46 à 60 ans	par héritage	Oui, j'habite à moins de 100m	depuis plusieurs générations	Masculin	Agriculteur	
Galgon	Propriétaire non occupant	Plus de 60 ans	acquisition motivée par la présence de la rivière	Non	2 à 10 ans	Masculin	Inactif, Autre	CAP, BT, BET, BEP
Les Billaux	Propriétaire	De 46 à 60 ans	par héritage	Non	depuis plusieurs générations	Féminin	Agriculteur	CAP, BT, BET, BEP

Commune	Statut de l'enquêté	Classe d'âge	Origine de la riveraineté	Proximité résidence/rivière	Durée de riveraineté	M/F	CSP	Niveau d'études
Menesplet	Propriétaire	Plus de 60 ans	acquisition indépendante de la présence de la rivière	Oui, j'habite à moins de 100m	Plus de 10 ans	Féminin	Agriculteur	Licence, maîtrise
Montpon	Exploitant/locataire	De 25 à 45 ans	acquisition motivée par la présence de la rivière	Oui, j'habite à moins de 100m	Plus de 10 ans	Masculin	commercant chef d'entreprise	
Montpon	Propriétaire non occupant	Plus de 60 ans	par héritage	Oui, j'habite à moins de 100m	depuis plusieurs générations	Féminin	retraité	
Neuvic	Exploitant/locataire	De 25 à 45 ans	acquisition motivée par la présence de la rivière	Oui, j'habite à moins de 100m	Plus de 10 ans	Féminin	Inactif, Autre	Bac+5 ou plus
Périgueux	Exploitant/locataire	Plus de 60 ans	acquisition motivée par la présence de la rivière	Oui, j'habite à moins de 100m	2 à 10 ans	Masculin	Agriculteur	BE, BEPC, collège, 2nde
Périgueux	Propriétaire	De 46 à 60 ans	acquisition indépendante de la présence de la rivière	Oui, j'habite à moins de 100m	Plus de 10 ans	Masculin	Cadre.Prof.Intellectuelle.Sup.	
Saint Denis de pile	Propriétaire	Plus de 60 ans		Non	Plus de 10 ans	Masculin		
Saint Denis de Pile	Propriétaire	De 25 à 45 ans	acquisition motivée par la présence de la rivière	Oui, j'habite à moins de 100m	Plus de 10 ans	Masculin	Cadre.Prof.Intellectuelle.Sup.	Bac+5 ou plus
Saint Front de Pardoux	Propriétaire	Plus de 60 ans	acquisition indépendante de la présence de la rivière	Non	Plus de 10 ans	Masculin	retraité	
Saint Laurent des Hommes	Propriétaire	Plus de 60 ans	acquisition motivée par la présence de la rivière	Non	Plus de 10 ans	Masculin	Retraité	
Saint Léon sur l'Isle	Propriétaire	Plus de 60 ans	par héritage	Non	depuis toujours	Masculin	Maire	BE, BEPC, collège,2nde
Saint-Seurin	Propriétaire	De 25 à 45 ans	acquisition indépendante de la présence de la rivière	Oui, j'habite à moins de 100m	depuis plusieurs générations	Féminin	Cadre.Prof.Intellectuelle.Sup.	Bac+5 ou plus
Savignac de l'Isle	Propriétaire	Plus de 60 ans	par héritage	Non	depuis plusieurs générations	Masculin	Inactif, Autre	Sans diplôme, CEP
Sourzac	Propriétaire	De 46 à 60 ans	par héritage	Oui, j'habite à moins de 100m	2 à 10 ans	Masculin	Agriculteur	CAP, BT, BET, BEP
St Louis sur l'Isle	Propriétaire	De 46 à 60 ans	par héritage	Oui, j'habite à moins de 100m	depuis plusieurs générations	Masculin	Cadre.Prof.Intellectuelle.Sup.	Bac+5 ou plus
St-Antoine-sur-l'Isle	Propriétaire	Plus de 60 ans	acquisition motivée par la présence de la rivière	Oui, j'habite à moins de 100m	depuis plusieurs générations	Masculin	retraité	

- ***BELLE***

Commune	Statut de l'enquêté	Classe d'âge	Origine de la riveraineté	Proximité résidence/rivière	Durée de riveraineté	M/F	CSP	Niveau d'études
Mareuil	Propriétaire	De 46 à 60 ans	par héritage	Oui, j'habite à moins de 100m	depuis plusieurs générations		Employé	Bac
Monsec	Propriétaire	De 25 à 45 ans	acquisition indépendante de la présence de la rivière	Oui, j'habite à moins de 100m	Plus de 10 ans	Masculin	Agriculteur	
Monsec	Propriétaire	De 25 à 45 ans	par héritage	Non	depuis plusieurs générations	Masculin	Commerçant, artisan, chef d'entreprise	Licence, maîtrise
Monsec	Propriétaire	Plus de 60 ans	acquisition indépendante de la présence de la rivière	Non	depuis plusieurs générations	Masculin	retraité	BTS, DEUG
Vieux Mareuil	Propriétaire	Plus de 60 ans	acquisition indépendante de la présence de la rivière	Oui, j'habite à moins de 100m	Plus de 10 ans	Masculin	Retraité	Bac
Vieux Mareuil	Propriétaire	Plus de 60 ans	acquisition motivée par la présence de la rivière	Non	depuis plusieurs générations	Masculin	retraité	BE, BEPC, collège, 2nde